This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493080

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

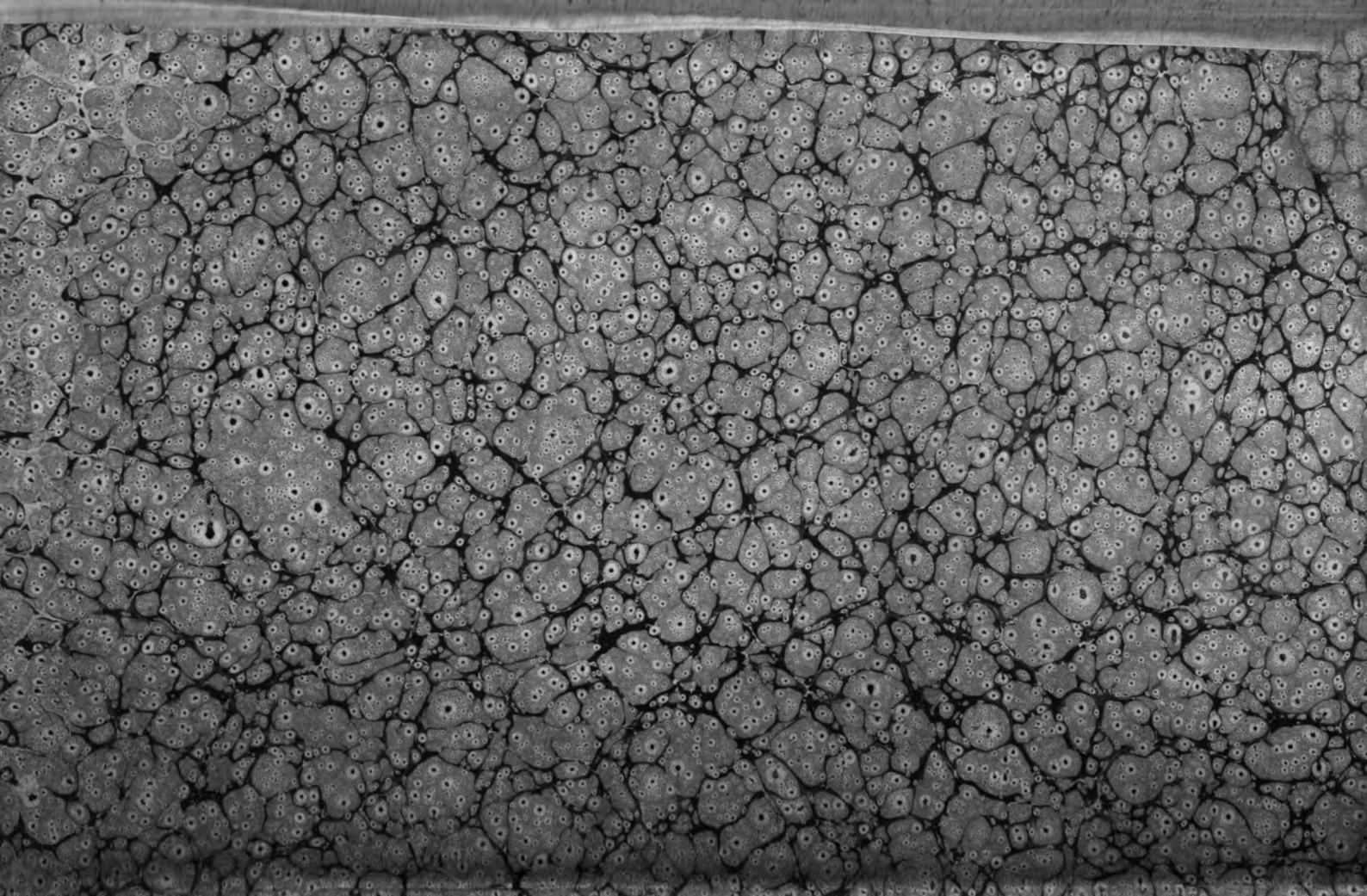

Digitized by Google

AS
162
.A363
v.31-40

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Trente-neuvième Volume.
ANNÉE 1863-1864. — Nos 1 et 2.

Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.
PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS
CHEZ P. DUBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
Rue de l'Arbalète, 9,
ET CHEZ BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5.

MDCCCLXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE

DU JEUDI 2 JUIN 1864

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par M. PIÉTON, président (1).

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Ce n'est pas à moi que devait appartenir l'honneur d'ouvrir cette séance, et je vais réveiller chez tous une émotion douloureuse, en rappelant qu'ici, la place que j'ose à peine occuper, était réservée au président véritable que vous aviez élu pour cette année même, M. Landouzy.

(1) Au bureau siégeaient, avec M. Piéton, président annuel, S. E. le cardinal Gousset, président d'honneur; MM. H. Paris, vice-président; Loriquet, secrétaire général; Maridort, secrétaire-archiviste; Mennesson, trésorier.

Digitized by Google

Que de souvenirs et quel deuil ce nom seul ranime ! Vous m'en pardonnerez la tristesse. M. Landouzy, par l'éclat de ses œuvres et de sa vie, a tant fait pour nous, qu'en rendant à sa mémoire un public et reconnaissant hommage, nous acquittons une dette de cœur.

Non pas que je veuille retracer devant vous l'histoire de cette noble intelligence : c'est une pieuse tâche que prépare, avec la compétence du docteur et le zèle de l'ami, notre collègue M. Thomas.

Mais comment ne pas le dire et le répéter ? M. Landouzy a été l'un des fondateurs de notre association ; il a fait partie de ce groupe d'élite qui, en 1841, sous l'impulsion de notre illustre président d'honneur, a fondé à Reims, pour la science et les lettres, un doux et laborieux asile.

Pendant vingt ans, au milieu de tant de soucis et de devoirs, il n'a cessé de prendre la part la plus féconde à vos travaux, de consacrer à l'Académie les prémices de ses recherches et de ses écrits, que tant de corps savants nous enviaient, en même temps qu'il animait nos séances de cette vive parole, toujours prête chez lui au service de sa pensée infatigable.

Des fauteuils d'honneur étaient disposés à droite et à gauche du bureau pour les autorités et dignitaires invités. On y remarquait M. le sous-préfet, M. le président du tribunal civil, M. le maire de la ville, M. le commandant de place et M. le proviseur du lycée.

Le discours du président et le rapport du secrétaire général ont été suivis d'une causerie de M. Robillard, intitulée : *André Pavillon*, et d'une lecture de M. Postansque sur *les mots historiques*. M. Leseur a fait ensuite un rapport sur les concours, et M. le secrétaire archiviste a proclamé les noms des lauréats.

Digitized by Google

Quand, il y a quelques mois, nous l'appelions une fois de plus à notre tête, nul ne pouvait pressentir que c'était là le dernier tribut d'affection et d'estime qu'il dût, vivant, recevoir de nous.

Cette existence, précieuse entre toutes et à tant de titres, a été prématurément épuisée par une activité sans relâche, que sollicitaient à chaque heure les travaux d'une profession militante, la passion d'être utile, les fonctions publiques, l'enseignement, et surtout cette soif de connaître, qui fait le tourment et la gloire des esprits supérieurs.

Et l'on peut dire de lui que l'immobilité dernière a été le seul repos qu'il ait vraiment goûté.

Qu'il me soit encore permis de rappeler les paroles que prononçait M. le docteur Grisolles à l'Académie de médecine de Paris, le 11 Mars dernier : « M. Landouzy a été l'un des plus ardents travailleurs de ce temps et l'une des lumières de la science. » Je n'ajouterai rien à ce témoignage venu de si haut ; il s'attachera désormais au souvenir vénéré du collègue, disons mieux, du maître que nous avons aimé.

Une telle perte eût suffi à rendre bien fatale l'année qui s'écoule : elle ne devait cependant pas être la seule : à un mois de date, en quelques jours, ont encore succombé deux des meilleurs et des plus dévoués soutiens de notre Académie ; vous avez nommé M. Maxime Sutaine et M. Dérodé.

Eux aussi, ils ont compté parmi nos fondateurs ; le nombre en décroît cruellement avec les années, et nous n'en devons que plus entourer de notre affectueux respect ceux qui restent au milieu de nous, pour l'honneur et l'exemple de notre compagnie.

Digitized by Google

Nous perdons en M. Dérodé un vif et libéral esprit, un pénétrant critique, dont la verve incisive appelait la controverse et l'excitait pour l'éclairer. Il y a trois ans qu'il s'était retiré de l'Académie, et tous ceux qui l'avaient apprécié, soit au milieu de nous, soit au barreau, soit dans la vie politique, soit surtout, peut-être, dans l'abandon de sa causerie familière, si riche de traits et de fantaisie, ont ressenti une poignante douleur en voyant graduellement s'obcurcir ce brillant esprit et s'éteindre cette parole d'une originalité si attachante qui les avait tant de fois charmés.

M. Sutaine ne nous a quittés qu'au terme de sa vie : il nous témoignait par son assiduité, fidèle au milieu même de la maladie, le regret que lui laissait, par avance, la pensée de l'éloignement sans retour qu'il pressentait. Nous l'avons vu une fois encore, à l'une de nos séances du mois de Janvier, toujours bienveillant et attentif, et nous promettant un prochain travail sur deux de ces glorieux artistes rémois dont il a réveillé les noms et exhumé les œuvres avec tant de conscience, de bonheur et de savoir. Il a tenu parole : nous avons entendu cette dernière lecture. Il n'avait pu la faire lui-même; il avait remis ce soin à l'ami éprouvé qui lui adressait, à l'heure de la séparation suprême, de si dignes et de si touchants adieux.

Je ne dois pas prolonger ces amers souvenirs. Notre commune affliction a eu d'éloquents interprètes : M. Robillard, pour M. Sutaine, M. Paris, pour M. Dérodé, n'ont pas seulement exprimé leur intime douleur, ils ont traduit, dans le plus noble langage, nos trop légitimes regrets, et, à deux

Digitized by Google

reprises, M. le secrétaire général, que vous trouvez, en toute occasion, si courageusement attaché à notre Académie, qui lui doit tant, a pris plus directement la parole en notre nom, et rempli, avec quelle émotion et quelle autorité, vous vous le rappelez, ce pénible devoir.

Je veux encore consigner ici l'expression de notre reconnaissance à tous, pour le legs dont M. Maxime Sutaine a honoré l'Académie. La fondation d'un prix à son nom aurait publiquement perpétué ce souvenir, si vous n'aviez jugé plus conforme à ses sentiments personnels et au vœu de sa famille de ne pas entourer de cet éclat périodique la libéralité d'un homme qui a toujours répandu ses bienfaits modestement et en silence.

Nous serons longtemps sans pouvoir combler de tels vides, et nous avons besoin plus que jamais de faire appel à toutes les sympathies; elles ne nous manqueront pas, nous en avons pour gage la présence de cette assemblée bienveillante et lettrée, associée à nos deuils qui sont ceux de la ville entière, et dont le concours ne peut faire défaut à aucune entreprise utile, à aucune généreuse initiative.

Ce concours, nous le réclamerons avec instance pour le succès d'une idée dont l'élévation et l'opportunité s'imposent en quelque sorte à tous les amis de l'art et de l'histoire. La découverte de la mosaïque des Promenades a fait assez connaître de quels trésors archéologiques est rempli le sol sur lequel nous vivons, et nous nous rappelons l'empressement et les ressources que nous avons trouvés pour l'exploration du terrain qui environnait ce

Digitized by Google

magnifique souvenir de l'ancienne ville gallo ro-romaine.

Mais, ce qu'on oublie trop, c'est qu'il existe, au grand jour, près de nous, sous nos yeux, bien des œuvres de la même époque ou du Moyen-Age éparses ou confondues, dédaignées souvent, et parfois même abandonnées à l'injure de notre ciel, qui n'est pas toujours celui de l'Italie ou de la Grèce. Abriter en les réunissant les vestiges ou même les débris du passé : pierres, inscriptions, médailles, voilà la tâche que nous voudrions tenter, et à l'accomplissement de laquelle nous invitons tout le monde à nous aider.

La création de ce musée conservateur nous tiendrait à la hauteur du mouvement pareil qui se manifeste dans bien des centres dont l'importance est moindre que celle de Reims ; et, pour nous, ce serait dignement répondre aux encouragements que nous recevons de l'Etat, qui a bien voulu augmenter, cette année, son allocation ordinaire; du conseil général, au sein duquel nous voyons, avec orgueil, aujourd'hui, l'un de nos plus aimés collègues ; et de l'administration municipale, qui vient d'inscrire libéralement l'Académie à son budget, et lui réserve ainsi un témoignage annuel de l'intérêt qu'elle porte à ses travaux et à son avenir.

Ces monuments, témoins de tant de grandes choses et survivant à nos vieilles cités, ont, si muets qu'ils soient, leur haute éloquence ; ils nous convient à l'étude des évènements, des institutions et des mœurs qu'ils rappellent.

On peut beaucoup médire de notre époque, mais ses plus rigoureux détracteurs ne sauraient mécon-

Digitized by Google

naître sans injustice avec quel zèle et quel respect on a, partout en France, travaillé à refaire l'histoire des villes et des provinces : les sociétés savantes ont vaillamment contribué à cette restauration, et l'Académie de Reims a quelque droit de dire qu'elle y a pris sa large part : c'était un devoir pour elle. Notre rôle est de seconder ce besoin de s'instruire, qui se produit et se propage chaque jour, et devient l'un des vœux les plus chers, l'une des plus glorieuses aspirations de l'époque.

Je ne conteste pas que les efforts tentés pour y répondre ne soient surtout dirigés vers le côté pratique, ou, comme on dit actuellement, utilitaire, de la science ; et c'est dans cet esprit que M. le ministre de l'instruction publique a pu récemment s'écrier : « Les chimistes et les ingénieurs dominent aujourd'hui sans partage ; ils sont les vrais rois du monde, qu'ils étonnent de leur audace et de leurs succès. »

Ils sont rois, qui le nie ? mais non les seuls ; ils le seraient, que leurs merveilleux travaux suffiraient à repousser le reproche, trop prodigué peut-être, à notre siècle, de ne plus vivre, sans nul souci des lois morales, que pour aimer l'argent et le bien-être ; cet appétit des faciles fortunes existe assurément et grandit, mais faut-il l'étendre à tous et imprimer à ce temps, comme épigraphe, la boutade d'un satirique contemporain : « Arrière les grandes vertus dont on ne rend pas la monnaie, et vivent les petits vices à l'effigie et ayant cours ! » Je ne puis le penser. Manque-t-il de ces nobles natures en qui le talent n'est que l'éclat d'une belle âme ? Manque-t-il de ces écrivains modestes qui consacrent avec désinté-

Digitized by Google

ressement toute une existence au soin absorbant d'un travail aimé ?

Ne consentirons-nous à reconnaître nos richesses qu'en comptant nos pertes ? Un siècle est-il pauvre quand il faut si peu de temps pour voir disparaître des hommes comme Lacordaire, Biot, Alfred de Vigny, Delacroix, Halévy et, ces jours derniers encore, Meyerbeer, que la France peut regarder comme un des siens, tant il lui a donné de son génie !

Que d'illustrations vivantes je pourrais citer, et, pour n'indiquer que des maîtres dont l'admiration universelle a consacré la gloire, et chez qui le caractère est à la hauteur de leur renommée, applaudissons-nous de pouvoir saluer, dans leur imposante et féconde vieillesse, un Ingres, un Auber, un Berryer !

Cessons donc de trop gémir, cessons de vivre indéfiniment dans la molle et solennelle attente d'un jour nouveau, et de répéter avec la mélancolie d'un grand poète :

> Nous, hélas ! nous serons couchés sous le gazon,
> Quand cette aube de Dieu blanchira l'horizon !

Non, le jour luit déjà, et je ne sais si beaucoup de générations ont pu, mieux que la nôtre et en plus libre abondance, goûter les jouissances de l'esprit.

Je ne parle pas des œuvres religieuses ou philosophiques dont la méditation doit, au milieu des anxiétés de la destinée humaine, apporter à la pensée éperdue le repos que fait naître la lumière bénie des convictions sincères.

Je ne parle pas de l'art ; les grands noms que je

Digitized by Google

citais tout-à-l'heure disent assez haut en quel honneur il a été tenu de nos jours.

Je ne touche qu'un instant à l'objet de nos plus familières études.

N'est-ce rien que de pouvoir, grâce à l'école moderne qui l'a presque entièrement renouvelée, interroger plus sûrement l'histoire des siècles évanouis ?

N'est-ce rien que de prendre part aux progrès et aux espérances de l'économie sociale, que notre temps a créée, et aux émotions renaissantes de l'éloquence politique ?

Et si nous voulons rechercher, après ces graves enseignements, le charme d'un plus doux loisir, n'est-ce rien que de trouver, à côté des impérissables trésors que l'antiquité nous a laissés, et des chefs-d'œuvre entassés par notre littérature depuis trois siècles, des poètes comme Lamartine ou Alfred de Musset, et des conteurs comme Balzac et Mérimée ?

Les Académies de province, si humbles qu'elles soient ou qu'on les fasse, et de quelques railleries attardées qu'elles soient encore parfois poursuivies, ont du moins le mérite d'aimer toujours, de travailler à faire aimer les plaisirs de l'intelligence, et de prouver qu'à toute époque, pour toutes les conditions et au milieu même des plus déchirantes épreuves, il y a, dans le culte des grandes œuvres et en dehors des dignités et de la fortune, des joies élevées et pures, je ne dis pas les meilleures, mais peut-être les plus durables de la vie, après celle de faire le bien.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par **M. Ch. LORIQUET**, Secrétaire général.

MESSIEURS,

L'impression douloureuse causée par les évènements que vous rappelait tout-à-l'heure M. le président, a laissé trop de traces dans l'esprit de celui que vos règlements chargent d'adresser les derniers adieux aux académiciens défunts, pour que ce sentiment ne le domine pas encore au terme d'une année qui a fait tant de vides parmi nous. A ces pertes regrettables à tous les titres est venue s'ajouter celle de deux correspondants dont la collaboration date des premières années de l'Académie : M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, dont l'éloge appartient à des voix plus autorisées que la mienne, et M. Chéri Pauffin, l'auteur de tant de poésies faciles et gracieuses, et de recherches sur Rethel, sa ville natale, dont la bibliothèque naissante lui devra les *Ardennes illustrées*, vaste recueil de plans, gravures et portraits, accompagnés de notices manuscrites, et formant 21 volumes grand in-folio.

De plus, le changement de résidence a éloigné de

Digitized by Google

vous MM. Renard et Vaney. Il vous a rendu, il est vrai, M. Eug. Gonel; et MM. Mesnard, Adrien de Brimont, Stouff, F. Mennesson, choisis par vos suffrages, vous ont apporté le contingent de leurs lumières et de leur bonne volonté. Ils nous aideront à remplir la mission que rendent chaque jour plus difficile l'exemple et l'absence de nos aînés.

Notre persévérance, Messieurs, ainsi que vous le disait aussi M. le président, attend de la bienveillance des administrations de la ville et du département de précieux encouragements; et grâce au bienfait d'allocations plus étendues, il vous sera permis de publier avec moins de parcimonie les documents de l'histoire locale et d'offrir aux hommes de talent et d'étude des distinctions plus dignes de leur émulation.

Enfin, si les besoins multipliés d'un autre genre nous interdisent l'espoir de voir la cause des arts et des antiquités nationales embrassée par l'administration urbaine avec l'ardeur qu'ont déployée pour elle les villes de Rouen, Dijon, Nantes, Orléans, Bordeaux, Grenoble et Poitiers; si nous pouvons encore moins rêver des merveilles semblables à celles qu'opère à Amiens le zèle de quelques hommes, permettrons-nous que la leçon nous soit faite sur ce point par des villes telles que Boulogne, Saint-Omer, Langres, Soissons, Laon, et qu'elles aient leurs musées d'archéologie fondés, organisés, soutenus par le concours empressé des administrations et des populations, alors qu'il ne serait rien fait à Reims, dans l'antique métropole de la Seconde Belgique, de tout le nord de la Gaule?

Cette question, Messieurs, que plusieurs d'entre

Digitized by Google

vous se sont adressée bien des fois, et que notre zélé confrère, M. Tarbé, soumettait naguère à vos délibérations, ne tardera pas à être résolue de manière à nous relever du reproche d'inaction. Croyez-le, dès que nos concitoyens seront fixés sur les conditions de l'établissement nouveau qui vous a été proposé, dès que vous aurez fait appel à leurs sentiments patriotiques, le sang d'Iccius, de Vertisque et d'Antébroge ne sera pas muet : il leur dira ce qu'exige d'eux l'antiquité de leur race, à quoi les obligent les titres irrécusables de leur noblesse.

Mais nos projets d'avenir ne doivent pas nous empêcher de rendre justice au présent et de vous faire connaître les travaux accomplis.

M. Hébert ouvre la série des travaux scientifiques par ses *Observations sur les phénomènes qui se sont passés à la séparation des périodes géologiques*. Vus de loin, conclut le savant professeur, par l'homme de génie qui les aperçut le premier, mais sans pouvoir entrer dans les détails, les mouvements du sol ont pris et devaient prendre à ses yeux les proportions de cataclysmes. Aujourd'hui, nous atteignons successivement les positions intermédiaires, et la continuité rétablie fait disparaître cette idée de révolutions chaotiques, qui faisaient de la nature ancienne un tableau d'une effrayante étrangeté, et qui forçaient l'esprit à recourir à des lois toutes différentes de celles qui régissent désormais le monde... On ne connaît plus aujourd'hui de grand système de dislocations venant se placer entre des terrains différents. Ils se trouvent presque toujours en concordance de stratification, et les exceptions s'expliquent parfaitement à l'aide des mouvements généraux, lents et successifs de l'écorce terrestre.

Digitized by Google

Divers opuscules de M. Hébert (1), suscités par ses propres observations ou par celles qu'il avait à examiner, soit à la Société géologique de France, soit dans la section scientifique du Comité des sociétés savantes, concluent de la même manière à l'abandon des systèmes qui ont prévalu de 1810 à 1840, par suite de l'étude attentive et détaillée des faits, particulièrement des limites des terrains, observées sur des points plus nombreux.

Si des profondeurs de la terre nous élevons nos regards vers le ciel, nous pourrons en explorer toutes les parties sous la direction de notre compatriote, M. Coulvier-Gravier, noter particulièrement avec lui le nombre, la direction, l'éclat des étoiles filantes, les trajectoires, les périodes de maximum et de minimum de ces météores, aussi bien que leur variation horaire, leur vitesse relative et les particularités de leur course. Aussi l'Académie des sciences a-t-elle jugé que les travaux persévérants de M. Coulvier devaient être encouragés, et qu'il était utile pour la science qu'ils fussent continués (2).

Un autre de vos correspondants, M. Thielens, a

(1) *Note sur la limite inférieure du lias et sur la composition du trias dans les départements du Gard et de l'Hérault.*

Note sur les caractères paléontologiques de la craie de Meudon... Sur les rapports entre la craie chloritée de Rouen et les grès verts du Maine.

Rapport sur les mémoires de géologie contenus dans le IIe vol. des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 3me série.

Rapport sur les mémoires de géologie publiés dans le tome VII des Annales de la Société impériale d'agriculture de Lyon, 2me série.

(2) Rapport de M. Babinet, de l'Institut.

Digitized by Google

fait également sur les étoiles filantes, en Décembre 1863, dans le Brabant, des observations particulières dont M. Jullien doit vous rendre compte.

Les corps cosmiques qui, suivant l'éminent vulgarisateur, M. Babinet, nous donnent les étoiles filantes, les bolides et les pierres météoriques, sont sujets, comme la terre elle-même et les éléments qui la composent, à l'analyse et à l'action des agents chimiques. Je puis donc, sans autre transition, mentionner ici les expériences de M. Alluard sur la température d'ébullition de quelques mélanges binaires liquides qui se dissolvent mutuellement en toutes proportions ; les effets de lumière produits sous vos yeux par M. Maridort par le passage de l'électricité d'induction à travers des gaz raréfiés, placés dans des tubes de Geissler, bleue avec l'azote, azurée avec l'acide carbonique, rouge violacé avec l'hydrogène, et variant encore selon différentes circonstances, telles que le sens du courant, la forme et la nature du tube; puis le travail que le même membre vous a lu sur le rôle des phosphates en agriculture, l'importance du commerce des phosphates de chaux fossiles, et la détermination de la valeur réelle de ces produits par l'analyse chimique.

Je vous parlerais enfin du troisième volume que M. Lefèvre-Bréart vient d'ajouter à ses *Entretiens sur l'agriculture et l'horticulture;* de la *Notice sur l'asparagus prostratus*, par M. Thielens ; de l'*Annotation à la Flore septentrionale du Brabant*, par le même, si vous n'attendiez sur ces ouvrages les rapports de MM. Goda et Jullien. Mentionnons encore, puisque nous venons de nommer M. Jullien, l'éloge qu'a fait de son ouvrage sur la rose, M. Chatin, au

Digitized by Google

Comité des sociétés savantes, et tout bas, de peur d'être indiscret, de jolis vers que lui a adressés sur le même sujet un spirituel magistrat.

Avec les roses, Messieurs, viennent les fraises, et nous touchons à cette saison bénie où vont se succéder sur nos tables les produits les plus délicieux de nos jardins. Or, combien de gens vont manger des fraises sans savoir ce qu'ils mangent, comme le bourgeois gentilhomme faisait de la prose sans le savoir ? M. le comte de Lambertye, dans un savant ouvrage intitulé : *Le Fraisier*, *sa botanique*, *son histoire*, *sa culture*, leur apprendra que cette partie charnue, succulente, juteuse, parfumée, acidulée, sucrée, qu'ils prennent pour le fruit du fraisier, est quelque chose qui touche au fruit, mais pas le fruit lui-même.

Qu'importe, me direz-vous, la définition botanique, pourvu que les fraises que nous aimons soient grosses et abondantes, et que nous en ayons, s'il se peut, en toute saison? M. de Lambertye vous satisfera également sur tous ces points : il vous indiquera d'abord le choix à faire parmi les cent cinquante variétés de fraisiers dont se compose sa collection ; il vous apprendra ensuite à conserver, à améliorer ces espèces, à les cultiver à l'air libre, ou même en les forçant. L'érudit trouvera, de son côté, dans la partie historique du livre de quoi satisfaire sa curiosité sur une culture négligée, à la vérité, des anciens, mais devenue l'espoir des gourmets dès le milieu du XVI^e^ siècle.

En résumé, l'ouvrage de M. de Lambertye vous a paru devoir être lu avec autant de plaisir que de profit, et sur la proposition de votre rapporteur,

Digitized by Google

M. Jullien, vous avez décidé qu'à la haute approbation de l'Académie serait jointe une médaille de première classe décernée en séance publique.

A la demande de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, M. Jules Guyot a continué, cette année, dans ce département, la mission qu'il a reçue de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et publié à la suite un rapport sur la viticulture et la vinification dans les arrondissements de Clermont, de Riom et d'Issoire, celui de Thiers appartenant, sous ce rapport, aux pratiques du Bourbonnais plutôt qu'à celles de l'Auvergne. L'assiette des vignes, leur plantation, leur dressement, leur taille, leur conduite, dans le Puy-de-Dôme, diffèrent assez de la culture usitée en Champagne; néanmoins, nos viticulteurs liront avec profit les nombreux détails que M. Guyot a consignés dans son rapport. Le savant docteur les a fait précéder de considérations propres à rétablir la réputation des vins de l'Auvergne; il soutient de plus, en thèse générale, que le vin est un aliment indispensable au corps, à l'intelligence et au cœur de tout homme civilisé; abordant ensuite les qualités hygiéniques du vin, il déclare que, employée comme aliment, cette boisson conjure les fièvres endémiques, la pellagre, le crétinisme, et qu'une foule d'autres maladies sont évitées ou guéries par l'usage alimentaire du vin.

Nous voici, Messieurs, sans y penser, transportés dans le domaine de la médecine. Nous ferons bien de ne pas nous y aventurer sans guides.

Ce sera d'abord notre honorable secrétaire-archiviste, M. Maridort, à qui nous devons l'exposé

Digitized by Google

d'une méthode pour déterminer les quantités de sucre émises par les malades atteints du diabète sucré, d'après un médecin de Manchester, M. Williams Roberts. Des expériences faites par le rapporteur lui permettent d'affirmer que cette méthode, d'une application facile et peu coûteuse, donne des résultats très exacts.

Suivant M. Luton, on peut se contenter des méthodes actuellement en usage ; mais d'autres membres, MM. Duquenelle et Baudesson, regardent comme suffisant l'emploi du diabétomètre de Ropiquet, à plus forte raison celui de l'aréomètre. Comme il s'agit de décider quel est le moyen à la fois le plus sûr et le plus expéditif de constater leur état, les malades ne s'en plaindront point, pourvu que le désaccord n'empêche pas d'employer celui que chacun proclame le meilleur.

M. Luton vous a fait hommage d'un mémoire intitulé : *Etudes sur la médication substitutive.* Cette médication consiste dans l'application, sur une partie malade du corps, d'une substance thérapeutique qui doit éveiller en ce point un mouvement pathologique opposé à celui qui existait primitivement, dans le but de le neutraliser et de le guérir.

De nombreux succès obtenus par ce moyen, particulièrement dans le cas de névralgie sciatique, justifient les espérances que la médecine en a conçues.

Vous avez reçu de M. le docteur Crimotel, votre correspondant, un mémoire intitulé : *De l'Epreuve galvano-magnétique*, dans lequel l'auteur, se fondant sur ce fait que, peu de temps après la mort, les muscles cessent de se contracter sous l'influence du courant électrique, cherche à démontrer que la

Digitized by Google

suppression de cette contractilité doit être constatée dans tous les cas douteux, particulièrement chez les noyés, et quand l'autorité juge qu'il y a inconvénient à attendre les délais ordinaires pour les inhumations. Enfin l'auteur, pour rendre plus praticable le mode d'exploration qu'il recommande, a imaginé un appareil galvano-magnétique très-portatif et d'un emploi commode, que votre rapporteur, M. Luton, considère comme une imitation de l'appareil inventé, il y a quelques années, par le constructeur Rhumkorf.

En présence de ce dernier fait et surtout des modifications que le système proposé par M. Crimotel apporterait dans les mesures prescrites par l'autorité pour la constatation des décès et les secours à donner aux asphyxiés, l'Académie n'a pas pensé qu'elle dût se prononcer en faveur de ses conclusions, tout en rendant hommage à l'esprit pratique dont il a fait preuve dans ce consciencieux travail.

Quel doit être le rôle du médecin appelé à déposer devant la justice? Tel est le titre d'un mémoire imprimé que vous a envoyé M. le docteur Petit, de Château-Thierry, et dont vous avez confié l'examen à M. Gonel. Contrairement aux conclusions du docteur, M. Gonel ne veut pas que le témoignage du médecin, appelé en qualité d'expert, aille jusqu'à l'interprétation des faits judiciaires; il entend, de plus, que sa voix soit purement consultative. Aux exemples cités par le docteur Petit, à l'appui de sa thèse, qui ne lui paraissent pas également probants, il en oppose d'autres où la justice aurait pu s'égarer en suivant l'opinion émise dans une première et même une seconde expertise.

De l'application des lois humaines, permettez-moi d'aller jusqu'à la morale qui en est le fondement

Digitized by Google

et la maîtresse, et de vous entretenir du traité *des Devoirs* de Cicéron.

De la comparaison de ce traité avec les parties correspondantes de la morale grecque, il résulte, vous a dit M. Cadet, que Cicéron n'est original ni pour les principes ni pour le plan. Mais il a commenté avec éloquence les doctrines de Platon et des stoïciens, et cela seul serait déjà un service rendu à l'Europe occidentale. De plus, sur quelques points particuliers, l'amour, l'esclavage, les étrangers et la guerre, il présente un progrès réel.

L'influence du *de Officiis*, à Rome, fut, du reste, plus grande que ne semblaient le permettre les troubles politiques de l'époque où l'ouvrage fut composé, et la réaction littéraire qui se déclara contre Cicéron. Son traité n'est pas resté inaperçu; Pline l'ancien en a fait le plus bel éloge. Le *de Officiis* a naturalisé à Rome le stoïcisme modéré; il a contribué à faire pénétrer de plus en plus l'équité dans le vieux droit romain. Son influence, à la naissance du christianisme, est incontestable sur Lactance et sur saint Ambroise. A la Renaissance, il excite un enthousiasme indescriptible. Enfin, ce qui continue sa faveur auprès des modernes, c'est qu'il est, en définitive, l'ouvrage de morale le plus classique, malgré ses imperfections inévitables (1).

On ne s'attendrait pas à voir le droit naturel et le droit des gens devenir le sujet d'un poème : c'est pourtant ce que nous trouvons dans le *Bréviaire*

(1) Depuis la lecture de ce rapport, l'ouvrage de M. Cadet a été l'objet d'une flatteuse distinction et a mérité la première mention honorable au concours de l'Académie des sciences morales.

Digitized by Google

d'amour, écrit au XIIIe siècle, en langue provençale, par Matfre Ermengaud de Béziers, et dont M. Azaïs, votre correspondant, vient d'achever la publication, en l'accompagnant d'une lumineuse introduction. Le soutien symbolique de la doctrine dont l'auteur a fait sa thèse générale est l'arbre d'amour, ayant pour base un traité de Dieu et de ses perfections, et pour développement l'étude de la nature, des anges, des démons, du ciel et de la terre, sans rien oublier de leur contenu, le purgatoire, l'homme, etc.

C'est en vers une œuvre du même genre que les *Sommes*, *Trésors*, *Miroirs* ou *Images* qui étaient le cadre favori des beaux esprits de ce siècle.

Dante, le sublime architecte d'un monument impérissable, comme l'appelle Ozanam, n'a fait pareillement que réunir dans ses poèmes les éléments épars dans la pensée des hommes. Ermengaud a-t-il su, comme Dante, s'approprier les vieilles traditions et donner à son sujet l'empreinte du génie ? M. Azaïs n'a pas cette prétention pour son poète. Il fait bon marché d'une verve qui fournissait dans l'espace d'un an près de vingt mille vers, soit cinquante par jour en moyenne, et trouve que ce n'est pas trop pour une poésie d'une aussi mince valeur esthétique.

L'intérêt principal de l'œuvre est dans l'expression des idées courantes, dans la peinture des mœurs et des institutions, et, par occasion, dans la satire des diverses classes de la société ; enfin, la critique littéraire y trouve aussi sa part, soit dans les formes d'une langue en voie de se constituer, soit dans les citations d'écrivains antérieurs ou contemporains.

J'en ai dit assez pour montrer que le *Bréviaire d'amour* n'a rien de commun avec les *Heures de Cythère*. Cependant l'auteur paraît tenir singulière-

Digitized by Google

ment à deux titres, ceux de maître-ès-lois et de servant d'amour; mais le dernier, il est peut-être bon de le dire, était celui que prenait le chevalier ou le troubadour engagé par un serment de vassalité envers sa dame, et cet amour chevaleresque, devenu presque une institution sociale aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, n'était souvent qu'une fiction qui servait de thème aux poésies des troubadours ; enfin, les plus graves personnages s'occupaient alors des questions de galanterie, et l'on mettait au premier rang des œuvres d'esprit, les chansons composées en l'honneur des dames. J'ajoute qu'on pourra lire sans grand danger le traité que Matfre Ermengaud a inséré dans son œuvre sous ce titre : « Du périlleux traité d'amour des dames, ainsi qu'en ont traité les anciens troubadours dans leurs chansons ; » Matfre Ermengaud y donne, au contraire, des leçons auxquelles l'esprit le plus sévère ne trouvera rien à redire. Parlant du mariage, il ne passe aucune des qualités physiques et morales qu'on doit rechercher dans une épouse : « Bonne femme, dit-il, fait bonne maison ; femme folle la détruit. Il vaut mieux habiter, avec des lions et des serpents, une masure que traverse la pluie, que vivre dans un palais avec une femme folle, bavarde, méchante et querelleuse. » En tout état de cause, le mari doit être maître absolu dans sa maison, et celle qui ne veut se soumettre, Matfre Ermengaud est d'avis... qu'on la batte ? Oh ! non,... ce n'est pas le mot, mais qu'on la corrige.

Quant à l'antagonisme qui peut exister entre le mariage et l'amour chevaleresque, nul embarras. Le poète a des recettes pour toutes les situations, et les moyens qu'il conseille sont des plus simples. Con-

Digitized by Google

tentez-vous de connaître celui qu'on doit mettre en pratique pour se détacher d'une dame qu'on aime outre mesure. Il faut, dit Ermengaud, examiner avec soin ses défauts physiques, et, si l'occasion s'en présente, les faire paraître au grand jour. Si la dame est boiteuse, qu'on la fasse marcher ; jaser, si elle parle mal; chanter, si elle a une voix fausse; rire, si elle a de vilaines dents. A défaut d'imperfections physiques, votre imagination doit en créer, vous faire paraître bouffie celle qui est grasse, noire celle qui est brune, déguisée et fardée celle qui est parée avec goût. A côté de cela, le malheureux poursuivant doit suivre un traitement. Il trouvera l'oubli dans les distractions propres à sa condition, dans le jeu, la chasse, les tournois, s'il est chevalier ; s'il est clerc, dans la lecture des traités sur la pénitence et le chant au lutrin.

J'aurais encore à parler des fruits de l'arbre de la science du bien et du mal, qui, suivant Ermengaud, sont les enfants. Mais il me faudrait de nouveau glorifier ici la sagesse de Salomon à l'égard de la correction, et je finirais par me faire un mauvais parti dans cet auditoire.

Les poésies dont j'ai maintenant à vous entretenir n'ont rien des vastes proportions qui font l'un des mérites du *Bréviaire d'amour*. Il faut des poètes de tous les genres, hors du genre ennuyeux : c'est Voltaire qui l'a dit, et sans être un fils ou seulement un admirateur de Voltaire, on peut ici le croire sur parole. Nul poète, du reste, ne saurait prétendre s'élever plus haut que le chantre inspiré des psaumes, et c'est lui que M. Clicquot s'est appliqué à reproduire dans trois morceaux (ps. 40, 41 et 53) que vous avez religieusement écoutés.

Digitized by Google

Dans une pièce intitulée : *Rêverie*, M. Cheysson peint les incertitudes d'une âme désireuse de pénétrer les secrets de l'existence humaine, et qu'un rayon divin finit par éclairer. Le sonnet intitulé : *Notre Prison*, résume sous une forme plus vive la même idée. Dans un autre intitulé : *Le Ver luisant*, le modeste flambeau des nuits d'automne succombe victime d'un animal immonde et envieux. En voici un troisième : *La Neige*, que vous entendrez volontiers.

Il neigeait à flocons : la route était couverte
Par un épais tapis où s'enfonçait mon pas ;
Le silence régnait sur la plaine déserte,
Mais, bien que solennel, il ne m'écrasait pas.

Le pin, d'un blanc linceul cachant sa cime verte,
Comme un fantôme ami, vers moi tendait ses bras,
Et, vierge qu'un regard profane déconcerte,
Pour me voir, la Nature entr'ouvrait ses frimas.

Ce voile éblouissant lui servait de parure :
Je ne t'ai jamais vu tant de charme, ô Nature,
Tant de beauté sereine et d'austère grandeur !

Ainsi, lorsque du sort nous subissons l'injure,
Hélas ! qu'il a neigé sur nous, l'âme plus pure
Brille sous les frimas glacés de la douleur !

Je n'oublierai pas la *Mission du poète*, l'*Orphelin et l'Homme de bien*, envois de M. Lefebvre-Bréart ; non plus que le *Romancero de Champagne*, dont les cinq volumes, remplis de noëls, de cantiques, de chansons satiriques ou joyeuses, enfantés par le talent poétique de nos pères, couronnent l'édifice commencé, il y a vingt ans, par notre laborieux confrère, M. Tarbé, et dont M. Paris doit vous rendre compte.

Enfin, je voudrais pouvoir feuilleter avec vous un

Digitized by Google

charmant volume de M. Achille Millien, et j'essaierais de vous faire oublier les ennuis de ce rapport en vous lisant quelques extraits de ses *Poèmes de la nuit*, des *Humoristiques* et des pièces d'un ton plus élevé qui suivent. Mais ce soin est dévolu plus particulièrement à M. Leseur, et ne saurait être en de meilleures mains. Les travaux historiques, du reste, réclament encore votre attention.

En première ligne, nous citerons un volumineux mémoire de M. E. Georges sur l'*Histoire et les progrès de la langue française en Champagne*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, travail couronné par notre voisine de Châlons-sur-Marne ; puis les *Lettres sur l'origine des noms propres*, par M. Bourdonné, à qui je me permettrai de demander en passant, à propos du nom de *Remi*, qu'il dérive de *remigium*, rames, s'il avait quelque raison de rejeter l'explication traditionnelle du pays où a vécu saint Remi : *remedium*, remède, salut des malheureux.

Il n'est pas de question plus controversée que celle de la position de Bibrax. Il suffit que le nom d'une localité de nos environs ait quelque rapport avec celui de l'oppide gaulois pour aspirer à sa succession. Il n'est pas un savant qui n'ait essayé de reconstruire ici ou là Bibrax avec tout l'ensemble de routes, de distances, de hauteurs et de vallées que réclame le récit de César. Une seule chose avait été oubliée jusqu'ici, qui était de consulter la tradition. J'ai fait connaître les textes du Moyen-Age recueillis par M. Melleville pour démontrer que, selon la croyance générale, Bibrax et Laon étaient une même chose. Ajoutez à cela que Laon répond à la plupart

Digitized by Google

des conditions de l'assiette de Bibrax, que l'antiquité de Laon est démontrée d'une manière incontestable, et qu'une ville située comme elle l'est n'a certainement pas pu exister à côté de Bibrax sans que César s'en soit occupé, et la preuve sera presque faite. La seule difficulté véritable qui subsiste est le passage de l'Aisne par César. S'il fallait abandonner Mauchamp, M. Melleville ne s'en plaindrait pas ; mais il est loin d'avoir gain de cause en ce point.

C'est aussi sur une question très-controversée que M. A. de Barthélemy a cherché de nouvelles lumières en étudiant les monnaies d'Alise-Sainte-Reine. Elles ne lui paraissent pas dépasser en antiquité l'époque mérovingienne, et les documents qui donnent une certaine importance à cette localité ne vont pas au-delà de la seconde moitié du IX^e^ siècle.

Le vrai moyen d'avancer des discussions de cette nature est certainement de donner la parole à tous les témoignages, à toutes les observations. C'est cette liberté que M. A. de Barthélemy réclame pour la science, les lettres et les arts, en commençant le compte-rendu qu'il a l'habitude d'écrire, chaque année, sur les travaux de numismatique. Nous remarquerons ensuite qu'une juste part est faite par le savant membre de la Commission topographique de la France aux travaux de nos confrères ou correspondants MM. Maxe, Robert et Forgeais.

La notice de M. le docteur Colson, votre correspondant de Noyon, sur quelques monnaies d'or de sa collection, a pour objet principal de combattre, sur quelques points particuliers, les jugements exprimés dans le grand ouvrage de M. Cohen. Il ne nous appartient pas de décider qui des deux a tort ou raison.

Digitized by Google

Nous ne sommes guère plus à portée de parler du château de Lamballe auquel M. A. de Barthélemy a consacré une notice.

Il n'en est pas de même des études commencées par M. Givelet sur les anciennes églises de Reims, et nous le remercierons de l'heureuse pensée qu'il a eue de nous conduire d'abord dans la pauvre église de Saint-André, avant qu'on n'en soit réduit à demander quel point elle occupait sur le parvis du vaste édifice qui va la remplacer. L'histoire de la modeste paroisse tant de fois ruinée par les guerres est celle de presque toutes les misères de cette ville : dans plus d'une occasion, il arriva au pauvre faubourg de payer pour tous, et presque pas un de ceux qui eurent charge de défendre la ville qui ne décidât tout d'abord qu'il fallait dévouer

Ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal.

La persistance des habitants à relever Saint-André de ses ruines, à le constituer en paroisse, à l'orner autant que le permettaient de modiques ressources, meritait d'être consignée dans nos annales ; et l'on saura notamment que le premier marguillier de la paroisse fut un Colbert, et qu'un Colbert fut encore le donateur d'un vitrail religieusement conservé jusqu'ici et qui est, en son genre et pour son époque, le seul spécimen d'un art toujours florissant dans notre ville.

Vouloir parler des arts à Reims, il semble que ce soit une prétention chimérique, tant on a peu d'idée du développement qu'ils y eurent autrefois et du nombre d'artistes distingués que l'on pourrait citer. Chaque année, cependant, le regrettable M. Sutaine ajoutait quelque notice nouvelle à celles qu'il a publiées

Digitized by Google

dès les premières années de l'Académie, et les dernières lignes qu'il écrivait nous retraçaient l'histoire de deux peintres de mérite : Claude Hélart, fils de Jean, et Tisserand, l'inventeur d'un nouvel ordre d'architecture, alors que l'on était à la recherche de quelque nouveauté grandiose pour l'achèvement du Louvre.

Envisageant dans son ensemble l'existence des arts à Reims, j'ai cherché, de mon côté, à en retracer les commencements et les progrès, la tradition antique transmise aux maîtres verriers par les mosaïstes, aux sculpteurs et aux peintres du Moyen-Age par les modèles et les leçons longtemps tenus en honneur de Rome et de la Grèce, aux fabricants d'étoffes d'or et de soie, et plus tard aux merciers-joailliers, par les *barbaricarii* du Bas-Empire ; la part qui fut faite à chacun des arts dans les fêtes, les sacres, les spectacles publics, avant que prévalût l'habitude de demander à Paris l'inspiration de toutes choses; les encouragements que leur donnèrent à l'envi, jusque là, les archevêques, les nobles personnages et dignitaires ecclésiastiques qui avaient choisi notre ville pour leur résidence, les magistrats éclairés qui comptaient au nombre de leurs principales obligations le soin de tout ce qui pouvait soutenir l'honneur du pays. Il entrait encore dans le plan de cette Introduction à l'histoire des arts dans notre ville, de défendre la Renaissance telle que l'accomplirent nos artistes, dont elle fut l'une des plus brillantes périodes, d'avoir rompu violemment avec les traditions du Moyen-Age ; de rechercher comment, au sortir des armées où ils avaient servi sous les ordres du vidame, les peintres, verriers et imagiers

Digitized by Google

furent amenés à se constituer en corporations soumises au gouvernement de cet officier, et astreintes à la symbolique redevance d'une selle à cheval, dont le vidame, à son tour, faisait hommage à l'archevêque; d'indiquer enfin les conséquences qu'eut pour chacun des métiers le maintien de cette organisation, et de la montrer à peu près intacte jusqu'à l'établissement académique qui affranchit les artistes du joug de la maîtrise.

Je ne quitterai pas le cercle des études locales, si utiles pour l'avancement de l'histoire générale de la France, sans placer ici l'histoire du séminaire de Besançon, dont M. Jacquenet vous a lu des fragments. Vous y avez remarqué des notices particulières, des détails neufs et inconnus sur Pierre Humbert, l'auteur des *Pensées sur les principales vérités de la religion;* sur M. Tinseau, évêque de Belley, puis de Nevers; sur M. Reginald Outhier, correspondant de l'Académie des sciences, compagnon de Maupertuis, de Clairaut, de Camus et de Lemonnier dans l'expédition au pôle arctique, qui avait pour objet la mesure de la terre.

L'histoire d'un évènement et d'une époque, c'est, dit M. de Barante, l'histoire de toutes les époques et de tous les évènements. M. Robillard n'est pas de cet avis, et il demande à excepter l'histoire du Directoire, qui ne ressemble à rien de connu jusque là. Je crois, quant à moi, que l'aphorisme de l'illustre historien frise de près le paradoxe, et que les exemples contraires à la règle ainsi posée pourraient être multipliés sans peine. Mais contentons-nous de celui-là pour aujourd'hui, si nous voulons connaître, avec M. Robillard, ce que furent *Barras, ou la veille*

Digitized by Google

et le lendemain du 18 Brumaire. Historiens, journalistes, dramaturges, philosophes, auteurs de mémoires, parlant d'un temps bigarré, de mœurs bariolées, d'un luxe effréné, d'une fanfaronnade extravagante, d'une impuissance réelle, de je ne sais quelle parodie bizarre de Venise et d'Athènes : rien de tout cela, dit notre auteur, ne lui donnait une image précise de cette singulière époque. Une visite chez Barras, dans sa retraite de Chaillot, lui en apprit davantage. Que d'enseignements, en effet, que de particularités curieuses à recueillir dans une société telle que celle du directeur déchu, MM. de Pradt, de Tracy, François de Neufchâteau, Volney, Jouy, Saint-Albin, Boivin, Portal, Talleyrand, et le Marseillais Mirande ! Celui-ci surtout, l'ami d'enfance et le confident de Barras, qui lui permettait d'user auprès de lui d'une entière liberté de langage et d'allures.

Un soir que le maître de la maison paraissait disposé à le laisser parler, sinon à l'écouter bien attentivement, Mirande raconta les luttes dont l'avaient rendu témoin Barras et son entourage, la veille de sa chute, luttes de pressentiments, de prévoyance inquiète, de supplications, de reproches même de la part de ses fidèles et d'une femme dont l'empire sur lui avait été jusque là sans limites, Mme Tallien; luttes d'insouciance, de faiblesse et de forfanterie du côté du moderne Lucullus qui se sent tomber, qui voit que le vainqueur des Pyramides et de Rivoli peut tout renverser d'un geste, mais qui remet au lendemain les mesures à prendre contre ce qu'il appelle la faction des épaulettiers.

Le lendemain, la France était aux pieds de celui

Digitized by Google

que Barras traitait d'aventurier, et qui, par l'étendue rapide des vues, le calme et la netteté du commandement, devait rallier tous les esprits fatigués de longues agitations, et les enivrer du spectacle d'une gloire et d'un pouvoir incontestés.

Enfin, le jour d'après, le directeur tombé avouait à son ami que, quand on ne sait pas conduire soi-même les évènements, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de se laisser conduire par eux.

Dans une solennité littéraire (1) dont le souvenir n'est pas encore effacé de votre mémoire, un spirituel académicien, parlant des mots historiques, constatait que ces mots sont dans une crise fâcheuse, que notre siècle leur fait une chasse impitoyable. « On ne croit plus, disait-il, à celui de François Ier; Henri IV en a déjà perdu deux ou trois; Cambronne et Charles X n'ont joui qu'un moment de ceux qu'on leur avait attribués. Les réalistes sont vraiment insupportables avec leur passion de la vérité vraie. Ces jolies petites perles étaient si bien enchâssées dans nos chroniques ! » M. Postansque a pris, à son tour, la défense des mots célèbres. Il les maintient pour la plupart dans l'histoire, non pour le simple amour de l'art, ainsi que le demandait M. Viennet dans la séance de réception à laquelle je viens de faire allusion, mais pour conserver le vrai sens des choses, pour assurer aux situations, que ces mots dessinent d'un trait, leur sincérité. Mais notre confrère doit vous donner lui-même lecture de ce plaidoyer plein d'intérêt; je ne dois pas retarder plus longtemps le plaisir que vous aurez à l'entendre.

(1) Réception de M. de Carné à l'Académie française.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES CONCOURS

PAR

M. LESEUR, membre titulaire.

MESSIEURS,

A l'heure avancée où nous sommes parvenus, tout préambule, même le plus court, serait peu de saison ; j'aborde donc sans plus tarder la tâche de rapporteur des concours, que, trop confiante, votre bienveillance m'a assignée, et j'entre immédiatement en matière.

En suivant l'ordre de notre programme, je rencontre, tout d'abord, au premier rang, à la place d'honneur qui lui est due, l'histoire de la Ligue à Reims : tel était le sujet du concours d'histoire pour cette année. Aucun mémoire ne vous a été adressé. Vous avez néanmoins pensé qu'il y avait lieu de maintenir cette question au programme pour l'année 1865. Vous saviez, en effet, que cette étude si intéressante de l'histoire locale n'était pas sans avoir tenté quelque studieuse plume, dont le temps seul avait trahi les efforts : vous vous êtes donc décidés à augmenter d'une année le délai du concours ; ce retard ne sera pas stérile, et, dans un an, vous en avez plus que l'espérance, il vous sera donné de décerner le prix à

Digitized by Google

quelque travail qui réponde à toutes les exigences du sujet et à la légitime importance que vous y attachez.

Comme se rattachant aux études historiques, je dois vous signaler un ouvrage de M. G.-A. Martin, qui a pour titre: *Essais historiques sur Rozoy-sur-Serre et ses environs*, et dont l'auteur a soumis le premier volume à vos suffrages. Sous ce titre restreint en apparence, l'ouvrage intéresse une grande partie de la Thiérache et du Porcien, quelques communes du Laonnois. L'auteur paraît avoir recueilli avec une persévérance et une sagacité dignes des anciens Bénédictins, les documents dont se compose son important travail. La plupart des évènements qu'il raconte sont communs au pays de Reims et aux localités environnantes, et l'introduction placée en tête du volume n'est, à vrai dire, qu'un résumé de l'histoire de la Seconde Belgique dans les temps anciens jusqu'au X^e^ siècle, d'après les écrivains qui ont fait de ces temps une étude particulière. Le livre de M. Martin ne nous est donc point étranger, et il se recommande à l'attention des savants, particulièrement dans notre contrée. Tout en rendant justice aux qualités qui le distinguent, vous n'avez pu qu'exprimer le désir d'en voir publier prochainement la continuation et d'être ainsi mis à même de vous prononcer, en toute connaissance de cause, sur son mérite.

Le sujet proposé pour le concours d'archéologie était une notice historique et descriptive des monuments religieux ou civils de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims. Un seul mémoire vous a été adressé: il a pour objet les monuments du canton de Fismes.

Digitized by Google

Pour répondre consciencieusement au vœu du programme, l'auteur a dû visiter toutes les localités du canton : une seule a été exceptée, Mont-sur-Courville, qui ne présente, d'ailleurs, aucun intérêt à l'archéologue ; il a étudié avec soin les monuments subsistants, recueilli les traditions, interrogé les ruines, et, afin que rien ne manquât à ses recherches, il a compulsé les archives et consulté tous les ouvrages spéciaux, aussi bien ceux traitant directement de son sujet que ceux qui n'en parlaient qu'incidemment.

Dans la mise en œuvre des matériaux puisés à ces différentes sources, le concurrent avait eu d'abord le projet, comme il le rappelle dans une courte introduction, d'établir dans son travail un ordre systématique et d'étudier successivement, sur autant de titres particuliers, les églises, les abbayes, les châteaux ; mais il n'a pas tardé à reconnaître que l'exécution de ce plan, séduisant au premier aspect, l'obligerait à des répétitions aussi embarrassantes pour lui que fastidieuses pour le lecteur. Il a donc adopté, et fort sagement, le plus simple et le plus commode, l'ordre alphabétique, et son mémoire, qui commence par Arcis-le-Ponsart, finit par Vandeuil et Ventelay.

Telle est l'ordonnance générale de l'œuvre. Quant au détail, il débute, pour chaque localité, par des notions historiques destinées à mettre chacune d'elles en lumière. Il eût été à désirer que cette partie du mémoire fût un peu plus développée. L'auteur, qui s'est appliqué à suivre exactement la donnée de votre programme, paraît s'être, en ce point, conformé trop rigoureusement, peut-être,

Digitized by Google

à ses recommandations « de se borner, pour les détails historiques et légendaires, à un exposé substantiel et sommaire. » Effectivement, on sent parfois, dans une partie de son travail, qu'il se restreint à regret et qu'il est loin de dire tout ce qu'il sait. Venant ensuite à l'étude spéciale de chaque monument, il en donne la description, en assigne le caractère, indique la date de sa construction, celle des réparations qu'on y a faites et des dégradations que, trop souvent, il a subies. Du centre de la localité, l'auteur passe aux dépendances et ne laisse rien ou presque rien à explorer. Partout il fait preuve de connaissances en architecture et d'un goût exercé; ses appréciations sont généralement justes, ses conjectures judicieuses et empreintes de modestie et de franchise; ce qu'il sait, il l'affirme; ce qui lui paraît douteux, il le présente comme tel, et s'il y a un point qu'il n'a pu éclaircir, il le dit sans détour. Du reste, l'auteur a été presque constamment aussi heureux que bien inspiré dans ses recherches, et c'est à peine si, dans tout son travail, on a à signaler quelques rares omissions d'une importance, d'ailleurs, très-secondaire. La forme que l'auteur a donnée à son mémoire est bien appropriée à son sujet. Son style est, en général, ferme, concis, et ne manque parfois ni de grâce, ni d'originalité. On pourrait y désirer un caractère plus littéraire et des transitions mieux ménagées; on y rencontre aussi, çà et là, quelques négligences dues, sans doute, à la rapidité de la composition, et qu'une révision attentive fera facilement disparaître.

Vous avez rendu justice au mérite d'une œuvre ainsi étudiée avec soin, ordonnée avec sagesse,

Digitized by Google

écrite avec talent, et vous avez décerné à l'auteur, M. Valentin, curé de Montigny-sur-Vesle, une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie ne peut que se féliciter d'avoir mis cette étude au concours ; si un seul mémoire nous est parvenu, vous avez pensé que ce résultat a tenu, en grande partie, à la brièveté du délai accordé. Obtenir sur les autres cantons des mémoires semblables à celui que nous couronnons aujourd'hui, ce serait préparer pour l'avenir tous les éléments d'une bonne statistique historique et archéologique de l'arrondissement de Reims ; dans cette persuasion, l'Académie maintient le sujet au programme pour l'année prochaine, en exceptant, bien entendu, le canton de Fismes.

MM. Aubry, sculpteurs à Gespunsart, ont sollicité de l'Académie un témoignage de sympathie comme une précieuse récompense des travaux qu'ils ont déjà faits, et une puissante recommandation pour ceux qu'ils peuvent être appelés à exécuter. Les motifs qu'ils invoquent comme leur donnant des droits à la bienveillance de l'Académie sont le nombre, la qualité et le bas prix de leurs productions. La liste des principaux ouvrages qu'ils ont exécutés fait, effectivement, honneur à leur activité ; l'exécution atteste une aptitude remarquable et une grande habileté de main-d'œuvre ; mais elle laisse à désirer sous le rapport des connaissances théoriques et de la pureté du goût. Quant à la modicité des prix, c'est une considération peu de nature à vous toucher. N'arrive-t-il pas, en effet, trop souvent que les travaux artistiques, ceux-là surtout, ne valent, hélas ! que ce qu'ils ont coûté ? Et, à cette occasion,

Digitized by Google

n'y a-t-il pas lieu de conseiller aux artistes, avec un sentiment de profonde bienveillance, de se tenir en garde contre les tentations du bon marché, et de répéter aux personnes qui sont en position de faire des commandes de ce genre, qu'imposer aux artistes des prix réduits, c'est leur tendre un piége non moins funeste pour celui qui les impose que pour celui qui les accepte? Ne vaudrait-il pas mieux faire successivement, peu et bien, que de tout entreprendre à la fois, sauf à tout gâter? Sous le mérite de ces réserves et de ces conseils, vous avez reconnu que les nombreux travaux exécutés, soit sur le bois, soit sur la pierre, par MM. Aubry, de Gespunsart, révèlent en eux des ouvriers aussi actifs qu'intelligents, qui, en suivant une bonne direction, sont à même de conquérir un succès de bon aloi et de rendre des services réels pour l'ornementation des édifices religieux de nos pays; vous leur avez, en conséquence, accordé une médaille d'encouragement.

Je ne vous dirai qu'un mot d'un livre dont le titre seul est fait pour effrayer cette assemblée : il s'agit d'un volume que vous a soumis M. Hénuy, et qui est intitulé : *Transformation de l'arithmétique, ou précis élémentaire sur l'explication des logarithmes et sur leur application aux différents usages des calculs.* Grâce au consciencieux rapport de M. Stouff, vous avez pu apprécier que cet ouvrage manquait assez généralement de cette précision, de cette exactitude et de cette clarté rigoureuses qu'exigent de semblables matières, et qu'il ne présentait, à aucun point de vue, l'utilité théorique et pratique que l'auteur semble s'être proposée. Il dénote, toutefois, un bon vouloir

Digitized by Google

et une persistance de travail qu'on ne saurait trop louer, mais il laisse, en même temps, le regret de voir de si généreux efforts employés en vain et demeurés stériles.

Il me faudrait, assurément, l'aide toute-puissante d'une de ces ingénieuses et habiles transitions dont notre secrétaire général a le secret, pour passer des logarithmes à la poésie ; mais, à défaut de ce secret, je franchis résolûment le détroit, et j'aborde de plein pied au rivage plus riant de votre concours de poésie. Mais, voici qu'à mon premier pas sur la rive, je suis encore arrêté par un manuscrit destiné à prendre part à votre concours, mais qui, heureusement, par la généralité de son objet, n'a pas moins trait à la poésie qu'à la prose. Il est intitulé : *Le Lecteur et son livre:* c'est un traité sur la manière dont on doit lire, envisagée plutôt au point de vue philosophique qu'au point de vue littéraire. L'auteur y traite surtout du but et du résultat moraux qu'on doit chercher dans la lecture : recherche du beau, du vrai et du bien, voilà le but ; amélioration de soi-même, voilà le résultat de toute lecture bien dirigée et bien faite. C'est vous dire assez dans quel excellent esprit ce mémoire est composé. On y trouve plus d'une pensée élevée, plus d'un conseil utile, et si la forme avait toujours été au niveau de l'intention, vous auriez récompensé avec bonheur une œuvre qui, dans ces conditions, aurait offert un salutaire aliment aussi bien pour l'esprit que pour le cœur.

Cette dernière dette payée à la prose, je reviens à la poésie.

Le concours est, cette année, moins nombreux

Digitized by Google

que l'année dernière ; quatorze pièces seulement vous ont été envoyées : depuis l'humble compliment jusqu'à la poésie héroïque, tous les genres, à peu près, y sont cependant représentés. Plusieurs de ces pièces se recommandent par des mérites divers, par des détails heureux ; aucune, cependant, ne vous a paru offrir une réunion de qualités dignes d'emporter le prix. Le genre héroïque est le moins bien partagé : *Sébastopol*, *Jeanne d'Arc*, *la Mort du commandant de Béplas* n'ont ni le souffle, ni la vigueur, ni l'éclat que comportent de tels sujets : l'originalité leur fait complètement défaut.

Si l'originalité seule suffisait au mérite d'une œuvre poétique, deux pièces triompheraient sans partage ; elles sont d'un genre assez difficile à définir. L'une a pour titre : l'*Air ;* l'autre, *Mémoires d'une goutte d'eau.* Toutes deux ont un dénouement que leur titre ne saurait guère faire présager, et elles sont un exemple de plus de l'excellence du proverbe, qu'en toute chose il faut considérer la fin. Il semble, à ce seul titre de l'*Air*, que l'auteur va vous ravir à des hauteurs infinies, pour vous perdre et vous laisser dans les régions éthérées : c'est, en effet, ce que le départ paraît promettre.

Le Seigneur dit à l'Air :

> ..... Pars, fais le tour du monde ;
> Sois la brise qui chante et l'orage qui gronde.

Et l'Air obéit ; il s'élance, il s'élève ; à lui les triomphes de la tribune, les succès du chanteur ; à lui toutes les vies, toutes les maladies, toutes les gloires, et tout cela finit, ô inconstance des choses humaines ! par une chute ; et quelle chute ! une chute par la cheminée.

Digitized by Google

Lorsque le suicide allume son charbon,
Sauve l'âme et le corps, dans la chambre pénètre.
On voudra te fermer la porte, la fenêtre :
Viens *par la cheminée*, envoyé du ciel bleu!

Voilà un dénouement qu'on était loin d'attendre:

La Goutte d'eau a des visées plus hautes, et si l'Air s'abaisse à descendre, elle n'aspire, elle, qu'à monter, et ses mémoires finissent par l'expression d'une ambition que l'humilité du titre ne ferait pas supposer. L'auteur, après avoir, dans des vers d'une allure assez vive et facile, surtout au début, promené son héroïne de par le monde, la fait, à la fin, prisonnière, au sein d'une perle, j'imagine; elle voudrait en sortir. Et pourquoi? Ecoutons :

Oh! (s'écrie-t-elle), oh! si quelque savant curieux ou distrait
Par hasard passait là, son marteau briserait
La blanche stalactite où je suis prisonnière.
Ouvrez donc ma prison, ou je meurs de dépit.
Enfermez au couvent fille sensible et brune :
Moi, j'irai faire au ciel les yeux doux à... *la lune.*

La lune!.. c'est l'astre cher aux poètes élégiaques. N'est-ce pas à la pâle et tremblante clarté de ses rayons qu'ils exhalent leurs chants douloureux? On pourrait dire que la lune est le soleil de l'élégie. A son nom seul, il me semble voir se lever les ombres décolorées de ces œuvres dont la feuille morte est la livrée, et je ne puis me placer sous une meilleure influence pour signaler à votre souvenir quelques-unes des pièces de votre concours, qui appartiennent à ce genre. C'est, du reste, la note qui domine dans notre concert poétique. Je vous rappellerai entre autres les pièces qui ont pour titres: *La Mort d'une mère, Joies et Pleurs* et *la Mansarde*. Ces deux pièces, la seconde surtout, se recommandent par un sentiment vrai de

Digitized by Google

la douleur : on y rencontre de touchants développements ; mais l'expression et la prosodie même font trop souvent défaut à leurs auteurs.

Une pièce qui n'est pas sans mérite est intitulée : *Jésus*. C'est une sorte de satire en réponse à un livre trop fameux. L'auteur s'est souvenu de ce mot du satirique : *Facit indignatio versum*. Sans doute, l'indignation peut être une muse féconde, mais sa seule action ne suffit pas : il faut encore qu'elle soit contenue dans une noble mesure. Frapper fort n'est pas frapper juste, et on manque souvent le but en exagérant les coups. Si l'auteur s'était bien pénétré de ces règles absolues de l'art et du bon goût, il aurait évité à son œuvre les taches trop nombreuses qui la déparent. Les strophes dans lesquelles il est demeuré maître de lui-même sont d'une excellente facture et dénotent un talent incontestable.

Je vous citerai la première, dans laquelle le poète évoque le souvenir de sa mère et de sa fin chrétienne :

A celle qui mourut loin de Byblos la sainte,
Sans connaître Adonis, et nous quitta sans crainte
En murmurant : Je crois !
Ma vieille mère, à toi que je vis, expirante,
Chercher ton chapelet de ta main défaillante
Pour en baiser la croix.

Celle encore où il peint d'un trait énergique ce que serait le monde sans l'espoir et la foi d'un Dieu rédempteur :

Abattez, abattez les croix du cimetière.
De leurs pieux débris vous comblerez l'ornière
D'un stupide passé ;
Et de vos morts chéris pour protéger la cendre,

Digitized by Google

Vous graverez ces mots : Inutile d'attendre
Celui qu'on a chassé !

Et enfin ces deux dernières, empreintes d'une grandeur vraie et saisissante : le Messie va venir, l'humanité l'attend :

L'ombre couvre la terre, et de l'aube promise
Longtemps on voit passer la lueur indécise
A l'horizon vermeil :
Le jour naît, tout s'émeut, tout frémit d'espérance ;
Dieu vainqueur de la nuit, le voilà qui s'avance,
Peuples, c'est le soleil.

O mon Christ adoré, vrai Dieu, mais Dieu fait homme,
Mon cœur te reconnaît, alors que je te nomme,
Au trouble que je sens ;
Séduit par ta douceur, vers toi va ma prière,
Vers toi va mon amour; l'amour, c'est la lumière ;
Je t'aime... et je comprends.

Si vous avez cru ne pas devoir accorder le prix à aucun des concurrents, il est du moins une pièce que vous avez distinguée entre toutes, et que vous avez jugée digne d'une mention très-honorable : elle porte le n° 12, et a pour titre : *l'Oiseau de Paradis*, et pour épigraphe ces vers :

O quando lucescet tuus
Qui nescit occasum dies !
O quando mihi se dabit
Quæ nescit hostem patria.

Le sujet n'est pas absolument nouveau. Cœlio, le héros du poème, c'est l'homme, l'homme avide de bonheur, exilé, pèlerin inquiet de la vallée des larmes, qui cherche le bonheur ici-bas et qui ne l'y trouve pas. Un oiseau mystérieux, oiseau de Paradis, a murmuré à son oreille que ce bonheur a cependant une patrie. Cœlio se met en route vers ce

Digitized by Google

rivage tant désiré, et quand la foule lui dit : « Cœlio, Cœlio, ô mon fils, où vas-tu ? » il répond :

Je vais à la terre promise
Où règne la justice, où fleurit la vertu.

Mais les mers succèdent aux mers, les cieux aux cieux, les rivages aux rivages, et cette plage enviée n'apparaît pas. En vain il la demande au ciel bleu; en vain il la demande aux tempêtes : la mort seule répond; son fantôme se dresse :

Cœlio, dit-il, prends-moi pour guider ton navire.
Pilote sûr, je vais te conduire aujourd'hui
Dans le port immuable auquel ton cœur aspire.

Eh bien ! répond Cœlio,

Eh bien ! salut ! donne ta main,
Que je fête ta bienvenue.
Partons ! ouvre-moi le chemin
Qui mène à la rive inconnue.

Et le poète termine en s'écriant à son tour :

Cœlio, moi qui t'aimais, à mon tour, je te dis :
Où vas-tu, doux rêveur ? où vas-tu, cher poète ?
Enfin, l'as-tu trouvé, l'oiseau du Paradis
Qui chantait autrefois dans ton âme inquiète ?
Ah ! si tu l'as trouvé, si ce n'est pas en vain
Que mon âme parfois soupire avec la tienne,
Envoie à mon appel, qu'il vienne à moi, qu'il vienne,
L'enchanteur radieux, le messager divin.
Je l'attends ! Qu'il me prenne en chantant sur ses ailes,
Et que son vol m'emporte au rivage béni
Où le bonheur est infini,
Où les amours sont éternelles !

Sans doute, il faut le confesser, l'idée n'est pas nouvelle : mais les regrets, les pleurs, les aspirations de l'homme vers ses fins dernières, n'est-ce

Digitized by Google

pas un thème toujours ancien, toujours nouveau ? L'auteur a pris soin de le rajeunir par des détails heureux qui révèlent tout à la fois un goût délicat et une plume exercée ; son œuvre présente un ensemble assez complet et auquel on ne peut souhaiter qu'un peu plus de saillie et de vigueur. L'auteur est M. Henri de Courmont, qui n'en est pas à son premier succès, et que vous comptiez déjà, l'an dernier, parmi vos lauréats.

Bien que le compte-rendu d'un concours doive nécessairement réserver une juste part à la critique, ce n'est pas sans appréhension que l'on remplit ce devoir; on craint de décourager, malgré soi, des efforts généreux et qui dénotent, chez ceux qui les tentent, un amour des choses de l'esprit et des lettres qu'on serait désolé de voir s'affaiblir. Tout le monde ne peut atteindre au succès : mais c'est déjà quelque chose que de l'avoir cherché. L'inspiration ne répond pas toujours à l'appel qu'on lui adresse : le Dieu veut quelquefois se laisser faire violence. Que les concurrents malheureux ne se rebutent donc pas : ne peuvent-ils pas répéter à la Muse ce que La Fontaine disait à Madame de la Sablière :

Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

S'ils succombent, c'est les armes à la main, et, après tout, combattre est presque aussi honorable que vaincre.

Cette appréhension que nous exprimons ici s'explique d'autant mieux que, de toutes parts, on entend redire et répéter : La Poésie se meurt ! la

Digitized by Google

Poésie est morte ! Sans accepter à la lettre ces sombres pronostics, il faut cependant reconnaître qu'il y a, au fond, quelque chose de vrai. Ce n'est, sans doute, qu'un sommeil, mais il est certain que ce sommeil existe. Quelques-uns s'en étonnent, et se demandent quelle époque fut plus propice à l'inspiration que la nôtre. N'assistons-nous pas, tous les jours, à une lutte immense du génie de l'homme contre la matière? Quel spectacle plus saisissant que celui de l'homme se soumettant le monde matériel. créant les merveilles de l'industrie moderne et domptant par l'électricité et la vapeur ses deux ennemis les plus indomptables : le temps et la distance ! Sans doute, ce spectacle est bien beau, il est grand; mais il n'y aura jamais là une source d'inspirations poétiques qui touchent ni qui émeuvent. Non, ces scènes, quelque grandes qu'elles soient, peuvent étonner; elles ne produiront jamais une émotion : la seule lutte qui soit de nature à toucher l'homme, c'est la lutte de l'homme contre lui-même, contre ses passions, contre ses joies, ses espérances ou ses terreurs. Si quelqu'heureux génie sait dévoiler le secret de ces luttes et trouver un de ces cris de l'âme qui en sont la saisissante expression, c'est alors vraiment un poète ; sa poésie est vivante et elle éveille dans tous les cœurs des échos attendris et durables. Ne pourrait-on pas affirmer, comme un exemple démonstratif de cette vérité, que si les poèmes didactiques les plus célèbres ont survécu, ils ne le doivent qu'à ces épisodes immortels où l'homme retrouve l'homme, et sent, dès lors, battre et s'agiter un cœur humain comme le sien ?

Digitized by Google

Mais, pour surprendre et saisir ces phénomènes internes, il faut un état de recueillement et d'apaisement auquel le temps présent est peu propice. Il y a un tel développement de vie et d'activité extérieures, qu'il reste à peine quelque instant à donner à la vie de soi-même; on est entraîné, quoi qu'on fasse, par le tourbillon qui s'agite autour de soi, et dont le murmure étouffe toutes les voix. Peut-être est-ce là une des causes pouvant expliquer pourquoi, depuis quelques années, plus d'un vrai poète s'est révélé dans sa province, c'est-à-dire là où la vie est nécessairement moins préoccupée et s'écoule dans un milieu plus calme : plus d'une réputation y est éclose et y a grandi à l'ombre de sociétés savantes qui ont aussi aidé, pour leur part, au développement de ces talents vivaces. N'est-ce pas ainsi que MM. Laprade, Autran, Brizeux, pour ne citer que les plus illustres, ont toujours écrit leurs livres au lieu même de leur naissance ? Ces livres se lisent partout, mais le pays natal seul les a inspirés : leurs auteurs retrouvent là toujours une nature féconde, un souffle bienfaisant sous lequel leur génie s'épanouit et se colore; on dirait de ces fleurs qui naissent à ce doux vent du midi dont Shakespeare a dit quelque part, avec tant de charme, que son souffle, en passant sur des champs de violettes, leur dérobe et leur rend à la fois des parfums.

Un des membres, et non un des moins justement célèbres de cette famille poétique, vient de s'éteindre; M. Reboul, le poète de Nîmes, est mort. Hier, sa ville natale tout entière faisait cortége à ses funérailles et entourait de ses derniers hommages la mémoire d'un homme dont la vie a toujours présenté l'heureuse union d'un beau talent et d'un beau

Digitized by Google

caractère. Si j'évoque ici ce nom vénéré, c'est que M. Reboul ne nous était pas étranger, et je me rappelle, non sans émotion, qu'il y a quelques années, à cette même place, dans une de nos séances solennelles, il nous récitait, avec une modestie et un accent dont le souvenir ne s'effacera jamais, quelques-unes de ses dernières productions.

C'est aussi à cette vaillante phalange qu'appartient notre correspondant, notre poète, M. Ach. Millien. Pendant que vous vous inquiétiez peut-être de ne l'avoir pas vu prendre part à votre concours de cette année, il s'en excusait avec une grâce charmante, et, répondant à notre secrétaire général qui lui demandait quelque joyau pour l'ornement de notre séance, il lui envoyait un écrin tout entier, en lui laissant le soin de choisir. Vous avez pensé ne pouvoir mieux faire que de détacher de ce charmant volume, appelé au succès de son aîné, un apologue rustique, *Maître Jacques*, qui a été, l'an dernier, l'objet d'une distinction de votre part. Vous m'avez chargé d'en faire ici la lecture, je vous en remercie : aussi bien ne pouvais-je trouver à ce trop long rapport de conclusion plus heureuse et qui soit plus capable de m'en faire pardonner les ennuis.

Digitized by Google

MORALITÉS RUSTIQUES.

MAITRE JACQUES.

—

Vif et mal endurant, courageux, économe,
Tout-à-l'heure joyeux et grondant tout-à-coup,
Tel j'ai connu longtemps maître Jacques : en somme,
Un brave campagnard comme il en est beaucoup.

Ce jour-là, sous l'azur et la brise clémente,
Je suivais le sentier semé de boutons d'or,
Lorsque je l'aperçus, dans la sauge et la menthe
Assis, la mine sombre et frémissant encor.

La chanson des oiseaux le trouvait insensible,
La fleur versait en vain son parfum le plus doux ;
Je ne vous peindrai pas la colère risible
Qui le faisait frapper du poing sur les cailloux.

En partant, le matin, pour aller aux futaies
Avec son chariot mené par six grands bœufs,
Il écoutait siffler les merles dans les haies,
Et lui, fier et content, sifflait aussi bien qu'eux.

Les passants lui disaient :—Bonjour à maître Jacques !
Les nobles animaux que vous conduisez là !
Lui de répondre :—Eh ! oui, quand nous étions à Pâques,
J'ai trouvé cent écus de celui que voilà !

Et le sol à plaisir résonnait sous la roue :
Mais quand le chariot fut chargé de bois vert,
Autre affaire ! c'était un chemin plein de boue,
Encombré, montueux, de cailloux tout couvert.

Digitized by Google

Les bœufs exténués chancelaient dans l'ornière,
La voiture avançait lentement, lourdement,
Trébuchait dans un creux. heurtait contre une pierre,
Ou s'arrêtait, au sol clouée à tout moment.

Le voyage était loin de toucher à son terme,
L'angélus exhalait son chant aérien :
C'était l'heure déjà de rentrer à la ferme ;
Jacques l'impatient s'évertua si bien,

Tant il fit, en pestant, se hâtant sans prudence,
Qu'il brisa dans sa main son aiguillon d'abord,
Puis que, pour expier sa sotte violence,
Son beau chariot neuf se rompit sous l'effort.

Il s'en prit à ses bœufs, qui portaient bas la tête ;
Il s'en prit à son chien, qu'il eut bientôt rossé ;
Il ne fallut pas moins dételer chaque bête
Et laisser là le bois, sur l'essieu fracassé.

Des moutons paissaient l'herbe au fossé de la route ;
Lui maugréait si fort que, vite épouvanté,
Le troupeau trottinant se disperse en déroute,
Et voici les six bœufs partis de leur côté !

Il se mordit les doigts de son inadvertance.
Pour courir aux fuyards, avait-il son vieux chien ?
Non, le chien bâtonné se tenait à distance,
Triste, baissant la queue et n'entendant plus rien.

Il fallait voir alors, passant du pourpre au blême,
Le fermier ahuri, jetant partout les yeux !...
Mais, comme il n'avait plus à battre que lui-même,
Il ne dut que crier,... ne pouvant faire mieux.

Cependant les pinsons cachés dans les érables
Semblaient tous de concert à ses frais babiller :
Ah ! s'il les eût tenus, ces jaseurs détestables,
Et ces sots papillons qui venaient le railler !...

Digitized by Google

Quelque charme qu'on trouve à jurer à son aise,
Il arrive un moment où l'on s'apaise enfin :
C'est ce que Jacques fit, quand l'ombre d'un mélèze
Eut rafraîchi son front, qu'il se frappait en vain.

— « Bœufs maudits, pensa-t-il, courez au pâturage!
Il ne me reste plus nulle besogne ici,
J'ai gagné ma journée ! Allons donc au village ;
Jeanne me boudera... Voilà nouveau souci !

Elle est à sa lessive; elle a beaucoup à faire :
Préparer les repas, veiller même au bétail !...
Puisqu'il me faut rentrer, je vais la satisfaire
En prenant aujourd'hui ma part de son travail. »

Et tandis qu'il suivait le chemin, Jeanne, accorte,
Déployait au soleil son linge tout fumant,
Que ses enfants vermeils lui tendaient de la porte.
De loin : — « Je viens t'aider, » lui dit-il brusquement.

— « Merci, tout est fini, mais la tâche était rude ! »
— « Moi, je n'ai pu rien faire, au moins j'ai bien juré !...
Comment donc toi, ma Jeanne, as-tu pris l'habitude
D'arranger sans fracas chaque chose à ton gré? »

Or elle, l'embrassant, répondit : « A mon aide
Toujours viennent deux sœurs, dont chacune est ma sœur;
Elles t'enseigneraient, ami, le bon remède... »
— « Comment les nommes-tu? » — « Patience et douceur! »

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1864.

Prix et Médailles.

—

HISTOIRE.

LA RÉFORME ET LA LIGUE A REIMS.

Aucun mémoire n'a été présenté. La question est laissée au programme pour 1865.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

ARCHÉOLOGIE.

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DES MONUMENTS CIVILS OU RELIGIEUX DE L'UN DES CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Le prix, consistant en une médaille d'or de 200 francs, est décerné à M. l'abbé Valentin, curé de Montigny-sur-Vesle, auteur d'un mémoire sur le canton de Fismes.

La question demeure au programme, pour les cantons d'Ay, Beine, Bourgogne, Châtillon, Verzy et Ville-en-Tardenois.

Le prix, consistant en une médaille d'or de 200 francs, sera décerné en 1866.

Digitized by Google

POÉSIE.

Le prix n'est pas décerné.

Une mention très-honorable est accordée à M. Henri de Courmont, à Paris, lauréat du concours de 1863.

—

MÉDAILLES HORS CONCOURS.

Une médaille d'argent de première classe est décernée à M. le comte Léonce de Lambertye, à Chaltrait (Marne), auteur de l'ouvrage intitulé : ***Le Fraisier***, *sa botanique*, *son histoire*, *sa culture*.

Une médaille d'encouragement est accordée à MM. Aubry frères, à Gespunsart (Ardennes), pour les travaux de sculpture qu'ils ont exécutés dans les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne.

Digitized by Google

PROGRAMME

des Concours ouverts pour les années 1865 & 1866.

PRIX A DÉCERNER EN 1865.

—

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1re QUESTION.

La Réforme et la Ligue à Reims.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

2me QUESTION.

Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, et celles du département, à Châlons, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

—

POÉSIE.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à l'auteur de la pièce jugée la meilleure.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Digitized by Google

SCIENCES ET INDUSTRIE.

1re QUESTION.

Déterminer la composition moyenne des eaux des égouts de Reims ; indiquer, en insistant sur les dangers de la situation actuelle, un mode économique d'exploiter ces eaux, dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité publique.

Le prix, dû en partie à la générosité d'un anonyme, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

2me QUESTION.

Quels sont, au point de vue de l'hygiène et de l'industrie, les avantages et les inconvénients du blanchiment des tissus en général, et particulièrement des tissus de laine, par le soufre ? L'acide sulfureux est-il, comme on le croit généralement, l'élément actif dans cette opération ?

Si le soufrage est reconnu nuisible à la salubrité publique, indiquer par quel procédé on pourrait obtenir un blanchiment qui présentât les mêmes avantages au point de vue industriel, sans danger pour la salubrité.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

Ces médailles seront décernées dans le cours du mois de Mai prochain, en séance publique de l'Académie.

Les mémoires devront être adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 1er Avril 1865, terme de rigueur.*

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes

Digitized by Google

de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction devront faire parvenir leurs titres au Secrétariat avant le 1er Mars 1865, et plus tôt, s'il s'agit d'une invention dont l'essai doive se faire de préférence en hiver.

PRIX A DÉCERNER EN 1866.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1re QUESTION.

Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims (excepté celui de Fismes, pour lequel une médaille d'or de 200 francs a été décernée en 1864).

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tombelles, ruines, inscriptions, meubles précieux, qui existent dans chaque commune du canton; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront négliger les objets sans valeur et se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, pour la description des monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

D'autres distinctions pourront être décernées aux auteurs dont les mémoires, sans atteindre la première place, répondront le mieux au désir de l'Académie.

Digitized by Google

2me QUESTION.

Etude sur Gerbert. Sa vie, ses ouvrages, son influence sur son temps.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

Les mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci-dessus, avant le 1er Avril de l'année dans laquelle le prix doit être décerné.

Reims, le 10 Juin 1864.

Le Secrétaire général,
Ch. LORIQUET.

Le Président annuel,
H. PARIS.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

AU 1er JUILLET 1864.

Bureau pour l'année 1863-1864.

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻).
Président annuel, MM. PIÉTON.
Vice-Président, H. PARIS.
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire archiviste, MARIDORT.
Trésorier, A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration. DUQUENELLE. — H. ROBILLARD (✻). — LESEUR.

Bureau pour l'année 1864-1865.

Président d'honneur, S. Em. le Cardinal GOUSSET (C. ✻).
Président annuel, MM. H. PARIS.
Vice-Président, JULLIEN.
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire archiviste, MARIDORT.
Trésorier, A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration. H. ROBILLARD (✻). — LESEUR. — GIVELET.

Digitized by Google

Membre d'honneur.

M. VILLEMAIN (G. O. ✲), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, ancien ministre de l'instruction publique.

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

Mgr GOUSSET (C. ✲), cardinal, archevêque de Reims.

MM. ROBILLARD (H.) ( ), vice-président du Tribunal civil.

FANART (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome.

TARBÉ (P.), ancien magistrat, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

DUQUENELLE, ancien pharmacien, associé de la Société impériale des antiquaires de France.

GONEL (E.), avocat.

CLICQUOT (F.-L.), propriétaire.

GOSSET, père, architecte, membre du Conseil municipal.

PARIS (H.), avocat, membre du Conseil général.

MIDOC (L.-H.), greffier du Tribunal de commerce, membre du Conseil municipal.

LORIQUET (CH.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société impériale des antiquaires de France.

GODA, notaire, secrétaire du Comice agricole.

BAUDESSON, fabricant de produits chimiques.

LEFEBVRE (✲), officier supérieur du génie, en retraite.

REIMBEAU, architecte du diocèse.

Digitized by Google

MM. MENNESSON (A.), ancien notaire.
GALLIET, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
LESEUR, avoué.
VILLEMINOT (✻), ingénieur-mécanicien, président de la Société industrielle.
MARIDORT, professeur de physique au Lycée et du cours municipal de physique et chimie.
PIÉTON, avocat.
MARTIN (CH.), rédacteur en chef du *Courrier de la Champagne*.
GIVELET (CH.), propriétaire, inspecteur de la Société française d'archéologie.
LEMPEREUR DE SAINT-PIERRE (✻), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.
VARENNES, juge d'instruction.
THOMAS, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
CHEYSSON, ingénieur des ponts-et-chaussées.
JULLIEN (TH.), ancien magistrat, membre de la Société d'agriculture de Joigny, et de la Société Impériale d'acclimatation.
LUTON, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.
DOYEN, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.
JACQUENET (l'abbé), protonotaire apostolique, secrétaire de l'archevêché.
COZE, directeur de l'usine à gaz.
POSTANSQUE, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée.
DEGLAIRE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame.
LANTIOME, avocat.

Digitized by Google

MM. Mesnard, juge au Tribunal civil.
De Brimont (A.), propriétaire.
Stouff, professeur de mathématiques au Lycée.
Mennesson (F.), pharmacien.
Bonnet (✻), médecin de la Conciergerie, en retraite.
Maldan, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.
Séguier (le baron) (✻), procureur impérial.
Cerf (l'abbé), chanoine honoraire, trésorier de la Cathédrale.

Membres correspondants élus dans l'année ***1863-64.***

MM. Renard, juge au Tribunal de Rambouillet.
Perrier (Emile), secrétaire de la Société d'agriculture, à Châlons-sur-Marne.
Roth (Jules), chimiste à Mulhouse.
Rossat, docteur ès sciences, chef d'institution à Charleville, membre du Conseil impérial de l'instruction publique.

Membres décédés.

MM. Landouzy (Hector) (✻), docteur en médecine, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et pharmacie de Reims, président annuel de l'Académie, président de l'Association médicale du département de la Marne, membre du Conseil académique, correspondant de l'Académie de médecine, etc., etc.
Sutaine (Henri-Maxime), ancien négociant en vins et juge au Tribunal de commerce de

Digitized by Google

Reims, membre titulaire et ancien président annuel de l'Académie, membre de la Société des Amis des arts de cette ville.

MM. Berger de Xivrey (Jules), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur-adjoint à la Bibliothèque Impériale, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., membre correspondant, à Paris.

Pauffin (Chéri), ancien maire de Rethel et collaborateur de la *Chronique de Champagne*, membre correspondant, à Paris.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE M. H. LANDOUZY

PRÉSIDENT

Par **M. Ch. LORIQUET**, Secrétaire général (1).

C'est avec un sentiment bien douloureux, Messieurs, que le représentant obligé de l'Académie de Reims s'approche à son tour de cette tombe prématurément ouverte, pour offrir à notre regretté et très-aimé collègue un dernier hommage et un dernier adieu.

J'ai recueilli, comme vous, avec une sympathie profonde les paroles qui viennent d'être prononcées au nom du corps médical, et particulièrement au

(1) Le Jeudi 3 Mars 1864, ont eu lieu les funérailles de M. Landouzy, décédé à Paris le 1er du même mois, à l'âge de 52 ans.

L'Ecole de médecine y assistait en costume; à sa suite, les fonctionnaires du Lycée et une députation de l'Académie, ayant à sa tête M. Robillard, président d'âge, assisté de M. le secrétaire général. MM. Panis, secrétaire de l'Ecole de médecine; Piéton, vice-président de l'Académie; Villeminot, chevalier de la Légion-d'Honneur et président de la Société industrielle; May, médecin à Metz, tenaient les cordons du poêle. Sur la tombe, ont été entendus successivement MM. Panis, au nom de l'Ecole de médecine; May, ami du défunt; Foucault, médecin à Epernay, pour l'Association médicale de la Marne; Loriquet, pour l'Académie; Bienfait, pour le corps médical de Reims et les élèves de M. Landouzy.

Digitized by Google

nom de l'Ecole de médecine que M. Landouzy a dirigée avec tant de distinction pendant ces dernières années. Il appartenait à ses collègues de rappeler combien fut laborieuse et prodigue d'elle-même l'existence du médecin, la confiance que ses lumières et son expérience lui avaient conquise, sa vive sollicitude pour tout ce qui tenait à l'enseignement et à l'exercice de la médecine, et les travaux qui lui ont fait une place incontestée parmi les sommités de la science.

L'Académie, de son côté, ne peut oublier que M. Landouzy fut l'un de ses membres les plus assidus, et que plusieurs fois, comme secrétaire général ou comme président, il a déployé, pour la diriger ou pour la représenter, les facultés éminentes qui le distinguaient. En l'élevant, cette année encore, à ces dernières fonctions, la Compagnie aimait à reconnaître surtout que, parmi ses fondateurs, aucun n'apporta, peut-être, plus d'ardeur à sa formation, plus de zèle et de persévérance pour triompher des obstacles qui se présentèrent à son origine comme à celle de toute création qui ne paraît pas concourir directement au progrès matériel. C'est ainsi, Messieurs, que lui-même s'exprimait dans le compte-rendu de notre première année, qui est demeuré le modèle à suivre pour ses successeurs ; et depuis, il n'est pas une de nos réunions, pour ainsi dire, que n'ait fécondée son activité ou sa connaissance de toutes les choses de l'intelligence, en même temps qu'il les rendait aimables par l'aménité de son caractère et l'agrément plein de jeunesse de son esprit.

Maintenant, Messieurs, que Dieu l'a rappelé à lui

Digitized by Google

par un de ces coups qui nous surprennent alors même qu'ils sont attendus, il nous restera de lui, avec le souvenir de ses exemples et les observations nouvelles dont il a enrichi la science, l'espoir fondé que rien de tout cela ne sera, non plus, perdu pour lui. Et, puisque les séparations dont tant de muets témoins nous entourent en ce lieu ne doivent pas être éternelles, pour qui le réveil sera-t-il glorieux, si ce n'est pour ceux qui ont recherché le vrai avec le plus d'ardeur et fait, sur cette terre, le plus de bien qu'ils ont pu ?

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE M. Max. SUTAINE

MEMBRE TITULAIRE

Par M. Ch. LORIQUET, Secrétaire général (1).

Messieurs,

Il y a quinze jours à peine, l'Académie déplorait la perte de son président annuel ; nous étions loin de penser qu'un nouveau deuil dût sitôt l'attrister. Bien que la maladie de M. Sutaine nous privât depuis

(1) M. Henri-Maxime Sutaine mourut le Jeudi 17 Mars 1864, dans sa 60e année.

L'Académie, réunie la veille de ses obsèques, par suite d'une convocation antérieure, et informée à la fois de cet évènement et du legs d'une somme de trois mille francs fait en sa faveur par M. Sutaine, fut d'avis de lever la séance, ce qui fut fait immédiatement.

L'inhumation eut lieu le Samedi 19. L'Académie y assistait en corps, avec son huissier, ayant à sa tête M. Piéton, vice-président. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Fanart et H. Paris, membres titulaires, et par deux juges du tribunal de commerce. Des discours furent prononcés sur la tombe, au nom de l'Académie, par M. Loriquet, secrétaire général, et au nom des amis de M. Sutaine, par M. Robillard, vice-président du tribunal civil et membre de l'Académie, qui conduisait le deuil.

Digitized by Google

quelque temps de sa présence, et que le caractère inquiétant qu'elle avait pris laissât peu de place à l'espoir, nous aimions à reculer le terme de son existence en le voyant appliquer ce qui lui restait de forces à ses études de prédilection, et naguère encore, payer son tribut ordinaire à l'Académie par l'intermédiaire de l'un de nous, son ami le plus cher.

Héritier d'un nom qui s'est illustré dans les conseils et les charges municipales de la cité, négociant honoré et porté par le vote de ses concitoyens à la magistrature consulaire, joignant à des connaissances variées un goût naturel pour les arts, que développèrent la pratique et l'étude, tout désignait M. Maxime Sutaine au choix des fondateurs de l'Académie, et dès 1843, il prenait place parmi les premiers soutiens de l'institution naissante.

Notre but, en effet, Messieurs, n'était pas seulement de recueillir les débris des civilisations passées, de secouer la poussière des vieux parchemins et des anciennes chroniques, nous voulions tirer de nos études des leçons pour le présent comme pour l'avenir, et nous nous imposions le devoir de réchauffer le culte du beau, d'encourager les tentatives utiles ou même généreuses, partout où elles se produiraient, dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie.

Peu d'hommes plus que M. Sutaine étaient aptes à comprendre cette mission et à la réaliser dans la mesure imposée aux efforts humains. Aussi affectionnait-il l'Académie et la regardait-il comme une des créations dont l'existence importait le plus à l'honneur et à l'avenir de sa ville natale.

Ce sentiment si vif chez lui ne pouvait demeurer

Digitized by Google

stérile. D'utiles travaux de M. Sutaine vinrent successivement enrichir nos annales. Parmi eux, je me contenterai de citer, après de lumineux rapports sur divers procédés relatifs à la vinification, une rapide et substantielle histoire du vin de Champagne, et de nombreuses notices sur les artistes rémois, dont plus d'un lui devra d'avoir sauvé de l'oubli ses œuvres et son nom.

Nommé deux fois président de la Compagnie, nul n'apporta dans cette fonction plus d'activité, de zèle, d'esprit conciliant, de dignité. On a gardé notamment le souvenir du langage élevé qu'il adressa au chef de l'Etat, en le complimentant à son passage à Reims, en Août 1850.

Enfin, l'Académie doit à la reconnaissance de dire que M. Sutaine, au dernier moment, n'a pas perdu de vue les liens qui l'attachaient à nous. Cette généreuse pensée et le bienfait que nous lui devrons ajouteront encore aux motifs que nous avions de chérir et d'honorer sa mémoire.

Mais qu'est-il besoin de parler plus longuement de nos regrets et des titres de celui que nous pleurons à l'estime de tous? Pourtant ceux qui m'entendent me reprocheraient de taire ici les qualités aimables que M. Sutaine possédait à un degré si éminent, cette affabilité, cette égalité d'humeur qui le rendait bienveillant et clément, si je puis dire, à l'égard des évènements comme à l'égard des hommes, cette sérénité de l'âme que de longues et cruelles souffrances ne purent altérer, et qui puisa de nouvelles forces dans les suprêmes consolations que Dieu donne à ceux qui l'appellent.

Digitized by Google

SCIENCES.

RAPPORT

Fait par M. Th. JULLIEN, membre titulaire,

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

Le Fraisier, sa botanique, son histoire, sa culture,

PAR

le comte Léonce de Lambertye, membre correspondant.

Il y a quelque deux cents ans, un auteur dramatique, qui s'était donné la mission épineuse de châtier les ridicules de son époque, faisait rire la cour et la ville aux dépens de son Bourgeois-Gentilhomme. — Mais qu'y a-t-il de commun, dites-vous, entre Molière et M. de Lambertye, entre un auteur dramatique et un savant botaniste, entre le Bourgeois-Gentilhomme et le fraisier? — Permettez, je vais vous l'expliquer. Molière et M. de Lambertye n'ont certes pas traité les mêmes sujets; mais tous deux sont gens d'esprit, et c'est déjà une analogie qui en vaut bien une autre. Puis Molière apprenait au Bourgeois-Gentilhomme, et à bon nombre d'autres, qu'ils faisaient de la prose sans le savoir; M. de Lambertye apprend à certains amateurs de fraises, voire même à bon nombre de

Digitized by Google

bourgeois gastronomes, qu'ils mangent des fraises sans savoir ce qu'ils mangent. Toutefois, il le fait d'une manière tellement polie, tellement courtoise, que tout le monde, en recevant la leçon, est tenté de dire : Merci ! — Très-bien ; mais quel est donc le gastronome tant soit peu instruit, ou même le modeste jardinier, qui ne puisse définir exactement la fraise et ne sache que c'est un *fruit* plus ou moins rosé, charnu et d'une saveur délicieuse ! — Précisément, cette définition, communément adoptée, recèle une grosse erreur que M. de Lambertye vient rectifier.

Pour les botanistes, dit M. de Lambertye, « cette partie charnue, succulente, juteuse, parfumée, acidulée et sucrée, qui forme la *presque totalité* d'une fraise, est un organe *complètement indépendant du fruit*, et ce que l'on prend pour des graines est, à leurs yeux, autant de véritables fruits.

» D'après eux, la fraise serait donc un fruit agrégé ou multiple, c'est-à-dire composé d'un nombre plus ou moins considérable de fruits, *plus d'un organe surajouté.* »

Enfin, ce qui est regardé communément comme fruit, cette jolie petite sphère, plus ou moins ronde, plus ou moins allongée, rosée et qui flatte si agréablement l'œil et le palais, n'est rien autre chose qu'un organe secondaire, ou, si vous aimez mieux, un *carpophore* ou *gynophore*, expressions techniques fort justes, mais, qu'assurément, bon nombre de mangeurs de fraises, modernes Pradons, prendraient pour des termes de chimie.

Quoi qu'il en soit, ce *carpophore*, qui n'était, au moment où la fleur s'est épanouie, qu'une petite éminence d'aspect jaunâtre, s'est gorgé de sucs et

Digitized by Google

forme cette partie savoureuse si justement estimée. C'est tout simplement un *support*, et « les nombreux petits corps disséminés à sa surface, tantôt en saillie, tantôt nichés plus ou moins profondément dans des alvéoles, sont de jeunes fruits qui, parvenus à leur maturité, recevront, dit M. de Lambertye, la dénomination d'*akènes*. En effet, c'est le nom que les botanistes donnent à un fruit *indéhiscent*, c'est-à-dire à un fruit sec, ne contenant qu'une seule semence et dont le *péricarpe*, réduit à une lame mince, adhère plus ou moins intimement avec l'enveloppe de la graine. »

Pour bien faire comprendre toute la justesse et toute l'importance de la distinction établie par M. de Lambertye entre le *carpophore* et le *fruit* du fraisier, il n'est peut-être pas inutile de dire quel est le sens rigoureusement exact que les botanistes attachent au mot *fruit*. On sait que le *pistil*, ou organe femelle des végétaux, se compose d'un *stigmate* placé à sa partie supérieure, présentant un tissu cellulaire sans épiderme, et enduit d'une liqueur visqueuse destinée à retenir le pollen; d'un *style*, ou colonne plus ou moins longue, ordinairement creuse, placée entre le stigmate et l'ovaire; enfin de l'ovaire, partie inférieure du pistil, renflée, de forme généralement ovoïde, et contenant les *ovules*. C'est dans l'intérieur de l'ovaire que s'opère la fécondation des ovules et qu'ils arrivent à l'état de graines. Pendant ce travail, toutes les forces vitales de la plante se concentrent sur l'ovaire et le font parvenir à son entier développement. Les autres organes qui avaient concouru à la fécondation disparaissent ou se dessèchent. L'ovaire devient alors le péricarpe, l'ovule,

Digitized by Google

la graine, et l'on donne le nom de *fruit* à leur réunion. Que ce fruit soit gros comme celui du potiron, savoureux comme le melon, ou bien ténu et insipide comme celui du fraisier, il se compose toujours des mêmes éléments : le péricarpe et la graine. Toute autre partie de la plante, quelqu'intimité qu'elle paraisse avoir avec le fruit, ne doit donc pas être confondue avec lui.

« Les ovaires de la fraise, dit M. Le Maout, cité par M. de Lambertye, sont insipides et craquent sous la dent, et ces petits fils noirâtres qui se déposent au fond de l'eau ou du vin dans lequel vous avez plongé les *fraises*, ces fils sont les styles desséchés. »

Vous voici donc édifiés, amateurs de fraises, et vous tous, modernes Lucullus, vous saurez désormais, grâce à M. de Lambertye, ce que vous savouriez avec tant de plaisir et si peu de discernement. Vous ne prendrez plus des *carpophores* pour des fruits, et des *akènes* pour des graines.

Souvenez-vous de la devise du maître, du plus spirituel gastronome des temps modernes : *Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es*. Que penserait-il d'adeptes qui mangeraient pour assouvir leur faim, même pour flatter leur palais, mais sans savoir discerner ce qu'ils mangent ?

Toutefois, parlant sérieusement d'un ouvrage sérieux, je dirai que ce n'était pas pour faire connaître et définir exactement le fruit du fraisier (*akène*) et son support que M. de Lambertye écrivait un volume de 400 pages. Il se proposait un but plus utile : il voulait apprendre à tous les horticulteurs qui s'occupent du fraisier les moyens de conserver, d'amé-

Digitized by Google

liorer les espèces et de les faire produire même à contre-saison. C'est pour arriver à ce résultat qu'il a composé une monographie complète du fraisier. Son style clair, simple et toujours pur, facilite la lecture de l'ouvrage. La méthode qu'il a suivie aide aussi le néophyte qu'il initie à la science.

Son travail est partagé en trois divisions. Chacune est ensuite subdivisée en trois parties.

LA PREMIÈRE DIVISION est consacrée à la botanique et contient la description du genre, des espèces, des anciens types d'espèces, des anciennes variétés, groupées d'après leurs espèces respectives et cultivées.

Elle traite aussi de la distribution géographique des fraisiers.

Enfin, elle renferme dans un tableau aussi clair que méthodique la description des 40 variétés les plus méritantes. Pour faire son choix, M. de Lambertye prend soigneusement et presque chaque jour des notes sur les 150 variétés dont se compose sa collection, et consulte les horticulteurs les plus distingués, *Ferdinand Gloëde*, le docteur *Nicaise*, *Mme Elisa Vilmorin*. C'est seulement après avoir comparé ces documents et en avoir discuté le mérite, qu'il dresse le tableau que je transcris en entier dans l'intérêt des *fraisiéristes*.

Digitized by Google

TABLEAU DES QUARANTE FRAISES DÉCRITES

NOM DU FRAISIER.	NOM DE L'OBTENTEUR.	DEGRÉ DE BONTÉ.	DEGRÉ DE FERTILITÉ.	DEGRÉ DE GROSSEUR ET DE BEAUTÉ.	DEGRÉ DE VIGUEUR et de rusticité de la pl.	ÉPOQUE DE MATURITÉ.
1° VARIÉTÉS DESCENDANT D'ESPÈCES EUROPÉENNES.						
A. Issue du *Fraisier des bois (Fragaria vesca*, L.).						
Quatre-Saisons	Inconnu	Excellente	Extrêm. fertile.	Petite, forme rég.	Vigoureuse.....	Des plus hâtives et la plus tardive de toutes.
B. Issue du *Fraisier capron* (*Fragaria elatior*, Ehrh.).						
Belle Bordelaise....	Lartey.	Bonne..... ..	Fertile.....	Grosseur moy., rég..	Vigoureuse.....	Demi hâtive....
2° VARIÉTÉS DESCENDANT D'ESPÈCES AMÉRICAINES, Issues directement ou par le croisement du *Fraisier du Chili* (*Fr. chiloensis*), de sa variété botanique *ananas* (*Fr. chiloensis*, VAR. *ananassa*), du *Fraisier de Virginie* (*Fr. Virginiana*).						
Amiral Dundas....	Myatt.	Assez bonne....	Assez fertile....	Énorme, forme var.	Vigoureuse.....	.....
Ambrosia.....	Nicholson.....	Bonne.....	Fertile.....	Grosse, régul...	Vigoureuse.....	Demi-hâtive.
Barnes' Large White	Barnes.....	Très-bonne.....	Fertile.....	Grosse, régul...	Vigoureuse.....	Tardive.
Belle de Paris	Bossin, Louesse.	Bonne.....	Très-fertile.....	Tr.-grosse, forme var.	Très-vigoureuse.	Tardive.
Bonté de St-Julien.	Carré.....	Bonne.....	Très-fertile.....	Grosse, régul...	Vigoureuse.....	Très-tardive.
British Queen.....	Myatt.	Excellente.	Peu fertile	Grosse, forme var....	Vigoureuse.....	Très-tardive.
Carolina superba...	Kitley.....	Excellente	Fertile.....	Grosse, régulier.	Rust. plutôt que vig.	Tardive.
Châlonnaise (la)...	Dr Nicaise.....	Excellente	Fert. ou ass. fert.	Très-gr., forme var.	Très-vigoureuse.	Tardive.
Constante (la).....	De Jonghe	Excellente	Très-fertile.....	Grosse, régulier.	Vigoureuse.....	Demi-hâtive.
Crémont.....	Crémont.....	Bonne.....	Fertile.....	Grosse, régulier.	Plus rustiq. que vig.	Hâtive.

Digitized by Google

Duc de Malakoff...	Gloëde.....	Bonne	Fertilité moyen.	Très-gr., irrég.	Tr.-vigoureuse .	Assez tardive.
Eleanor.....	Myatt.....	Bonne	Très-fertile.....	Très-grosse, rég.	Tr.-vigoureuse .	Tardive.
Eliza.....	Rivers.....	Bonne	Fertile.....	Grosse, régulier.	Plus rust.que vig	Demi-hâtive.
Elton.....	Knight	Bonne, tr.-acide.	Très-fertile.....	Gr., habit. f. rég.	Tr.-vigoureuse..	Tardive.
Emperess Eugenia.	Knevett.....	Bonne	Très-fertile.....	Très-gr., for. var.	Tr.-vigoureuse..	Assez tardive.
Excellente	Lorio.....	Bonne	Très-fertile.....	Tr.-gr., assez rég.	Vigoureuse	Demi-hâtive.
Fill Basket.....	Nicholson	Bonne	Très-fertile.....	Grosse, régulière	Pl. rust. que vig.	Assez tardive.
Goliath.....	Kitley	Bonne	Très-fertile.....	Grosse, régulière	Tr.-vigoureuse..	Demi-hâtive.
Grosse sucrée	De Jonghe.....	Excellente.....	Fertile.....	Grosse, régulière	Rustique.....	Assez tardive.
Hendries' seedling.	.....	Excellente.....	Très-fertile.....	Grosse, régulière	Tr.-vigoureuse.	Assez tardive.
Jucunda.....	Salter	Assez médiocre.	Tres-fertile.....	Tr.-gr., for. sup.	Tr.-vigoureuse.	Demi-hâtive.
Keens' seedling....	Keen.....	Excellente.....	Peu fertile	Grosse et petite.	Vigoureuse.....	Très-hâtive.
Lucas.....	De Jonghe.....	Excellente.....	Fertile.....	Grosse, régulière	Tr.-vigoureuse..	Demi-hâtive.
Lucie.....	Boisselot.....	Bonne	Très-fertile.....	Tr.-gr., for. irr.	Tr.-vigoureuse..	Tardive.
Marguerite.....	Lebreton	Bonne	Très-fertile.....	Grosse, for. rég.	Vigoureuse.....	Très-hâtive.
Marquise de Latour Maubourg.	Jamin et Durand	Excellente.....	Très-fertile.....	Grosse, belle for.	Vigoureuse.....	Très-hâtive.
May Queen.....	Nicholson	Bonne	Très-fertile.....	Gros. moy. et pet.	Plus r. que vig.	La plus hâtive.
Muscadin	Lorio.....	Bonne	Très-fertile.....	Grosse, for. rég.	Tr.-vigoureuse..	Hâtive.
Napoléon III.....	F. Gloëde.....	Bonne	Très-fertile.....	Gr. et très-gros.	Tr.-vigoureuse..	Très-tardive.
Nec plus ultrà.....	De Jonghe.....	Bonne	Fertile.....	Grosse, f. irrég.	Tr.-vigoureuse..	Très-hâtive.
Oscar	Bradley.....	Excellente.....	Fertile.....	Gr., ord. belle f.	Plus r. que vig.	Demi-hâtive.
Princess Frederick William.	Niven.....	Assez médiocre.	Fertile.....	Ass. gr. b. f. ord.	Rustique.....	Très-hâtive.
Prince of Wales....	Stewart et Neilson...	Assez bonne....	Fertile	Ass. gr., belle f.	Peu vigoureuse.	Très-hâtive.
Sir Charles Napier.	R. Smith	Bonne	Très-fertile.....	Ass. gr. bel. f. or.	Rustiq., très-vig.	Tardive.
Sir Harry.....	R. Underhill....	Excellente.....	Très-fertile.....	Gr. et tr.-gr. ord. b. f.	Vigour., rustiq.	Demi-hâtive.
Sultane.....	Dr Nicaise.....	Excellente	Fertile.....	Tr.-gr., ord. b. f.	Vigoureuse.....	Assez tardive.
Victoria	J. Trollope	Bonne	Très-fertile.....	Grosse, b. form.	Vigoureuse.....	Demi-hâtive.
Wonderful	Jeyes.....	Très-bonne.....	Très-fertile.....	Grosse, f. régul.	Tr.-vigoureuse..	Très-tardive.

Digitized by Google

La deuxième division est consacrée à l'histoire de la culture du fraisier.

L'auteur partage cette partie en trois périodes.

La première commence en 1570 et va jusqu'à la publication du livre de Duchesne, en 1766.

La deuxième commence en 1766 et finit en 1842, époque de la deuxième édition de la *Pomone française*, par le comte Le Lieur.

La troisième commence en 1842 et nous conduit jusqu'à l'époque actuelle.

La troisième division est consacrée à la culture à l'air libre des différentes variétés, enfin à la culture forcée.

M. de Lambertye suit rigoureusement son programme.

Il commence par une description botanique complète du genre, indique l'ordre dans lequel le fraisier est classé (*les rosacées*); puis, adoptant les divisions du savant botaniste Gay, il admet 8 espèces de fraisiers ayant des origines différentes, 3 européennes, 3 américaines et 3 asiatiques. Il consacre 100 pages à la description la plus rigoureusement exacte de chacun des individus faisant partie de ces espèces.

En traitant de la culture du fraisier, M. de Lambertye cite l'ouvrage de Duchesne. « Il ne paraît pas, dit-il, que les anciens aient connu, ou du moins estimé la fraise. Théophraste, Hippocrate, Dioscoride ni Galien n'en font mention. Les quatre auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture : Caton, Varron, Columelle et Palladius n'en disent rien non plus. Apulée n'attribue au fraisier que des vertus médicinales. Virgile et Ovide, en célébrant les fraises par leurs

Digitized by Google

vers, ne le font que dans des sujets champêtres ; enfin Pline, qui met les fraises au nombre des productions naturelles de l'Italie, n'en parle point parmi les plantes cultivées. »

Je dois dire ici que l'opinion de Duchesne me paraît d'autant plus vraisemblable, que les Romains, qui avaient des serres assez bien organisées pour donner des fleurs et des fruits en tout temps, y auraient bien certainement placé des fraisiers, s'ils avaient estimé les fraises et connu des variétés aussi perfectionnées que les nôtres. Pauvre Lucullus, que n'es-tu venu au monde 1900 ans plus tard ! Au lieu d'apporter de Cérasonte à Rome le premier cerisier, tu aurais puisé dans le trésor horticole de M. de Lambertye des fraises plus savoureuses et plus belles que la cerise.

Abandonnant Lucullus, j'arrive, et sans transition, puisque l'histoire ne nous fournit aucun document, à la deuxième moitié du XVI^e^ siècle. A partir de cette époque et jusqu'à nos jours, M. de Lambertye suit les progrès de la culture du fraisier. Il décrit les différentes méthodes, combat les préjugés et finit par enseigner les moyens d'entretenir et d'améliorer les espèces, de les cultiver à l'air libre et de les forcer.

Tout ce qui peut instruire et former un *fraisiériste* se trouve réuni dans l'excellent ouvrage de M. de Lambertye. C'est une monographie complète. On voit que l'auteur traite un sujet qu'il a consciencieusement étudié, dont il est parfaitement maître, et puisqu'il dit modestement, dans son avant-propos, qu'il s'efforcera toujours, dans les moindres actes de sa vie retirée, de se conformer à sa devise :

Digitized by Google

Fay le bien, arrive que pourra,

on peut lui répondre avec certitude qu'il a fait le bien en publiant un bon livre, et que ce qui arrivera, c'est qu'il sera lu par tous les horticulteurs avec autant de plaisir que de profit.

Toutefois, Messieurs, je pense que le travail de M. de Lambertye mérite plus qu'une simple approbation, et si l'Académie veut bien agréer ma proposition, elle lui accordera une médaille de première classe (1).

(1) Ces conclusions ont été adoptées.

Digitized by Google

RAPPORT

Fait par M. le docteur LUTON, membre titulaire,

SUR UN

MÉMOIRE de M. le docteur CRIMOTEL, membre correspondant,

INTITULÉ :

DE L'ÉPREUVE GALVANO-MAGNÉTIQUE

M. le docteur Crimotel, de Paris, membre correspondant de l'Académie de Reims, nous a adressé un mémoire manuscrit intitulé : *De l'Epreuve galvano-magnétique.*

Dans ce travail, l'auteur, se fondant sur ce fait que, peu de temps après la mort, les muscles cessent de se contracter sous l'influence du courant électrique, formule diverses propositions qui, toutes, du reste, sont déduites de données acquises à la science.

1. Lorsque les muscles ont perdu leur contractilité électro-musculaire, on peut affirmer que la mort a lieu. Au contraire, on peut affirmer que la vie

Digitized by Google

existe encore lorsque cette propriété est conservée dans toute son intégrité.

2. L'épreuve galvanique est toujours un moyen certain et infaillible de s'assurer de la réalité du décès ; c'est pourquoi cette épreuve devrait être recommandée aux médecins vérificateurs des décès dans les quelques cas douteux qui pourraient se rencontrer.

3. Cette épreuve devient indispensable chez les noyés, les asphyxiés, etc., et elle devrait être prescrite dans presque tous les cas aux médecins préposés aux secours publics, et à ceux qui sont requis par l'autorité dans les cas de mort subite ou violente, d'asphyxie, etc.

4. L'épreuve galvanique permet, s'il y a un reste de contraction, de déclarer que le décès a lieu depuis moins de deux heures.

5. Lorsque plusieurs personnes périssent dans un même évènement, elle permet encore, dans certains cas, de décider dans quel ordre elles ont cessé de vivre.

6. L'appareil galvano-magnétique donne le moyen, dans tous les cas, non-seulement d'établir un diagnostic certain, mais il devient, entre les mains des médecins et sans désemparer, le moyen le plus puissant, le plus prompt pour ranimer les personnes qui sont encore en vie.

7. L'épreuve galvano-magnétique permettrait, l'utilité ou l'urgence étant déclarées par l'autorité, d'accélérer les inhumations ou toute autre opération cadavérique, toutes les fois qu'il y a inconvénient d'attendre les délais ordinaires.

L'auteur, pour rendre plus praticable le mode

Digitized by Google

d'exploration qu'il recommande, a imaginé un appareil galvano-magnétique très-portatif et d'un emploi commode, mais qui nous paraît imité d'un appareil semblable présenté à l'Institut en 1859, par le constructeur, M. Rhumkorf.

M. Crimotel termine son travail en posant des conclusions qui, toutes, entraînent des modifications dans les mesures administratives prises pour constater les décès et porter secours aux noyés et asphyxiés.

En raison du but louable dans lequel ce travail a été fait et de l'esprit pratique dont notre correspondant y a fait preuve, l'Académie doit le remercier de sa communication et en insérer une analyse au nombre des travaux imprimés ; mais je crois qu'aller au-delà et recommander les vues de l'auteur par une distinction accordée à son travail, ce serait engager la responsabilité de la Compagnie relativement aux conclusions scientifiques et aux mesures administratives qui y sont indiquées, ce serait particulièrement trancher une question controversée et donner une importance prépondérante à un signe de la mort que tous les médecins n'apprécient pas au même degré (1).

(1) Ces conclusions ont été adoptées.

Digitized by Google

DE LA MÉDECINE LÉGALE

A L'OCCASION

D'un MÉMOIRE de M. le docteur PETIT, de Château-Thierry,

Par M. Eug. GONEL, membre titulaire.

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de soumettre à mon examen deux articles que M. le docteur Petit, médecin à Château-Thierry, a publiés dans la *Lancette française*, *Gazette des hôpitaux*, les 9 et 23 Février dernier. Ce travail du docteur a pour titre : « *Quel doit être le rôle du médecin appelé à déposer devant la justice?* »

Vous savez combien l'objet de cette proposition est sérieux ; mais permettez-moi de rappeler ici qu'il emprunte un caractère particulier et bien digne de votre attention à cet esprit d'interprétations contradictoires qui se manifeste trop fréquemment entre le magistrat et les médecins, lorsque ces derniers sont appelés, en qualité d'experts, à joindre aux observations du juge l'autorité des observations recueillies par la science.

Le nom du docteur Petit m'invite, particulièrement, à prendre en considération son œuvre. Je

Digitized by Google

connais son zèle éclairé, son dévouement à son devoir, et le respect religieux qu'il apporte dans l'examen de toutes les affaires que la justice s'empresse de lui confier. S'il a fait le travail que je vais avoir l'honneur de vous exposer, il l'a entrepris dans la vue de faciliter au médecin les moyens d'exprimer devant les tribunaux toute sa pensée, et ce dessein n'est certainement pas dominé chez lui par des susceptibilités ou des préoccupations d'amour-propre.

Ami de la science, le docteur Petit exprime le désir de l'appliquer à tous les moyens de connaître la vérité, et de l'associer à la justice d'une manière si intime et par des liens si étroits, qu'il ne craint pas de confondre les attributions qui sont propres à chacune d'elles et qui semblent leur imposer un rôle distinct.

Avant d'analyser ce travail, permettez-moi d'entrer dans quelques considérations générales. Peut-on raisonnablement prétendre qu'en matière de médecine légale, les faits sont tellement variés selon leurs modes et leurs apparences, qu'il ne soit pas possible de régler les moyens de constater les observations?

Il est constant qu'un grand nombre de faits apparaissent fréquemment dans un état de simplicité qui permet de tracer à l'avance l'appréciation qui résultera d'un examen, et que, dans ce cas, des formules générales peuvent suffire aux questions posées par le juge, ainsi qu'aux réponses faites par l'homme de l'art. Mais, lorsque les faits sont compliqués, ou lorsque des faits nouveaux, imprévus, apparaissent et se manifestent au milieu des opérations, lorsqu'ils empruntent à des circonstances un caractère particulier, est-il utile et même nécessaire de s'affranchir

Digitized by Google

de toute règle, de répondre *ultra petita*, et de négliger la formule ou le modèle proposés ? Et dans ce cas, comment la justice a-t-elle l'habitude de procéder ? comment l'expert exprime-t-il son avis ou son opinion dans la pratique ? Nous tâcherons de répondre à ces questions.

M. le docteur Devergie a défini la médecine légale : « l'art d'appliquer les documents que nous fournissent les sciences physiques et médicales à la *confection* de certaines lois, à la connaissance et à *l'interprétation* de certains faits en matière judiciaire. »

Accepterez-vous cette définition ?

Il me semble qu'elle n'isole pas assez le rôle de l'expert, qu'elle permet trop à la science de s'immiscer dans le travail d'application qui appartient au législateur, et qu'elle lui attribue, en outre, une trop large part dans la voix délibérative du juge.

Voici une autre définition que je trouve dans le livre de M. Henri Bayard : « C'est la médecine considérée dans ses rapports avec l'institution des lois et l'administration de la justice. »

Cette définition plus courte et plus modeste me plaît ; elle rappelle bien le rapport qui peut exister entre la loi ou la justice et l'art spécial. Ici, l'art ne prétend qu'à la voix consultative ; j'aime mieux cela. Et cet aveu que je fais, peut déjà donner la mesure de la modération que je dois apporter dans mon examen.

Les observations du docteur Petit ayant spécialement pour objet les rapports de la médecine légale avec l'administration de la justice criminelle, c'est cette branche des sciences médicales que nous considérons ici.

Digitized by Google

Nous remarquons d'abord, que, pour la division de la matière, les auteurs ont observé un ordre de classification conforme à l'ordre tracé par le Code pénal, en conservant pour titres les expressions dont la loi se sert pour qualifier les faits. C'est ainsi que nous voyons les exposés de la doctrine se développer sous les titres de : *attentats à la pudeur*, *viol*, *infanticide*, *avortement*, *empoisonnement*, etc..., qui semblent inviter le médecin à qualifier légalement ou judiciairement les faits soumis à ses observations. M. le docteur Petit n'a pas défini le mot *qualification*, mais, dans tout son travail, il revendique au profit du médecin le droit de qualifier.

M. Devergie, souvent cité, a placé en tête de son traité cette épigraphe, que le docteur transcrit aussi en tête de son article : « *Medici non sunt proprie testes ; sed est magis judicium quam testimonium.* » Quoique cette sentence ait le mérite d'être formulée en latin avec une certaine tournure grecque, nous demandons la permission de la critiquer.

Affirmer *ex abrupto* que la déclaration du médecin est plus qu'un témoignage et qu'elle est l'expression d'un jugement, c'est débuter par la conclusion au mépris du raisonnement qui doit la précéder. Le médecin invité par la justice à donner son avis sur les faits qui lui sont soumis comme objet d'expertise, n'est pas un juge, il ne peut se croire appelé à prononcer une sentence.

Le magistrat lui propose de vérifier un état de choses, de définir cet état de choses, d'observer les conditions selon lesquelles il est et selon lesquelles il a pu être produit, et de constater le résultat de ses observations. Il prête, comme un

Digitized by Google

témoin, un serment *de faire son rapport et de donner un avis en son honneur et conscience.* C'est sur le rapport, ce que M. le docteur Petit appelle l'*historique,* et sur l'avis, qu'il considère comme la conséquence ou la conclusion légale, qu'il y a conflit.

Le docteur réclame au profit du médecin :

1° Le droit d'interroger des inculpés, et des témoins surtous les faits et toutes les circonstances dans le moment où il procède à son expertise ;

2° Le droit de faire l'historique des indices et des preuves à l'appui de ses conclusions.

Il réclame donc toute liberté d'action dans l'exercice des investigations.

Il veut toute liberté d'expression pour émettre son avis, y compris le droit de qualifier le fait *crime* ou *délit*, et le droit de déclarer qu'il n'y a ni crime ni délit.

Nous pensons que M. le docteur Petit n'a pas bien compris les limites qui sont tracées par la loi elle-même, et qu'il n'a pas assez apprécié toute la liberté qui lui est laissée par la justice.

Nous allons reproduire les exemples qu'il a cités à l'appui de sa prétention, et ces mêmes exemples qu'il a choisis nous serviront pour lui démontrer que ce qu'il réclame lui est accordé dans une large mesure, et qu'il y aurait danger à consentir une concession plus étendue.

Premier exemple :

« Il y a quelques années, dans un village de notre arrondissement, un riche vigneron était accusé d'avoir violé sa servante. Celle-ci, visitée par un de nos confrères, fut trouvée déflorée. Des déchirures encore fraîches indiquaient que cette fille avait subi

Digitized by Google

récemment les approches d'un homme. Etait-ce avec son consentement, ou bien avait-elle résisté énergiquement aux sollicitations pressantes de son maître ? L'expert, après un examen attentif de la femme, pensa qu'il n'y avait pas eu résistance suffisante de sa part. « *Il n'y a pas eu de viol*, » disait-il.

» Je n'examinerai point ici les raisons bien ou mal fondées sur lesquelles il s'appuyait ; je ne veux pas juger le fait. Je le veux d'autant moins, que l'accusé, homme d'une moralité suspectée à bon droit, fut reconnu coupable par le jury et condamné à sept ans de travaux forcés.

» Peu de temps après, j'eus l'occasion de parler de cette affaire avec les honorables magistrats qui l'avaient instruite. Ils blâmaient énergiquement mon confrère d'avoir voulu juger et caractériser le fait, au lieu de se borner à décrire les lésions observées. « Ce n'est pas à vous, me disaient-ils, qu'il appar» tient de qualifier un fait, d'affirmer ou de nier l'exis» tence d'un crime. Nous seuls magistrats, devons le » faire. Que le médecin légiste se contente de répondre » à nos questions, de décrire l'état des individus soumis » à son examen, les lésions, les blessures, etc. ; nous » en tirerons les conséquences. »

Il faut convenir que ce premier exemple est un argument contraire à la prétention du docteur, et qu'il fait ressortir le danger qu'il y aurait pour la société à abandonner au médecin le droit de décider s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu à suivre pour crime de viol. Nous ne voulons pas insister sur ce premier exemple : il suffit de le lire pour avoir une conviction, et si le docteur a seulement voulu nous apprendre qu'à cette occasion le magistrat lui a fait

Digitized by Google

certaines recommandations, cette citation est encore inutile, car nous savons tous que les juges d'instruction n'oublient jamais, dans les affaires de cette nature, de rappeler au médecin la bonne règle à laquelle il faut, surtout en matière de viol, se conformer.

Le docteur continue ses réflexions et ses citations, et il ajoute :

« Le juge d'instruction ne peut rejeter un rapport parce que ce rapport conclurait et qualifierait un fait (accident, délit ou crime), ou bien parce qu'il contiendrait des détails qui, quoique étant plutôt du ressort du magistrat, serviraient cependant à l'explication médicale des faits observés. Il le peut d'autant moins, qu'il a toute latitude pour choisir l'homme de l'art, et qu'ensuite il peut nommer d'autres experts et faire contrôler le premier rapport, s'il pensait que son auteur, involontairement séduit et entraîné par des influences étrangères, fût tombé dans l'erreur. Pour mieux faire comprendre la vérité de ce que j'avance, je vais rapporter deux faits pris parmi beaucoup d'autres que j'ai eu l'occasion d'observer.

» Il y a cinq ou six ans, à la demande du maire de T...-V..., M. le procureur impérial me pria de vouloir bien me transporter immédiatement à ce village pour y visiter le corps d'un enfant qui venait de succomber dans des circonstances telles que la rumeur publique dénonçait sa mère comme l'ayant fait mourir.

» Il s'agissait d'une femme qui, séparée de son mari depuis huit ou neuf ans, avait, malgré cela, à des intervalles plus ou moins éloignés, donné le jour à quatre enfants qui, tous, quoique nés pleins

Digitized by Google

de vie et de santé, avaient succombé peu de jours après leur naissance.

» A la première inspection, douze heures environ après la mort, il me fut facile de reconnaître que cet enfant était mort par asphyxie. L'autopsie m'en donna la confirmation..... Mais sa mort était-elle accidentelle ou le résultat d'un crime? Sans faire connaître et surtout sans laisser voir mes impressions, je demandai à la mère quelques renseignements sur les derniers moments de son enfant et sur la maladie qui avait dû précéder sa mort; cette femme me répondit : « Que son enfant n'avait été » malade que deux ou trois jours; il paraissait beau» coup souffrir, pleurait, refusait le sein et ne voulait » plus boire qu'un peu d'eau sucrée; puis il alla en » s'affaiblissant et finit par succomber. »

» Voilà tout ce que je pus savoir. Cette explication fut loin de me satisfaire; tout cela ne se rapportait guère avec ce que venait de me démontrer l'autopsie. En effet, l'enfant était mort asphyxié, et peu d'instants avant, il était encore plein de vie et de santé, buvait très-bien le lait de sa mère (je venais d'en trouver une quantité notable dans l'estomac, et ce lait avait à peine subi un commencement de digestion). La mère ne disait donc pas vrai, quand elle prétendait que son enfant ne buvait plus que de l'eau. Convaincue de mensonge, cette malheureuse ne me répondit rien.

» Le lendemain, les magistrats se transportèrent chez elle, et elle leur avoua qu'elle avait fait mourir son enfant en le pressant contre son sein. C'était le quatrième qu'elle étouffait ainsi.

» Environ trois ans après le fait que je viens de

Digitized by Google

raconter, deux femmes étaient conduites en prison comme accusées, l'une (c'était une fille de vingt et quelques années) de s'être fait avorter, l'autre(mariée, âgée de trente ans), de lui avoir indiqué et procuré les moyens pour cet avortement. Il résultait, en effet, de l'instruction, que la fille X..., étant enceinte de trois ou quatre mois, avait, d'après le conseil de la femme B..., pris une certaine quantité de rue, et qu'une fausse couche s'en était suivie. Ces deux malheureuses étaient en prison depuis six semaines déjà, attendant leur comparution devant la cour d'assises ; elles avaient beau protester de leur innocence, les faits semblaient accablants. Toutefois, le juge d'instruction, ému de leurs protestations, crut enfin devoir recourir à une expertise. Sur sa demande, je me transportai à la prison pour examiner cette affaire.

» Après avoir questionné longuement les accusées, recueilli et pesé leurs réponses avec la plus grande attention, je reconnus qu'elles étaient parfaitement innocentes du crime qui leur était reproché. Voici, en effet, ce qui s'était passé :

» La fille X..., ayant eu deux ou trois suppressions menstruelles, craignait une grossesse. Toutefois, sans en être autrement sûre, elle avait demandé à une de ses voisines quel moyen elle devait employer pour faire venir ses règles. La femme B... lui conseilla de prendre une certaine quantité de rue; mais la quantité conseillée et fournie n'était pas considérable : elle ne devait servir qu'à faciliter l'écoulement menstruel, en cas de retard. En cas de grossesse, elle ne pouvait être nuisible. L'administration de la rue n'eut, en effet, aucun résultat. Il n'y eut ni vomissements, ni diarrhée, ni écoulement sanguin. Si un avortement

Digitized by Google

eut lieu, ce ne fut que plus tard, et voici dans quelles circonstances.

» Un jour, c'était quelque temps après l'administration de la rue, le père de la fille X... rentra chez lui à moitié ivre, et, furieux contre sa femme, il menaçait de la frapper. Sa fille, voulant s'interposer, lève les bras pour retenir la main de son père et lutte avec lui pendant quelques instants. Une heure après cette scène, elle se sent mouillée, regarde son linge et aperçoit du sang. La fausse couche a eu lieu dans la nuit. Sous l'influence d'un effort violent, les bras tendus, un décollement du placenta s'était opéré, et le décollement avait été assez considérable pour provoquer l'avortement au bout de quelques heures.

» Il n'est pas besoin de dire que ces malheureuses femmes furent immédiatement mises en liberté et renvoyées de l'accusation grave qui pesait sur elles. »

Tels sont les exemples cités par le docteur pour constater l'importance du rôle du médecin dans les expertises médico-légales.

Le premier de ces deux exemples est heureusement choisi pour démontrer qu'il y a intérêt pour la justice de puiser des renseignements utiles dans les rapports des médecins, et nous constatons avec plaisir que le docteur Petit a su faire ce qu'il appelle *son historique* dans des termes que le juge a acceptés. En effet, dans l'espèce, après avoir découvert du lait dans l'estomac de l'enfant, il était tout naturel qu'il fît remarquer à la mère ce fait qui la constituait en état de mensonge. Les aveux de l'inculpée sont la conséquence nécessaire de cette preuve matérielle;

Digitized by Google

mais nous insistons pour faire observer que, dans cette circonstance, la justice a été parfaitement d'accord avec l'homme de l'art.

Quant au dernier exemple, il faut convenir que la fille X... craignait d'être enceinte, qu'elle était grosse en effet, qu'elle a demandé un mauvais conseil à la femme B..., que celle-ci lui a conseillé de prendre de la rue, que cette substance est un abortif puissant dont la propriété n'est que trop généralement connue, et que la femme B...devait attirer sur elle l'attention de la justice pour le fait de tentative d'avortement en s'immisçant dans les fonctions du médecin. Et la seule conclusion qu'il soit possible de tirer de cette citation, c'est que la fille X... et la femme B... ont dû se trouver heureuses que le mari ait battu sa femme ce jour-là ; car si la fille n'était pas accouchée après avoir levé ses bras pour protéger sa mère, elle aurait bien pu accoucher pour avoir suivi les conseils de la femme B...

En résumé, le docteur ne nous donne pas un seul exposé des faits pour des cas où son rapport ou son historique a pu être repoussé par le magistrat, et, sur ce point, il n'est pas possible d'apprécier le mérite de sa réclamation, car, à la suite des exposés de faits qu'il nous donne comme exemples, il convient lui-même qu'ils ont été accueillis par la justice dans leur forme et dans leur expression, et, en conséquence, il obtient toute satisfaction.

Nous ne voyons pas qu'il soit possible de tirer de ce travail la conclusion promise ; nous voyons, au contraire, que M. le docteur Petit, dans l'exercice de son art, a suivi la vraie méthode et qu'il est assez habile pour employer toutes les bonnes manières de

Digitized by Google

dire les choses, qu'il sait constater les résultats matériels d'un fait sans juger lui-même que le crime est ou n'est pas ; mais, l'hommage que nous rendons au mérite particulier du docteur ne nous dispense pas de confirmer notre opinion par d'autres exemples, et nous voulons profiter de l'occasion pour bien mettre en évidence tous les dangers qui menaceraient la société, si la médecine légiste prononçait des sentences. Les exemples que nous citerons sont fixés dans les souvenirs de tout le monde, et deux faits pourront suffire pour la démonstration.

Vous vous rappelez, Messieurs, toutes les péripéties d'un grand drame judiciaire où l'intérêt de la science était en lutte vive et ardente avec l'intérêt de la justice : je veux parler de l'affaire du Glandier.

Les premiers rapports des hommes de l'art de Brives et de Limoges appelés à donner leur avis devant la justice, expriment la même opinion et constatent les mêmes résultats à la suite des opérations de deux expertises, et le docteur Bardoux, en son nom et au nom de ses collègues, déclare à l'audience que la victime a succombé par suite d'un empoisonnement arsénieux. Cette déclaration rassure l'accusation, elle intimide la défense. Mais, à la suite de plusieurs audiences, MM. les docteurs Dubois père et fils et Dupuytren, tous trois arrivés de Paris, viennent rendre compte de leurs expérimentations et déclarent : « Les matières qui nous ont été soumises ne contiennent aucune parcelle d'arsenic. »

Une réaction en faveur de l'accusée a lieu dans les esprits. L'enthousiasme se trahit, il éclate. Me Lachaud ne peut contenir un applaudissement, et Me Paillet, joignant les mains, s'écrie : « Et huit mois

Digitized by Google

de prévention ! » Toute la famille de l'accusée est en pleurs ; l'accusée elle-même, qui a pu résister aux charges accablantes de la première déclaration, succombe sous son émotion et fond en larmes. C'est alors que les discussions s'engagent entre les premiers et les derniers experts entendus,

Mais l'accusation se renferme dans sa conviction; elle ne se laisse pas aller à ces impressions d'audience, elle réclame la suspension de cette lutte. « Nous voulons faire de la science pour les besoins de la justice, dit-elle, et non pour la science elle-même. » Et la cour ordonne qu'une nouvelle expertise sera faite sur les matières qui ont été l'objet des premières expertises, qu'il sera procédé à l'exhumation du cadavre, qu'il sera procédé à une analyse chimique des matières, afin de voir si elles contiennent des substances vénéneuses. — Deux pharmaciens, membres du jury médical, sont adjoints aux experts.

Après quatre jours d'audience consacrés à l'audition des témoins, tous les médecins se réunissent pour de nouvelles expérimentations. L'odeur des fourneaux pénètre dans la salle et annonce à l'auditoire que la grande question scientifique sera bientôt résolue. Enfin, M. Dupuytren vient faire son rapport : « Nos conclusions prises à l'unanimité, dit-il, sont : « qu'il n'y a d'arsenic dans aucune des » substances *animales* soumises à notre examen. »

Inutile de décrire l'agitation bientôt comprimée par la parole de M. l'avocat général. Cependant l'audience reste suspendue dans cet état de surprise.

M. Dupuytren, interrogé, ajoute : « Nous avons eu le soin de conserver, après nos expériences, une partie des substances préparées et non préparées qui

Digitized by Google

pourront être plus tard soumises à de nouvelles expérimentations, si on le juge nécessaire. »

Et Me Paillet s'écrie : « L'homme tout entier a été soumis à l'analyse, et pas un atome d'arsenic ! »

Le docteur Lespinasse, l'un des premiers experts qui s'étaient prononcés pour l'affirmative, vient dire : « Comme médecin, j'ai une opinion différente de ce que j'ai vu comme chimiste. Je n'ai rien trouvé aujourd'hui, absolument rien... Et, cependant, je crois fermement, comme médecin, que la mort a été occasionnée par une substance délétère, par l'empoisonnement. »

Le docteur Massénat déclare que : « les expériences d'aujourd'hui leur ont donné la preuve qu'ils étaient dans l'erreur. » Et il ajoute : « Comme médecin, ayant observé les symptômes de la maladie, j'ai été porté à conclure que le malade était mort par empoisonnement. »

Voilà un grand fait, Messieurs, qui peut servir d'exemple ; c'est un enseignement qui s'adresse et aux hommes de l'art, et aux magistrats, et aux gens du monde.

A la suite de plusieurs expérimentations, à la suite de plusieurs affirmations contradictoires, vous voyez des médecins, d'abord partagés, quant à leurs avis, sur la question de la présence de l'arsenic dans des substances analysées, se réunir tous dans une seule et même opinion, et proclamer à l'unanimité, comme chimistes : que le poison n'est pas là.

Eh bien ! Messieurs, cette dernière déclaration faite à l'unanimité par un grand nombre d'experts, n'est elle-même que l'expression d'une erreur ; cette opinion, qui paraît si bien assise sur les bases de la

Digitized by Google

science, va elle-même se dissiper et s'évaporer dans un nouvel examen.

De même que les médecins appelés au lit du malade conservent le sentiment profond que les symptômes les autorisent à réserver une opinion particulière comme médecins, le magistrat, de son côté, conserve encore le sentiment profond qui forme la conviction du juge, que le crime est là. Ces affirmations de la science ne peuvent faire taire le cri intérieur qui est la voix impérieuse de la conscience et qui commande à l'accusation d'insister encore.

Il paraît bien prouvé et démontré pour la défense que la justice s'est trompée, mais il est prouvé et demontré pour le juge que la science commet de graves erreurs.

Et la cour, à la suite d'un long délibéré, décide et ordonne : que MM. Orfila, Devergie et Chevalier seront mandés à Tulle pour procéder à une nouvelle expertise.

En attendant les nouveaux experts de Paris, l'audition des témoins est continuée, et on entend notamment la déclaration de MM. Dubois père et fils et Dupuytren, qui font un rapport verbal sur les résultats des analyses opérées sur les matières diverses recueillies dans la maison du Glandier. Ce rapport constate la présence de l'arsenic dans certaines matières et l'absence de l'arsenic dans d'autres. Les médecins de Brives en avaient trouvé dans la flanelle ; les chimistes de Paris déclarent que le paquet de flanelle qui leur a été soumis n'en contient pas ; mais ils en ont découvert dans la poudre blanche trouvée dans le tablier de l'accusée. Une tasse où était le lait de poule servi au malade par l'accusée

Digitized by Google

contient une quantité considérable d'acide arsenieux jeté là en profusion ; au fond du vase, il y a de quoi empoisonner dix personnes ; l'eau gommée et l'eau panée en contiennent ; dans une poudre blanche remise par M. Fleignat et dans laquelle les chimistes de Brives n'avaient rien trouvé, les experts de Paris découvrent de l'arsenic. La mort-aux-rats, pour la composition de laquelle l'accusée prétend avoir fait emploi de tout l'arsenic acheté chez le pharmacien, n'en contient pas.

De longues discussions s'engagent encore au sujet de ces contradictions nouvelles ; elles sont la transition qui prépare les esprits à la dernière scène qui va se dérouler.

Lorsque la nouvelle de l'arrivée des nouveaux experts de Paris circule dans l'auditoire, la curiosité publique se ranime ; pour tous, c'est l'heure du dénouement de ce grand drame, c'est l'instant où la terreur et l'intérêt s'emparent de l'esprit.

MM. Orfila, Olivier d'Angers et de Bussy (ces deux derniers assignés en remplacement de MM. Devergie et Chevalier, absents de Paris) sont introduits.

Après un long débat entre M. le procureur général et Me Paillet sur la position des questions, la cour ordonne : « que MM. les chimistes de Paris, en présence de tous les médecins et chimistes déjà consultés, opéreront tout à la fois, et sur les matières déjà expérimentées, et sur celles qui ont été conservées intactes. »

Enfin, le dernier rapport fait par les premières célébrités de la science, au nom de tous ceux qui ont assisté aux opérations, vient fixer les idées si longtemps ballottées dans l'incertitude. M. Orfila ex-

Digitized by Google

pose, dans l'ordre des expérimentations diverses, les résultats de chaque opération, et il conclut ainsi :

« Il résulte de la première partie de ma déposition et des expériences qui ont été faites : qu'il y a de l'arsenic dans le quart de l'estomac qui restait, dans les liquides contenus dans ce viscère et dans les matières vomies, mais il n'y en a pas beaucoup.

» Il résulte en second lieu : qu'il y en a dans la décoction faite avec les débris organiques, et qu'il y en a beaucoup dans le résidu solide de cette décoction.

» Il en résulte, enfin, que partout ailleurs nous n'avons rien trouvé. »

Il complète son rapport par des explications et démontre que l'arsenic qu'il a trouvé ne vient pas des réactifs employés ;

Que l'arsenic trouvé ne peut provenir de cette portion arsenicale qui se trouve naturellement dans le corps de l'homme.

Il explique les causes de la diversité des résultats obtenus par les précédents experts, et il ajoute, en conséquence, que ce qui a été fait antérieurement ne peut être un argument contre le résultat définitif qu'il a constaté. Il justifie cette assertion par l'exposé des méthodes d'expérimentation.

Les médecins et chimistes, interrogés séparément, viennent tous déclarer que les opérations ont été faites en commun et que leurs conclusions ont été également prises en commun.

Ce n'est pas tout encore : M. Orfila explique, en outre, pourquoi l'arsenic ne s'est retrouvé qu'en quantité minime.

Quant aux symptômes de la maladie consultés

Digitized by Google

pour déterminer s'il y a empoisonnement, il expose une théorie qui est la réfutation de l'opinion des médecins qui leur accordent leur confiance. Il dit que les symptômes varient à l'infini, qu'il n'est pas possible d'affirmer d'après leur aspect, et qu'on ne peut en faire un argument contre l'accusée.

Telle est, Messieurs, l'expression de cette dernière déclaration terrible et fatale. J'ai analysé toutes les déclarations contradictoires des médecins et chimistes dans cette affaire, et cet exposé sommaire me semble suffire pour confirmer mon assertion qu'il y aurait grand danger pour la société, si l'action de la justice pouvait être arrêtée par une sentence de l'expert.

J'ai conservé avec intention les expressions qui sont la formule des conclusions dans ces expertises diverses, afin de mieux vous rappeler avec quelle intelligence de son devoir, le magistrat a laissé à chacun des experts la liberté d'examiner et de conclure. Observer tous les éléments constitutifs du crime ou du délit et constater ces observations, ce n'est pas qualifier dans le sens juridique de ce mot, c'est recueillir les résultats matériels d'un fait qui sera reconnu être crime par le magistrat, et c'est répondre aux questions générales qu'il a posées. Lorsque le magistrat, soit au bas d'une ordonnance rendue dans son cabinet, soit au bas d'un arrêt rendu en chambre des mises en accusation, dit : « Attendu qu'il résulte de l'instruction que tel jour, à telle heure, dans tel lieu, X. a fait telle ou telle chose en agissant de telle et telle manière, que ces faits ont occasionné tel ou tel effet, » dans cette première partie de la disposition de l'ordonnance ou

Digitized by Google

de l'arrêt, il énumère les éléments et les résultats du fait incriminé, c'est la matière qui est l'objet de l'examen du médecin légiste et sur laquelle il est appelé à donner son avis ; mais, lorsque le magistrat ajoute : « Attendu que ces faits constituent le crime ou délit prévu et puni par tel article du code pénal, » il qualifie, il fait une soumission, un travail préparatoire par lequel il propose au juge qui doit connaître et affirmer qu'il y a lieu de juger et de faire application de la disposition de la loi.

Cette seconde partie, c'est la qualification proprement dite. Elle est étrangère aux attributions du médecin-légiste, l'expert ne peut entrer dans ce domaine.

La qualification est la formule spéciale et technique de l'acte judiciaire. Il y a des crimes et des délits qui ne sont pas définis par la loi.

Les jurisconsultes et la jurisprudence sont d'accord pour reconnaître que les attentats aux mœurs, par exemple, et notamment le crime de viol, peuvent exister en l'absence de toutes traces de violence. Si le médecin, dans ce cas, prononçait une sentence, il ferait acte d'interprétation de la loi, il règlementerait la matière par voie de doctrine, et jetterait la confusion dans les esprits au moyen des systèmes de comparaison et d'analogie.

Mais tout ce qui peut servir à propager la lumière et à mettre la vérité en évidence est nécessairement conforme au désir de la loi. Docteur, décrivez-nous les faits en retraçant leurs caractères sensibles, mais gardez-vous de juger ou de prononcer une sentence. Vous êtes témoin, vous dites ce que vous voyez, le juge appréciera. Le juge vous demande de lui faire

Digitized by Google

connaître les effets successifs et *causas rerum*, si vous le pouvez ; mais ces faits ou ces causes ne sont pas des crimes à vos yeux, ce sont des manières d'être ; vous ne connaissez pas le crime, vous ne connaissez que le désordre physique ou moral, et vous attestez que ce désordre existe. La loi dispose que les juges ne sont pas astreints à suivre l'avis des experts, et cette disposition n'est elle-même que la traduction de cet axiome : « *Dictum expertorum nunquam transit in rem judicatam.* »

La loi ne veut pas que l'on puisse opposer au jugement du magistrat cette tête de Méduse : « *Le maître l'a dit,* » que les élèves de Pythagore opposaient à leurs adversaires.

Le juge saura toujours tenir un compte rigoureux de l'autorité du fait; il connaît l'aphorisme : « *Plus valet quod in veritate est quam quod in opinione;* » mais, avant tout, il doit se mettre en garde contre les interprétations contradictoires, il doit craindre la confusion : *Rei veritas deleta, vel confusa, non est.*

Nous pouvons affirmer ici que l'erreur judiciaire en matière criminelle est chose rare, mais nous avons pu constater trop fréquemment que, si la déposition d'un médecin peut motiver une opinion, la déposition d'un second médecin fait naître le doute. Je pourrais vous citer de nombreux exemples qui témoignent de cette opposition dans les avis des médecins-légistes, et j'irais même au besoin, jusqu'à prétendre qu'ils ne sont jamais unanimement d'accord entre eux, sur tous les points de fait ou sur tous les aspects des choses. Je vous ai promis un second exemple, et il vous suffira maintenant, sans entrer

Digitized by Google

dans des détails, de vous rappeler l'affaire Armand. A l'instant même où j'écris ces lignes, il me serait facile d'analyser les comptes-rendus de l'affaire de Montpellier qui préoccupe tous les esprits; mais vous assistez comme moi-même à l'étonnement public, en présence des contradictions et des discussions pénibles des hommes de l'art, et vous pouvez apprécier.

En terminant ce rapport, j'aime à rappeler et à constater que le docteur Petit a toujours suivi la bonne règle tracée pour l'expert, que nous sommes d'accord avec lui sur la question de la liberté qu'il convient de laisser au médecin dans l'exercice de sa mission; mais à ceux qui réclameront le droit absolu de qualifier les faits, nous répondrons que la raison comme la loi s'opposent à cette concession.

Digitized by Google

EXAMEN

DU TRAITÉ DES DEVOIRS

DE CICÉRON

Par M. Félix CADET, professeur de philosophie au Lycée de Reims, membre correspondant.

« Sur cette matière, ... le livre éminemment classique est toujours celui de Cicéron. »

M. Egger.

En 1862, l'Académie des sciences morales et politiques proposa pour sujet d'étude l'examen du *Traité des devoirs*, de Cicéron, et détermina de la manière suivante le programme du concours :

« Les concurrents compareront ce traité avec les parties correspondantes de la philosophie morale des écoles grecques, et rechercheront s'il présente quelque progrès, soit pour les maximes générales de la morale, soit sur quelques points particuliers, tels, par exemple, que les rapports avec les esclaves, avec les étrangers, le droit de la paix et de la guerre, le

Digitized by Google

courage civil, etc.; ils examineront la thèse de l'identité de l'honnête et de l'utile que Cicéron emprunte à Socrate ; ils insisteront sur un autre emprunt que Cicéron fait à l'antiquité, c'est-à-dire sur la division de l'honnête en quatre vertus qui comprennent toutes les autres. Ils observeront si l'orateur romain a bien marqué les limites de ces vertus, s'il n'a pas attribué à l'une les actions qui appartiennent à l'autre ; ils examineront si la division de l'honnête en quatre vertus doit être conservée, ou bien si elle doit être étendue ou restreinte ; enfin ils rechercheront quels sont les mérites et les défauts du *Traité des devoirs*, et quels changements il faudrait introduire dans la doctrine de Cicéron pour en faire un traité méthodique et complet de morale. »

J'ai pris à tâche de répondre à ce programme, heureux d'avoir à entretenir un commerce plus intime avec un des meilleurs esprits de cette belle antiquité.

La meilleure préface que je puisse offrir au lecteur pour l'intéresser à mon travail, c'est évidemment le jugement favorable de l'Académie des sciences morales. Je réserve pour les notes, aux endroits critiqués, les observations judicieuses qui complètent ou corrigent mes appréciations.

Digitized by Google

Extrait du Rapport fait par M. PAUL JANET *au nom de la Section de morale, sur le concours relatif au* TRAITÉ DES DEVOIRS *de Cicéron.*

...Le nº 4, « Sur cette matière, le livre éminemment classique est celui de Cicéron, » qui n'est pas encore le premier du concours, est cependant déjà un travail très-distingué. Ce qui le caractérise, c'est la lumière et la facilité. Bien composé, écrit avec aisance et élégance, il est d'une lecture rapide et agréable. Le premier chapitre est intéressant, mais un peu superficiel. L'auteur passe trop rapidement sur les moralistes antérieurs à Cicéron... Disons cependant que, sur chaque point, il s'exprime avec précision et justesse, et que, s'il est un peu trop rapide, il n'est ni vague, ni banal... L'un des meilleurs chapitres du mémoire est le chapitre III, sur la division des vertus, où tout est satisfaisant, solide, judicieux.

...La partie critique du chapitre IV est très-bonne. L'auteur a justement saisi, avec fermeté et précision, tous les points faibles de l'ouvrage de Cicéron : l'exagération du point de vue politique, l'omission des devoirs de famille et des devoirs religieux, l'oubli de toute sanction religieuse, la confusion de l'utile et de l'honnête, la division artificielle de l'ouvrage en trois livres, une vague définition de la vertu, la théorie arbitraire des quatre vertus, l'approbation du tyrannicide, le mépris du travail manuel. En reprenant ces différents points, l'auteur enrichit et développe les vues un peu trop superficielles du premier chapitre sur les préceptes de morale pratique que contient l'ouvrage de Cicéron... Nous n'aurons que des éloges à accorder au chapitre suivant, qui traite de l'influence du *De Officiis*. Là, l'auteur est lui-même, ses recherches lui appartiennent ; il fait remarquer avec justesse et avec mesure l'influence de Cicéron sur Sénèque, sur les progrès du droit romain, sur les Pères, et en particulier Lactance et saint Ambroise. Il passe un peu légèrement

Digitized by Google

sur le Moyen-Age, où il aurait pu trouver quelques traces de cette influence. Mais, dans les temps modernes, aux critiques de Montaigne, de Charron, de Descartes et de J.-J. Rousseau, il oppose de curieuses citations de Louis Vivès, d'Erasme, de Luther, de Saint-Cyran, et enfin le témoignage assez inattendu de Camille Desmoulins. L'auteur conclut que le *De Officiis* est le meilleur manuel de morale que l'on puisse confier à la jeunesse, et il le compare à la plupart des autres ouvrages de ce genre dans une page rapide et exacte que nous demandons la permission de citer.

« Silvio Pellico, dit-il, a tiré de son âme épurée par le malheur de nobles exhortations à la vertu, mais avec l'élan du sentiment plutôt qu'avec la méthode de la science. La lecture de Kant est trop difficile ; ses formules hérissées n'ont rien pour le cœur, malgré l'élévation de ses principes ; l'*Imitation de Jésus-Christ*, cette suave inspiration du Moyen-Age, penche trop vers le mysticisme ; elle est plus propre à faire des moines qu'à faire des hommes. Saint Ambroise suit pas à pas Cicéron : il a spécialement en vue de régler les mœurs des ministres de l'autel. L'admirable morale de Platon est disséminée dans ses ouvrages. Celle d'Aristote renferme de précieuses analyses, des faits d'expérience ; mais elle manque de principes et de garantie. Sénèque, enfin, est un judicieux directeur de conscience ; il a parfois l'accent chrétien, mais ses préceptes sont détachés et sans lien ; d'ailleurs, la déclamation est son tour d'esprit : son enseignement a souvent quelque chose d'orgueilleux et de hautain... »

...Malgré les lacunes et les défauts que nous avons signalés, le mémoire n° 4 n'en est pas moins une œuvre intéressante et distinguée, dont quelques parties sont excellentes, et qui, sans briller précisément par l'originalité, n'a rien de banal ni de commun. L'ouvrage nous a paru mériter une récompense, à savoir une mention honorable. »

(*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, Octobre 1864.)

Digitized by Google

I.

Cicéron et ses devanciers.

Lorsque Cicéron écrivit le *De Officiis* pour se consoler de l'inaction pénible et du cruel isolement où le condamnait la chute de la République, la philosophie grecque avait dit son dernier mot en morale.

Socrate, quittant le ciseau qui avait su tailler dans le marbre le premier vêtement des Grâces et donner à ces vierges une nouvelle et délicate beauté, celle de la pudeur, avait déclaré sa noble ambition de former l'homme moral, de modeler son âme et de tirer d'une nature faible et périssable une image vivante de la divinité. Il était entré dans une voie nouvelle, délaissant avec un découragement visible, mais bien concevable dans un ancien, les recherches prématurées des sciences naturelles, pour circonscrire la philosophie entière dans la morale: et du premier élan de sa grande âme, il s'est élevé à une hauteur qui n'a pas été surpassée. Quel cri sublime d'éloquence et de haute moralité, au milieu des vaines et dangereuses arguties des sophistes !

« Trahir la cause de la justice, souffrir qu'on l'attaque devant moi sans la défendre, tant qu'il me reste un souffle de vie, c'est ce que je ne puis faire sans être impie (*Rép.*, liv. II). »

Digitized by Google

Les noms de Platon, d'Aristote, de Zénon suffiraient à eux seuls pour prouver combien profonde et durable fut l'influence de cet homme incomparable, et pour faire entrevoir l'importance des développements, l'élévation des principes, la rigueur de la méthode, la chaleur des sentiments et la beauté des expressions dont s'est enrichie la doctrine du maître.

Cicéron ne serait-il donc qu'un compilateur éloquent, choisissant, au nom de l'Académie, les meilleures pensées de chaque école, et donnant à cette doctrine de choix un nouveau relief, grâce à son talent d'écrivain et d'orateur? Il semble, dès le début de son ouvrage, ne réclamer exactement que ce mérite, offrir à son fils une étude de style où il apprendra tous les ressources de la langue latine : « *Orationem autem latinam efficies profecto legendis nostris pleniorem* (livre I, § 1) ; » s'effacer comme philosophe, et revendiquer comme son domaine propre la partie littéraire, la justesse, la netteté, l'élégance de la diction : « *Nam philosophandi scientiam concedens multis, quod est oratoris proprium, apte, distincte, ornate dicere, quoniam in eo studio ætatem consumpsi, si id mihi assumo, videor id meo jure quodam modo vindicare.* »

Personne ne croira, cependant, qu'il faille prendre Cicéron à la lettre. N'est-ce pas une préoccupation bien naturelle, un trait de caractère dans cet amant passionné de l'art de bien dire? N'est-ce pas aussi, peut-être, un innocent et ingénieux artifice imaginé par le père, justement inquiet de la rébellion et des désordres encore assez récents de son fils, pour dissimuler, en quelque sorte, le moraliste sous le littérateur, et le sermon sous la leçon de style?

Digitized by Google

Il y a donc lieu de rechercher, en comparant ce traité avec les parties correspondantes de la philosophie morale des écoles grecques, s'il présente quelques progrès, soit pour les maximes générales de la morale, soit sur quelques points particuliers.

Socrate et Platon ont eu évidemment bien plus d'influence qu'Aristote sur la pensée de Cicéron. Rousseau le reconnaissait à sa manière dans cette injuste boutade : « Quant à Cicéron, peut-on croire que, sans Platon, ce rhéteur eût trouvé ses Offices ? » (*Lettres écrites de la montagne*, 1re partie, lettre 3, note.) Ce qu'il doit à ce sublime penseur, il le dit tout haut, plein d'admiration et de reconnaissance. Partant de la théorie du bonheur et de la vertu expliquée dans le *Gorgias*, il se résume ainsi : « Telle est la doctrine de Platon, et de là, comme d'une source auguste et divine, coulera tout mon discours : « *Ex hoc igitur Platonis quasi quodam sancto augustoque fonte nostra omnis manabit oratio* (*Tuscul.*, V, 13).» Ailleurs, il met dans la bouche d'un de ses interlocuteurs l'expression de ses sentiments : « Votre Platon que vous admirez, que vous mettez avant tous les autres, que vous aimez avec prédilection : *Platonem illum tuum quem admiraris, quem omnibus anteponis, quem maxime diligis* (*De Leg.*, I, 5). » Parfois même son enthousiasme touche au fanatisme, et l'académicien, prudent jusqu'au scepticisme, jure sur la parole d'un maître :

« Quand Platon n'apporterait point de preuves de l'immortalité de l'âme, il m'ébranlerait par son autorité seule, tant je suis prévenu en sa faveur. *Ut enim rationem Plato nullam afferret* (*vide quid ho-*

Digitized by Google

mini tribuam), *ipsa auctoritate me frangeret.* (*Tuscul.*, I, 21). »

A défaut de déclarations aussi expresses, ses écrits philosophiques ne laisseraient pas le moindre doute à cet égard. Prendre pour guide la nature, dompter la passion pour assurer le triomphe de la raison sur les appétits, combattre à outrance la volupté, subir de rudes fatigues pour la cause de la justice, proclamer la vertu le souverain bien, s'y attacher de tout son cœur et de toutes ses forces, mettre l'injustice au premier rang de tous les maux, avant la mort, la pauvreté, la douleur, la perte de nos amis ou de nos enfants, voir dans l'homme le membre d'une grande cité, d'une immense association qui comprend le genre humain tout entier, tous ces enseignements, qu'on retrouve à chaque page du *De Officiis* aussi bien que dans les *Tusculanes* ou le *De Finibus*, n'est-ce pas la doctrine même de Socrate et de Platon ? C'est le même accent, la même éloquence : seulement Cicéron a trop méconnu le caractère religieux qu'ils avaient imprimé à leur morale et qui frappait d'admiration saint Augustin (*Cité de Dieu*, VIII, 8), étonné d'entendre des païens proclamer Dieu le commencement, le milieu, la fin de toutes choses, le souverain bien. Pour lui, il ne donne pas de la vertu cette définition toute chrétienne : « l'imitation de Dieu ; » il n'élève pas si haut ses regards; il ne les porte pas si loin ; il ne fait pas briller à l'horizon de ce monde, pour nous rendre courage et nous consoler, l'espérance de l'immortalité : il se renferme trop dans cette vie, dans l'enceinte d'une cité. Une seule fois, il s'inspire de l'esprit religieux de Platon, quand il déclare (*De Off.* III, 6) qu'anéantir la bienfaisance, la

Digitized by Google

libéralité, la bonté, la justice, c'est être impie envers les Dieux eux-mêmes.

Cicéron est moins familier avec Aristote. Il le proclame « un génie presque hors ligne en philosophie : «*Meo judicio in philosophia pene singularem* (I. *Acad.* lib. II, 43); » il vante l'écrivain : « *Flumen orationis aureum fundens* (I. *Acad.* lib. II, 38); » éloge enthousiaste, qui nous paraît mieux convenir aux dialogues passionnés de Platon qu'aux écrits méthodiques d'Aristote, tels que nous les possédons. Il prend pour modèle du *De Finibus* les dialogues où Aristote fait parler différents personnages en se réservant le droit de juger (*Ep. ad Att.* 709), et cependant il est incontestable que le disciple et le rival de Platon n'a pas occupé dans la pensée et les études de Cicéron la place du maître. « Aristote, dit-il, du côté de l'esprit et par ses recherches, est infiniment au-dessus de tous les autres philosophes : *j'excepte toujours Platon. Aristoteles longe omnibus* (*Platonem semper excipio*) *præstans et ingenio et diligentia* (*I. Tusc.* 10). »

Ce qu'il n'aimait pas dans la morale péripatéticienne, sans qu'il se rendît un compte bien exact et bien clair des défauts qui nous sautent maintenant aux yeux (1), c'est la *méthode purement empirique*, proscrivant les principes par animosité contre Platon, et se privant ainsi du grand principe de l'obligation morale, qui ne peut sortir des faits; la *théorie fausse et insuffisante* qui place la cause finale de toutes les actions dans le bonheur, et le bonheur

(1) Nous devons mentionner ici une belle thèse de M. Rondelet : *Exposition critique de la morale d'Aristote*, 1847.

Digitized by Google

dans l'action, surtout dans celles qui nous attirent par l'attrait du plaisir, comme si la sensibilité, variable et individuelle, pouvait former une règle de conduite ; la *polémique erronée et injuste contre l'idée du bien en soi*, fondement de la morale platonicienne et de la science même des devoirs, et qui est déclarée par Aristote une idée vague, abstraite et vide; cette règle incertaine et sans idéal, bien que susceptible, après tout, de quelques applications, qui réduit la vertu à n'être qu'un *juste milieu*, une moyenne entre les passions (1); cette *médiocrité des passions* qu'il permet au sage, comme si un mal, pour être médiocre, cessait d'être un mal : « Système mou, langage énervé, dit Cicéron : *mollis et enervata ratio et oratio* (*Tuscul.* IV, 17) ; » *cette justification de la colère*, qu'il vante comme un présent utile de la nature, et qui doit, au contraire, être repoussée de partout (*De Off.* I, 25.).

C'est surtout aux *stoïciens* que Cicéron déclare être redevable en morale. Après Platon, qui avait trop donné à l'Etat, après Aristote, qui avait absous l'esclavage, il restait, en attendant le grand mouvement de la pensée chrétienne, à relever l'initiative individuelle, la liberté de la personne. Telle a été l'œuvre d'une école qu'on accuse trop souvent d'orgueil, au lieu de la louer avec reconnaissance d'avoir si fièrement revendiqué les droits de la conscience humaine.

Bien que Cicéron les attaque souvent, et emploie

(1) Cicéron lui donne, en passant, un éloge auquel nous souscrivons : « Jamais celui qui châtiera dans la colère ne gardera cette modération qui tient *la balance entre le trop et le trop peu : modération qui plaît aux péripatéticiens, et qui leur plaît justement* (*De Off.* I, 25). »

Digitized by Google

contre eux l'arme de la discussion ou même du ridicule, il les met évidemment au premier rang. « Quoique souvent je tombe sur eux comme faisait Carnéade, *j'ai bien peur qu'il n'y ait qu'eux de philosophes;—Quamvis insectemur istos, ut Carneades solebat, metuo ne soli philosophi sint* (*Tuscul.* IV, 21). » Les *Tusculanes*, le *De Officiis* sont, avant tout, un commentaire de la doctrine stoïcienne : Cicéron y retrouvait les nobles enseignements de Platon sur la vertu et sur la fraternité. S'il regrette vivement leur sécheresse, « leurs os et leurs épines, » leur ton glacial, s'il raille leurs exagérations, il est frappé de l'élévation et de la fermeté de leurs principes. Aussi dit-il : « *Je suis de préférence dans cet ouvrage les stoïciens.* En effet, quoique l'ancienne Académie et vos péripatéticiens préfèrent ce qui est honnête à ce qui semble utile, cependant il y a *plus de grandeur* dans le système d'après lequel tout ce qui honnête est utile et rien n'est utile de ce qui n'est pas honnête (*De Off.* III, 4). »

Parmi les stoïciens, c'est principalement Panétius qu'il s'attache à suivre et à commenter. Il le proclame « presque le prince des stoïciens : *Panetius princeps prope, meo quidem judicio, stoicorum* (I. *Acad.* lib. II, 36). » Ses expressions sont formelles : « Sans contredit, il a le mieux traité la question des devoirs, et je l'ai principalement suivi en le corrigeant quelquefois (*De Off.* III, 2). » Ce qui a fait dire à Perrot d'Ablancourt, dans cette épître si curieuse de sa traduction de Lucien, où il s'autorise du *De Officiis* pour justifier sa plaisante manière de traduire : « Ses Offices ne sont presque qu'une version de Panétius. »

Digitized by Google

Ce qui attire Cicéron vers l'illustre ami de Scipion et de Lélius, c'est la modération de ses sentiments, la largeur de ses vues, la clarté et la simplicité de sa doctrine. « Panétius, dit-il, ne pouvant s'accommoder de leurs manières sauvages, ni approuver la dureté de leurs sentiments et la sécheresse de leurs discours épineux, était bien plus modéré dans ses opinions et bien plus clair dans tout ce qu'il disait : nous voyons même par ses écrits qu'il avait toujours à la bouche Platon, Aristote, Xénocrate, Théophraste et Dicéarque. *Quam illorum tristitiam atque asperitates fugiens Panetius, nec acerbitatem sententiarum, nec disserendi spinas probavit*, etc. (*De Fin.* IV, 28). »

Cicéron, étant profondément pénétré du platonisme et du stoïcisme, il ne faut pas s'attendre à trouver dans ses œuvres de ces grandes découvertes morales qui font l'originalité d'un chef d'école. « Il fut, dit un critique judicieux (1), autant que nous en pouvons en juger d'après l'histoire de sa vie ou d'après ses ouvrages, un homme d'un esprit lumineux, d'un jugement sain, d'une grande activité,... mais il ne possédait pas *cet esprit spéculatif* qui tâche de pénétrer les premiers principes des sciences : il manquait du *loisir nécessaire ;* il n'avait pas un caractère qui le portât à cette recherche. Il fut *homme d'Etat*... L'unique objet de ses études avait été de se préparer au rôle qu'il devait jouer sur la scène politique. Il avait cultivé l'éloquence comme un moyen de parvenir aux honneurs, et la philosophie comme un auxiliaire de l'éloquence. Les sciences spéculatives

(1) Garve, cité par Schœll, *Hist. de la litt. latine.*

Digitized by Google

ne l'intéressaient que parce qu'elles servaient à éclaircir ses idées sur des objets pratiques en politique, ou à lui faciliter les moyens de les exprimer. »

Il ne s'est jamais fait illusion, nous l'avons vu, sur son rôle philosophique : ses prétentions sont aussi justes que modestes. Recueillir les plus purs enseignements des diverses écoles de la Grèce, en faire profiter Rome et le monde entier, en les expliquant dans la langue du peuple-roi, non pas en traducteur servile, mais en interprète éloquent : service auquel Voltaire attachait une immense importance, lorsqu'il disait : « Les Romains ont leur Cicéron, qui seul vaut, peut-être, tous les philosophes de la Grèce (*Dict. phil.*, art. *philosophe*) ; » concilier l'esprit méthodique des stoïciens et les grands principes du platonisme; ramener à des proportions humaines les sublimes exagérations de Zénon, et surtout rendre à la morale la vie, le sentiment, l'éloquence, l'âme qu'elle avait reçus de Platon, moins, toutefois, le caractère religieux qu'il n'a pas conservé; telle me paraît être, au juste, la mission que Cicéron s'est donnée ; telle me paraît être l'idée générale qui doit nous rester de lui comme moraliste. Je le répète, je ne trouve pas dans le *De Officiis* de vues nouvelles *en fait de principes.* Il s'est contenté également de suivre ses modèles pour le *plan et la méthode :* subordonner la question des devoirs à celle du souverain bien, tout ramener à la détermination de l'honnête, de l'utile, et à leur comparaison, diviser l'honnête en quatre vertus, et ranger les devoirs dans ces quatre classes, rien de tout cela n'a la moindre originalité dans Cicéron, et,

Digitized by Google

si je ne me trompe, c'est de ce côté surtout que la science morale avait des progrès à faire.

Sur quelques points particuliers, il reprend l'avantage : ce n'est plus seulement un écho harmonieux, c'est une voix autorisée. Nous lui demanderons, notamment, ce qu'il pense de l'*amour*, de la *famille*, de la *femme*, du *commerce* et du *travail*, de l'*esclavage*, des *étrangers*, de la *guerre* et du *courage civil*.

L'*amour*, tel que l'entendaient les Grecs, tel que le permettaient leur mœurs relâchées et leurs complaisants législateurs, est implicitement condamné dans le *De Officiis* par les passages énergiques et précis qui flétrissent la débauche (1, 34), recommandent la pudeur dans les gestes, les paroles, l'attitude, la satisfaction des besoins corporels avec des scrupules de moderne et de chrétien ; comblent d'éloges les exigences de la morale romaine, ne permettant pas qu'un fils sorti de l'enfance se baignât avec son père, un gendre avec son beau-père (*De Off.* I, 35).

Mais un passage de *la République* (IV, 4), conservé par Servius (*Ad Æneid.* X, 325), jette la dernière clarté sur ces indications et nous montre Cicéron supérieur, sur ce point, à Platon et aux Grecs :

« Il était interdit au jeune homme de se montrer nu en public ; tant on était jaloux de sauver la pudeur et de ne pas y porter la moindre atteinte ! Chez les Grecs, au contraire, quelle inconvenance dans les exercices du gymnase ! que de coupables légèretés dans ces troupes de jeunes gens ! que de rapports licencieux ! que de liberté dans leurs amours ! Je passe sous silence Elis et Thèbes, où

Digitized by Google

les plus incroyables débauches sont publiquement autorisées. Lacédémone, qui, à cet égard, donne toute licence aux jeunes gens, sauf la dernière, élève un bien faible rempart entre ce qu'elle permet et ce qu'elle défend : autant vaudrait mettre un voile entre taureaux et génisses. — LÉLIUS. — Je vois, Scipion, que, dans cette censure des mœurs grecques, vous aimez mieux vous attaquer aux cités les plus célèbres qu'à votre cher Platon : vous le respectez religieusement. *Præclare intelligo, Scipio, te in his Græciæ disciplinis, quas reprehendis, cum populis nobilissimis malle quam cum tuo Platone luctari, quem ne attingis quidem.* »

Y a-t-il rien de plus étrange, de plus affligeant que d'entendre Socrate et Platon parler en badinant de ces amours à la grecque, alors même qu'ils exposent les plus purs préceptes de morale ? Cicéron est plus conséquent avec lui-même. Une seule fois, il semble subir l'influence de la dépravation de la Grèce, quand il fait dire à un académicien, le pontife Aurélius Cotta : « Nous autres, qui, avec la permission des anciens philosophes, aimons les jeunes gens..., *nobis qui, concedentibus philosophis antiquis, adolescentulis delectamur* (*De Nat. Deor.* I, 28). »

L'admiration que Cicéron a toujours ressentie pour Platon ne l'a pas empêché de ne pas le suivre dans les sentiments étranges que le philosophe grec, abusé par d'excellentes intentions, a professés sur la *famille*. Infidèle à Socrate, qui avait si bien compris le foyer domestique, qui parlait de l'amour maternel presque avec la tendresse de l'Evangile (*Xénoph., Entret. mémor.*, I, 2), Platon n'avait vu dans les

Digitized by Google

liens du sang qu'autant d'obstacles à la vie de l'Etat ; lui, qui s'est cependant élevé à la conception du pur amour, il n'a pas bien compris la dignité du mariage.

Cicéron a été préservé de ces erreurs par la forte constitution de la famille romaine, par la polémique d'Aristote contre l'utopie de Platon, mais surtout par les travaux des stoïciens, qui, « les premiers de tous les philosophes, dit-il, ont enseigné que c'est par une impulsion naturelle que les parents aiment leurs enfants; que c'est pareillement la nature qui, par un lien plus ancien, joint les hommes et les femmes dans le mariage, et que de ces premières institutions sont venues toutes les affections de famille (*De Fin.* IV, 7). »

Dès le début du *De Officiis* (I, 4), il pose ces principes; et bien que ce sujet soit à peine touché dans son ouvrage, trop consacré exclusivement à régler la vie publique, quelques phrases suffisent pour nous révéler la pensée intime de Cicéron : « C'est une grande chose, dit-il, que d'avoir les mêmes monuments de famille, un même culte et un tombeau commun (*De Off.* I, 17). » Il a bien compris quels puissants ressorts l'activité de l'homme trouvait dans ces affections : « De tels soins ont encore l'avantage d'aiguillonner les esprits et de les rendre plus propres à l'action (I, 4). »

Il est seulement à regretter que, dans un traité de morale, la piété filiale soit simplement mentionnée comme la première qualité qui désigne d'avance un jeune homme aux suffrages de ses concitoyens (II, 13), et qu'il faille extraire d'un plaidoyer cette belle théorie qui manque au *De Officiis* : « La ten-

Digitized by Google

dresse filiale est le fondement de toutes les vertus : un père n'est guère moins qu'un Dieu pour ses enfants. *Meo judicio pietas fundamentum est omnium virtutum : quem* (le père de Plancius) *veretur ut Deum : neque enim est multo secus parens liberis* (*Pro Plancio*, 12). »

Cette lacune fâcheuse tient à la préoccupation perpétuelle qui ramène toujours Cicéron à la vie politique ; la même raison explique pourquoi il ne dit rien de la *femme*.

La vie retirée qu'elles menaient dans le gynécée, à Rome, leur abstention complète du gouvernement de l'Etat, les mettaient en dehors de ses études. Toujours en tutelle, sous l'autorité de leurs pères, de leurs maris ou même de leurs fils, il semblait qu'elles n'eussent aucune initiative, aucun droit, aucun devoir. La question avait cependant été soulevée avec éclat par Platon. Il avait fait de la femme l'égale de l'homme au point de vue des facultés, lui imposait la même éducation, l'envoyait à la guerre : rien ne la distinguait des autres citoyens que la mission de donner des enfants à l'Etat. Ici apparaît le triste côté de cet ennoblissement si magnifique au premier abord : elle échange contre une grandeur imaginaire, qui n'est pas faite pour elle, sa grâce, sa dignité, sa royauté au foyer domestique ; la femme a disparu : il n'y a plus qu'une femelle, chargée de la reproduction de l'espèce ; le lit conjugal n'a plus de mystères protégés par l'amour et relevés par la pudeur : les magistrats le surveillent dans tous ses détails, et leurs règlements font penser à l'administration des haras !

Ces idées spartiates sur l'égalité de l'homme et de

Digitized by Google

la femme ont été professées également par les cyniques, les stoïciens ; mais Aristophane les a bafouées, et l'opinion publique, les mœurs, les lois, presque partout les ont rejetées. Quelques épigrammes de Cicéron, surtout celle-ci :

Femina nulla bona est : vel, si bona contigit ulla,
Nescio quo fato res mala facta bona est.

nous transportent en pleine littérature grecque, où poètes, orateurs, philosophes maltraitent généralement les femmes. On demandait à Sophocle pourquoi il les épargnait : « Je les représente telles qu'elles doivent être, répondit-il, et Euripide, telles qu'elles sont. » C'est le peintre touchant d'Antigone qui approuve aussi formellement celui qui a mérité d'être appelé « l'ennemi des femmes ! » Démosthène, dans un discours solennel prononcé à l'*agora*, ne craint pas de dire : « Femmes, réprimez votre douleur, essuyez vos larmes ; ayez, enfin, un peu de force d'âme, et mêlez au moins une vertu *à tous les défauts que la nature vous a donnés.* »

A Rome, cependant, la femme était plus honorée et plus influente. Le service rendu par la mère de Coriolan, les honneurs accordés par le sénat aux femmes, l'histoire de Lucrèce et de Virginie, la révolte des Romains indignés qui chassent les rois et les décemvirs, tous ces faits attestent hautement l'influence du sexe féminin sur l'esprit et le cœur des Romains. Néanmoins, il est fort probable que les contemporains de Cicéron ne l'auraient pas, sans quelque étonnement, entendu parler des devoirs de la femme et de la mère, bien que dans un traité

Digitized by Google

de morale, et imposer aux époux la fidélité, comme l'article 212 du code civil. Entre autres raisons, le divorce était alors trop facile : Cicéron nous apprend, dans ses lettres familières, que les femmes avaient obtenu le droit de répudier leurs maris, même en leur absence. Il fallait que le christianisme purifiât l'amour et rétablît le mariage pour relever la femme.

Sur la question du *travail*, Cicéron a subi l'influence des idées de son temps : elles n'étaient, d'ailleurs, que trop justifiées par les enseignements de Platon et d'Aristote, si infidèles encore, sur ce point, à leur maître. Seul de toute l'antiquité, Socrate a compris la dignité du travail, non pas seulement du travail intellectuel de l'artiste, du philosophe ou de l'homme d'Etat, mais du travail manuel de l'artisan qui approprie à nos besoins les productions de la terre : « Il disait qu'il regardait comme des hommes estimables et chéris de Dieu, le laboureur qui travaille bien la terre, le médecin qui pratique bien l'art de guérir, l'homme d'Etat qui doit à ses études de bons principes de gouvernement : mais que ne rien faire de bien, c'est être complètement inutile et indigne de plaire aux Dieux. » (XÉNOPHON, *Entret. mém. de Socrate*, liv. III, 9). » Cet autre passage de Xénophon (liv. II, 7) mérite d'être cité : « N'appelles-tu pas artisans, dit Socrate, les hommes qui savent faire quelque chose d'utile ? » On lui objecte que les personnes libres ne peuvent pas travailler comme des esclaves : « Eh quoi ! parce qu'elles sont de condition libre, penses-tu qu'elles ne doivent rien faire que manger et dormir ?... Te semble-t-il que la paresse et l'oisiveté aident les

Digitized by Google

hommes à apprendre ce qu'ils doivent savoir, à se rappeler ce qu'ils ont appris, à donner à leur corps la santé et la vigueur, à acquérir et à conserver tout ce qui est utile à la vie, tandis que le travail et l'exercice ne leur servent de rien ?.... Quels sont donc les hommes les plus sages, de ceux qui restent dans l'oisiveté ou de ceux qui s'occupent de choses utiles ? Les plus justes, de ceux qui travaillent ou de ceux qui rêvent, sans rien faire, aux moyens de soutenir leur vie ? »

Qu'il y a loin de ce bon sens admirable aux tristes complaisances de Cicéron pour les préjugés de son époque ! Il avoue lui-même qu'il se fait l'humble disciple de l'opinion publique : « Pour ce qui touche les arts et les métiers, si l'on veut savoir lesquels sont libéraux, lesquels sont serviles, voici l'opinion généralement reçue : « *Jam de artificiis et quæstibus, qui liberales habendi, qui sordidi sint, hæc fere accepimus.* » Qu'un philosophe constate les sentiments de la foule, soit ; mais qu'il les accepte comme autorité, qu'il s'incline devant les préjugés de la multitude, voilà ce qui ne peut se comprendre : et c'est là un grave reproche à faire à l'esprit élevé et libéral de Cicéron.

Cette erreur, disons-le toutefois, pour l'excuser un peu, lui est commune avec toute l'antiquité. Platon parle avec mépris de « ces vils artisans dont un travail servile a déformé le corps en même temps qu'il a dégradé leur âme (*Républ.* VI). » Pour Aristote, le travail en lui-même exclut la liberté, et par conséquent la vertu (*Polit.* I, 5). Cicéron n'a que trop respecté ces funestes préjugés : « On tient pour *basse et indigne d'un homme libre* la profession des

Digitized by Google

mercenaires et de tous ceux dont on paie le travail, et non le talent. Le salaire qu'ils reçoivent est, en effet, le prix de leur servitude. C'est une *industrie également vile* d'acheter à des marchands pour revendre : ceux qui s'y livrent ne peuvent rien gagner qu'à force de mentir ; et certes il n'y a rien de plus honteux que le mensonge. Enfin, *les artisans exercent tous une profession basse : l'atelier, en effet, peut-il avoir rien de noble ?* Mais les métiers les moins estimables sont ceux qui servent à la sensualité, par exemple, ceux de poissonnier, de boucher, de cuisinier, de charcutier, de pêcheur.... *Le commerce est ignoble, s'il se fait en petit :* mais un grand et riche négoce, qui apporte de tous les pays beaucoup de marchandises et les distribue sans fraude à beaucoup d'acheteurs, n'est pas absolument à blâmer.... Parmi les moyens d'accroître sa fortune, il n'en est pas de meilleur que l'agriculture; il n'en est pas de plus productif, de plus doux, de plus digne d'un homme libre (*De Off.* I, 42). » C'est la seule exception qu'il fasse, et en cela même est-il encore tout romain.

Je ne m'arrêterai pas à critiquer en détail chacune de ces injustes condamnations, à relever cette flagrante contradiction d'approuver le travail agricole et de réprouver le travail industriel et manufacturier, de blâmer le commerce en petit et de le tolérer en grand : distinction bien peu philosophique. Est-ce que le petit commerce n'est pas ou l'origine, ou le complément du grand ? Autant vaut reprocher au fleuve d'être un mince filet d'eau à sa source, ou lui défendre de se partager en nombreux canaux d'irrigation, lorsque son lit est devenu large et

Digitized by Google

profond. Qu'importe à la majorité des habitants de la France que d'immenses cargaisons de denrées arrivent dans nos ports de l'Océan ou de la Méditerranée, si des commerçants secondaires ne se les partagent pas, et ne les subdivisent pas encore entre des marchands de détail, qui les mettent cette fois à la portée des consommateurs ?

Mais ne soyons pas trop exigeants envers Cicéron ; n'oublions pas que l'opinion généralement reçue par une époque pèse sur les contemporains d'un poids souvent bien lourd, et influe sur les meilleurs esprits, comme l'air que l'on respire influe sur les poumons. Malgré le christianisme, malgré l'établi du charpentier de Nazareth, y a-t-il si longtemps que nous-mêmes, nous devons à l'économie politique la réhabilitation scientifique du travail ? Y a-t-il si longtemps que nous apprécions, non pas seulement son utilité immédiate (cela est trop visible), mais sa puissance pour donner une face nouvelle au monde matériel, et surtout sa vertu pour reposer la pensée, régler la vie, améliorer notre nature morale ? Les parents n'éprouvent-ils pas encore quelque satisfaction d'amour-propre, en mariant leurs enfants, à mentionner dans la publication des bans, comme un titre de noblesse, ces mots, en quelque sorte sacramentels, *sans profession ?*

Cicéron a-t-il, du moins, suffisamment reconnu le travail de la pensée, de l'art ou de la science, à côté du travail de l'homme d'Etat ?

« Toutes ces sciences, dit-il en parlant de l'astronomie, de la géométrie, du droit, ont pour but la découverte de la vérité : mais négliger les affaires pour les cultiver, est contraire au devoir. *Cujus stu-*

Digitized by Google

dio a rebus gerendis abduci contra officium est (*De Off.* I, 6). » S'il veut dire que le savant est homme, c'est-à-dire fils, mari, père, citoyen, et qu'il doit accomplir ses diverses obligations avant de s'adonner à la science, il a parfaitement raison. N'était-ce pas un plaisant évêque que ce savant fameux du XVII[e] siècle, qui faisait répondre aux pauvres de son diocèse : « Monseigneur étudie » ? Mais qui ne voit que, par affaires, il entend évidemment la vie politique, la carrière des honneurs ? Il en veut à Platon (*De Off.* I, 9) d'avoir autorisé les philosophes à se consacrer tout entiers à la recherche de la vérité, et à n'accepter les charges publiques que forcés. Si quelque chose est clair, c'est, à coup sûr, la préface du II[e] livre du *De Officiis*, où Cicéron confesse qu'il ne s'est livré à la philosophie qu'à son corps défendant, parce que le barreau et le forum sont muets. « Ah ! plût aux Dieux, s'écrie-t-il avec une résignation en quelque sorte frémissante, que la république se fût maintenue dans son premier état ! D'abord, comme à l'époque où elle était encore debout, je serais plus occupé à plaider qu'à écrire : et quand j'écrirais, *je ne composerais pas, comme en ce moment, des livres de philosophie, mais je rédigerais, comme je l'ai fait souvent, mes discours publics.* Primum enim, ut stante republica facere solebamus, in agendo plus quam in scribendo operæ poneremus : deinde ipsis scriptis non ea quæ nunc, sed actiones nostras mandaremus, ut sæpe fecimus (*De Off.* II, 1). »

Eh quoi ! refaire le plaidoyer manqué de Milon, composer à loisir les *Verrines* qu'il n'a pas prononcées, était-ce donc là une occupation plus importante, plus utile que de rappeler aux hommes leurs devoirs ?

Digitized by Google

La douleur patriotique du bon citoyen, du consul dévoué agrandit et rehausse les regrets personnels de l'avocat et de l'orateur : mais comment cette tristesse de ne pouvoir écrire ses discours s'accorde-t-elle avec l'éloge dithyrambique qu'il avait fait de la philosophie dans les *Tusculanes* (V. 2), et qu'il répète dans le *De Officiis* (II, 2) ?

Cicéron, si avide de toute culture intellectuelle, n'a pas pu cependant ne pas entrevoir la dignité, la légitimité de la science désintéressée, de la vie du savant, de l'homme de lettres, simplement homme de lettres. Il ne dit pas avec autant d'élévation et de poésie que Sénèque, justifiant ses études de moraliste : « Si je me parle ainsi, à moi et à la postérité, ne te semblé-je pas plus utile que si j'allais au forum cautionner quelqu'un sur sa demande, apposer mon sceau sur des tablettes testamentaires, ou, dans le sénat, appuyer un candidat de la voix et du geste ? Crois-moi : tels qui paraissent ne rien faire font plus que bien d'autres : *Ils sont ouvriers de la terre et du ciel* tout ensemble (*Lettres à Lucilius*, 8, traduction de Baillard). » Du moins, dans le *De Officiis* (I, 44), il rend noblement justice à ceux « dont la vie entière a été consacrée à l'étude ; qui, par leur enseignement, ont rendu leurs concitoyens meilleurs et plus utiles à la patrie ; qui, même après leur mort, continuent cet enseignement par les œuvres de leur génie ; qui paraissent n'avoir renoncé à la vie active que pour nous rendre l'action plus facile ; qui, en un mot, en se vouant à l'étude des sciences et de la philosophie, ont consacré par cela même leur intelligence et leur savoir au bien de l'humanité. » Cet éloge n'est cependant, en définitive, qu'une tolérance et une excuse ;

Digitized by Google

il a prononcé lui-même le mot de pardon : « *Peut-être faudrait-il pardonner* leur éloignement des affaires publiques à ceux qui ont consacré à la science des facultés éminentes (*De Off.* I, 21). »

Sur la question de l'*esclavage*, il faut reconnaître que Cicéron ne trouvait pas grande inspiration dans les écrits des philosophes grecs ou dans les mœurs de ses contemporains. Platon ne le condamne qu'entre Grecs (*Republ.* V). Aristote le justifie au nom même de la nature, l'absout au nom même de la philosophie, et déclare, avec l'autorité de la science, qu'il y a des maîtres et des esclaves, non pas par le fait accidentel de la guerre et de la conquête, mais par la force des choses et les lois constitutives de toute société (*Polit.* I, 2, § 13). Un seul texte de Zénon, conservé par Diogène Laërce (VII, 1), ne suffit pas pour établir que le stoïcisme grec a condamné l'esclavage comme l'a fait plus tard, avec tant d'éclat, le stoïcisme romain, à l'époque de Sénèque, d'Epictète et de Marc-Aurèle. Les Athéniens, il est vrai, semblaient avoir plus d'égards pour les esclaves. Démosthène (*contre Midias*) cite plusieurs fois la loi qui défend d'insulter un enfant, une femme, un homme libre ou un esclave; mais Eschine (*contre Timarque*), citant la même loi, ajoute cette triste réflexion : « Ce n'est pas que le législateur s'intéresse aux esclaves : c'est pour habituer à respecter les hommes libres. »

La constitution de la société ancienne, la crainte qu'inspirait le grand nombre d'esclaves, l'influence d'un préjugé plusieurs fois séculaire, expliquent trop aisément la faiblesse singulière d'esprit des penseurs de l'antiquité sur ce point. Mais, en présence des cruautés que les maîtres se permettaient sur leurs mal-

Digitized by Google

heureux esclaves, à une époque où Pollion les jetait dans ses viviers en pâture à ses murènes, pour un verre cassé ; où Auguste, après avoir sévèrement blâmé cette atrocité, l'imitait lui-même en punissant du supplice de la croix la perte d'une caille ; où, par mesure politique, il arrêtait 30,000 esclaves que le sénat avait déclarés libres, et dont il égorgeait ou crucifiait 6,000 non réclamés par leurs maîtres (DEZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste*, 1er vol., p. 434), il y avait évidemment lieu de parler hautement au nom de l'humanité. Cicéron, qui avait été certainement témoin de faits analogues, n'a pas su trouver ces accents pathétiques qu'il était presque toujours chargé de faire entendre dans les causes importantes : il reste assez froid ; et cependant il émet un principe qui portera ses fruits : « Souvenons-nous qu'il faut observer la justice, même envers les plus petits. Or, la condition la plus basse est celle des esclaves (*De Off.* I, 13). » Comment ! ces êtres dégradés, que Caton vendait avec la vieille ferraille (1), que les Romains appelaient une chose dont on peut user et abuser, ils ont droit à la justice !

Le temps viendra où le progrès des idées, au milieu de l'apparente dissolution de la société entière, fécondera les principes posés par Cicéron, mais dont il n'a pas su tirer les conséquences. N'est-ce pas lui, en effet, qui a dit cette admirable parole : « La nature veut que l'homme s'intéresse au bonheur de *son semblable, quel qu'il soit, par la seule raison qu'il est homme* (*De Off.* III, 6). » Que n'a-t-il ajouté, pour

(1) Vendat boves vetulos.... plaustrum vetus, ferramenta vetera, servum senem, servum morbosum. (*De re rustica.*)

Digitized by Google

sa gloire et le progrès général, ce que Pétrone met dans la bouche de Trimalcion, au milieu d'une orgie : « Mes amis, *les esclaves sont des hommes comme nous :* ils ont sucé le même lait, quoique la mauvaise destinée les ait frappés. » Que n'a-t-il surtout écrit cette lettre de Sénèque, si connue et si digne de sa renommée (*Ep.* 47)? « J'apprends avec plaisir que tu vis en famille avec tes serviteurs : cela fait honneur à ta sagesse, à tes lumières. Ils sont esclaves? Non, ils sont hommes. Esclaves? Non, mais des compagnons de tente. Esclaves? Non, ce sont des amis d'humble condition, tes co-esclaves, dois-tu dire, si tu songes que le sort peut autant sur toi que sur eux. Songe donc que cet être que tu appelles ton esclave est né d'une même semence que toi, qu'il jouit du même ciel, qu'il respire le même air, qu'il vit et meurt comme toi. Tu peux te voir libre, il peut te voir esclave..... Après cela, méprise des hommes au rang desquels, avec tes mépris, tu peux passer demain. » Ces idées seraient entrées plus tôt dans les mœurs, les lois en auraient subi l'heureuse influence un siècle ou deux d'avance, et il n'aurait peut-être pas fallu attendre Claude, Adrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, pour voir la vie de l'esclave protégée contre les caprices d'un maître cruel, l'esclave lui-même compter dans la cité comme une personne, avoir le droit de se plaindre en justice, pouvoir porter témoignage, et jouir enfin du bénéfice de la loi commune.

Cicéron, ce me semble, aurait craint de se compromettre en tenant un langage trop avancé à l'aristocratie romaine, et il se borne à quelques conseils sages, mais un peu froids, qu'il donne bien plutôt comme

Digitized by Google

l'opinion d'autrui que la sienne propre : « Le meilleur conseil qu'on donne, c'est de les traiter comme des mercenaires : en exiger le travail et leur fournir ce dont ils ont besoin. *Quibus non male præcipiunt qui ita jubent uti ut mercenariis ; operam exigendam justa præbenda* (*De Off.* I, 13). » Ailleurs il dit : « Je conçois la rigueur chez ceux qui exercent une autorité imposée par la force, chez des maîtres, par exemple, envers leurs esclaves, *s'ils ne peuvent autrement les contenir* (*De Off.* II, 7). » On se rappelle, d'ailleurs, cette lettre à Atticus : « Je viens de perdre Sosithée, qui me servait de lecteur, et j'en suis plus affligé qu'on ne devrait, ce me semble, l'être de la *mort d'un esclave* (*Ep.* I, 12). » Singulier scrupule, qui regarde comme une faiblesse un mouvement d'humanité ! Je comprends mieux, après cela, que Cicéron, citant ces cas de conscience posés par Hécaton dans le livre VI de ses *Devoirs :* « Est-il d'un honnête homme, dans une extrême cherté de vivres, de ne pas nourrir ses esclaves ?... Pour alléger un vaisseau en péril, doit-on jeter à la mer un cheval de prix ou un esclave de peu de valeur ? » se borne à constater que cet impitoyable stoïcien règle le devoir plutôt sur l'intérêt que sur l'humanité. (*De Off.* III, 23), sans trouver aucun accent de cette chaleureuse indignation qui l'enflamme contre des propositions bien moins malsonnantes d'Epicure. Pour ne pas censurer avec trop d'amertume les égarements des païens, songeons qu'il y a encore, au XIX^e^ siècle, des nations qui se disent chrétiennes, et qui maintiennent l'esclavage, au nom de la Bible !

Je regrette aussi que Cicéron ne voie dans les *spectacles de gladiateurs* (*De Off.* II, 16) qu'une prodiga-

Digitized by Google

lité ruineuse, et qu'au moment même où il semble recommander ce que l'Evangile appelle les œuvres de miséricorde, par exemple, racheter les captifs des mains des pirates, etc., il n'élève pas fortement la voix „ au nom de l'humanité, contre ces jeux cruels. Les *Tusculanes* (II, 7) nous apprennent qu'il n'était pas bien fixé à cet égard : « Quelques personnes traitent de cruauté et d'inhumanité le spectacle des gladiateurs : *et je ne sais si, tel qu'il est aujourd'hui, on ne doit pas effectivement le regarder ainsi.* Mais, lorsque des criminels étaient seuls employés à ces sortes de combats, il ne pouvait y avoir, du moins pour les yeux, une école où l'on apprît mieux à mépriser la douleur et la mort. » Comme cette hésitation surprenante, comme cette appréciation superficielle ressemblent peu au ton ferme et convaincu, aux raisons profondes de Sénèque dans sa septième lettre à Lucilius, si dramatique et si noblement indignée, ou mieux encore dans ce beau passage : « L'homme, cet être si sacré, l'homme lui-même, on se fait un jeu, un amusement de l'égorger (*l.* 95) ! »

Cicéron a mieux appliqué aux *étrangers* qu'aux esclaves le grand principe de la fraternité humaine. Un texte des XII tables, dont il donne le commentaire (*De Off.* I, 12) : « *Adversus hostem æterna auctoritas esto*, contre l'étranger, le citoyen romain sera toujours propriétaire, aura toujours action, » nous apprend que le mot *hostis* désignait, à l'origine, l'étranger, « celui que nous appelons maintenant, dit-il, *peregrinus*. » Il admire la générosité des premiers Romains, donnant un nom si adouci à celui auquel ils faisaient la guerre ; puis il constate que le

Digitized by Google

temps a rendu plus dure l'acception de ce mot. Ne serait-il pas plus vrai de voir dans ce travail curieux de la langue l'indice certain de la dureté primitive de l'aristocratie romaine envers les étrangers? Ce vieil esprit n'est plus dans Cicéron. A part les fonctions politiques qu'il leur interdit, et avec justice (*De Off.* I, 34; III, 11), il réclame pour eux ce qu'il exige, au nom de la morale, pour les parents, pour les concitoyens: « Si la nature veut que l'homme s'intéresse au bonheur de son semblable, quel qu'il soit, par la seule raison qu'il est homme, il s'ensuit nécessairement que, selon cette même nature, tous les intérêts sont communs. S'il en est ainsi, nous sommes tous régis par une seule et même loi naturelle: et si cette loi nous régit tous, il est certain qu'elle nous défend de nuire à personne. Or, le principe étant vrai, la conséquence est également vraie. C'est contre toute raison que certains hommes disent qu'ils se garderaient bien d'ôter quelque chose à un père ou à un frère pour en tirer profit, mais qu'avec le reste des citoyens, le cas n'est pas le même. Ils partent de l'idée qu'entre eux et leurs concitoyens il n'existe aucune relation de droit, aucune alliance fondée sur l'utilité commune: doctrine faite pour briser tous les nœuds de l'association qui constitue la cité. Quant à ceux qui disent qu'on doit tenir compte des citoyens, mais non des étrangers, ceux-là rompent l'association universelle du genre humain; et avec elle disparaissent, sans retour, la bienfaisance, la libéralité, la bonté, la justice. Or, anéantir ces vertus, c'est être impie envers les Dieux eux-mêmes (*De Off.* III, 6). »

Cette théorie est admirablement conçue, admirable-

Digitized by Google

ment présentée, et le développement que Cicéron y a consacré, prouve clairement, à mes yeux, qu'elle n'était pas généralement acceptée par l'opinion publique, qu'elle n'était pas encore entrée dans le domaine du sens commun, que les faits, en un mot, étaient loin d'y être conformes. Pourquoi protesterait-il avec fermeté contre ces mesures cruelles que la raison d'Etat semblait justifier aux yeux des politiques ? « Ils agissent mal, ceux qui ferment leurs villes aux étrangers et les chassent du pays, comme fit Pennus du temps de nos pères, et comme a fait récemment Papius. Qu'il ne soit pas permis à celui qui n'est point citoyen d'en exercer les droits, rien de plus juste : et ainsi le veut une loi de deux consuls pleins de sagesse, Crassus et Scévola; mais interdire aux étrangers le séjour d'une ville, c'est de l'inhumanité (*De Off.* III, 11). »

Une anecdote, qui se trouve dans Appien (*Guerre civile*, II, 26), dans Suétone (*J. Cæsar*, 28) et dans Plutarque (*Vie de César*, 37), peut servir à montrer toute l'opportunité de pareils enseignements. Quelques années après que César eut accordé le droit de cité romaine à la Gaule cispadane, au grand mécontentement de l'aristocratie, le consul Marcellus fit battre de verges, sous ses yeux, comme n'étant pas vraiment romain, le magistrat d'un municipe : « Les coups sont la marque de l'étranger, lui dit-il; va montrer tes cicatrices à César (1) ! »

Relativement à la *guerre*, Platon avait mis dans la

(1) On peut étudier, sur la politique de la Grèce et de Rome à l'égard des étrangers, la belle introduction que M. Amédée Thierry a mise en tête de son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*.

Digitized by Google

bouche de Socrate des principes pleins de noblesse : « N'est-ce pas une bassesse et une ignoble cupidité que de dépouiller un mort? N'est-ce pas une petitesse d'esprit, qui se pardonnerait à peine à une femme, de traiter en ennemi le cadavre de son adversaire, après que l'ennemi s'est envolé et qu'il ne reste plus que l'instrument dont il se servait pour combattre? Agir de la sorte, n'est-ce pas imiter les chiens qui mordent la pierre qui les a frappés, sans faire aucun mal à la main qui l'a jetée (*Républ.* V)? » Il avait ordonné, en outre, de ne rien dévaster ni brûler, de se contenter d'enlever les grains et les fruits de l'année, de ne pas regarder comme adversaires tous les habitants d'un Etat, hommes, femmes et enfants, sans exception, mais seulement les auteurs du différend: excellentes prescriptions, dont il restreignait malheureusement l'application aux Grecs entre eux : « Puisqu'ils sont Grecs, disait-il, ils ne porteront le ravage dans aucun endroit de la Grèce. » Son interlocuteur résumait ainsi tout l'entretien : « Je reconnais avec toi que les citoyens de notre Etat doivent garder ces ménagements dans leurs querelles avec les autres Grecs, et en user avec les barbares comme les Grecs font à présent entre eux. »

Cicéron est bien supérieur à son modèle : ses préceptes ne sont plus relatifs, mais absolus : ce n'est pas aux Romains seulement qu'il pense, il a en vue tous les peuples. D'abord, il condamne la guerre en principe : on ne doit l'entreprendre que par nécessité, quand les négociations ne peuvent aboutir, seulement « pour vivre en paix à l'abri de l'injure (*De Off.* I, 11), » parce que la force convient à la brute, et la discussion à l'homme.

Digitized by Google

Par là sont condamnées toutes les guerres d'ambition, de conquête, et dans la bouche d'un Romain, cette déclaration prend une valeur nouvelle : cette théorie ne contredit-elle pas toute l'histoire de Rome? Un des principes essentiels de son gouvernement, une des causes de sa grandeur toujours croissante, n'était-ce pas la guerre continuelle ?

« Après la victoire, ajoute Cicéron, il faut épargner ceux qui n'ont été ni cruels, ni barbares (*De Off.* I, 11). » On le voit, ce n'est pas seulement une réclamation en faveur des Romains ou des Italiens : la règle est générale. C'est une protestation, au nom de l'humanité, contre ces tueries qui, dans l'antiquité, étaient le troisième acte obligé de toute bataille. Après l'engagement (*congressus*), après le combat proprement dit (*pugna*), venait régulièrement le massacre (*cædes*). A Cannes, par exemple, Annibal égorgea 50,000 Romains. Le progrès des mœurs a fait disparaître, ou du moins réprouver avec horreur ces barbaries, parce qu'on a de mieux en mieux compris que « la guerre ne doit pas être une sauvagerie, un brigandage, rendant les haines des peuples irréconciliables, mais le jugement de la force, honorant la défaite autant que la victoire. » (Proudhon, *la Guerre et la Paix.*) « Non-seulement, continue-t-il, il faut ménager ceux qu'on a vaincus : il faut encore accueillir ceux qui déposent le glaive et s'en remettent à la bonne foi du général, le bélier eût-il déjà battu leurs murailles. » Et ailleurs : « En ce qui touche les pillages et les destructions de villes, on doit se garder surtout de rien faire légèrement ou avec cruauté. Un homme vraiment grand, après un mûr

Digitized by Google

examen, punira les coupables, sauvera la multitude, et observera, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, les règles de l'honneur et de l'équité (*De Off.* I, 24). » Tout cet enseignement est irréprochable, et le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est de dire que les publicistes modernes n'ont pas mieux parlé, et qu'il est même à souhaiter de nos jours que les peuples y conforment leur conduite dans leurs luttes à main armée.

Grâce à cette élévation d'esprit qui ne lui a pas fait voir dans la guerre l'idéal de la vie d'un peuple, Cicéron a pu ne pas se laisser éblouir par le brillant prestige du courage militaire : et à côté, au-dessus même de ce genre de bravoure, il a dignement célébré le *courage civil*, plus obscur, mais plus difficile peut-être, et non moins indispensable à un Etat. Sans doute, lui si fier de sa dignité de consul et de sa royauté au barreau, si embarrassé, au contraire, de son titre d'*imperator*, il était intéressé à combattre ce qu'il appelle un préjugé général ; mais son intérêt n'est-il pas d'accord ici avec l'exacte vérité ? « A juger sainement des choses, il s'est fait dans l'ordre civil une foule d'actions plus grandes et plus éclatantes que les plus hauts exploits militaires (*De Off.* I, 22). » Thémistocle et Lysandre lui paraissent inférieurs à Solon et à Lycurgue, comme une victoire particulière et des succès d'un jour le cèdent à des institutions durables. Scaurus et Catulus ne lui semblent en rien au-dessous de Marius et de Pompée ; Scipion Nasica, le meurtrier de Tiberius Gracchus, n'est pas éclipsé, à ses yeux, par le second Africain, le destructeur de Numance ; et il s'autorise de l'éclatant succès de son consulat, des

Digitized by Google

éloges dont l'a comblé Pompée, pour mettre la répression des fureurs de Catilina au-dessus de tous les faits militaires et de tous les triomphes. Accordons-lui de bonne grâce la permission qu'il réclame de se parer devant son fils d'une gloire dont l'héritage lui appartient et dont l'exemple l'oblige : je ne crois pas que ce soit ici le lieu de le plaisanter sur un de ces accès de vanité qui font une tache à son caractère.

Je sais bien qu'il a dit ailleurs le contraire, et que le *Pro Murena* soutient précisément la thèse opposée, plus romaine sans contredit. « *Pour dire ici toute ma pensée, la gloire militaire efface toutes les autres :* c'est elle qui a illustré le nom romain ; c'est elle qui a immortalisé notre ville ; c'est elle qui nous a donné l'empire du monde. Tous les talents civils, nos brillantes études, la gloire et l'éloquence du barreau fleurissent en paix à l'ombre des vertus militaires ; à la première alarme, tous nos arts paisibles rentrent dans le silence (§ 9). » Et plus loin : « Le barreau doit le céder aux camps, la paix à la guerre, la plume à l'épée, l'ombre au soleil : enfin, *le premier rang dans Rome appartient à cet art qui a donné à la République le premier rang dans l'univers* (§ 14). »

Que ne faut-il pas pardonner, ou même simplement expliquer dans un avocat et dans un Romain ? Sulpicius, compétiteur malheureux de Muréna, déprécia l'art militaire, rabaissait les exploits de son rival. Cicéron, fort naturellement et avec beaucoup d'esprit, rabaisse à son tour les études et les services du jurisconsulte. « Il s'éveille au chant du coq : dit-il, le guerrier, au son de la trompette ; il se lève pour disposer les pièces d'un procès : le guerrier

Digitized by Google

pour ranger ses troupes en bataille ; il nous préserve des eaux pluviales, ou règle les bornes d'un champ : l'autre nous garantit de l'ennemi, ou recule les bornes de l'empire. » Et c'est à la suite de ce plaisant parallèle, et comme conclusion conforme à ces spirituelles prémisses, qu'il décerne la palme à l'art militaire. C'est, on peut le dire, une pensée de circonstance, amenée par le besoin de la cause. Il a bien dit aussi, dans le *Pro Marcello*, que « la mort des vaincus était juste ; » mais c'était une concession intéressée, un artifice oratoire pour rehausser la clémence qu'il demandait à César. On ne doit pas y voir une contradiction à ses beaux principes du droit de la guerre. Ainsi expliquées, les paroles du défenseur de Muréna n'ont plus la même portée : évidemment, ce n'est pas dans ce plaidoyer, qui a fait dire à Caton : « Nous avons là un facétieux consul, » qu'il faut chercher la véritable pensée de Cicéron.

En résumé, le *De Officiis* n'a pas l'originalité des ouvrages de Platon ou d'Aristote : les grands principes dont il contient le développement, avaient déjà été proclamés. Cicéron en a seulement tiré quelques conséquences nouvelles ; il les a dégagés des imperfections d'où le génie de leurs auteurs n'avait pas su les tirer complètement ; il en a élargi l'application : sur plusieurs points, nous venons de le voir en détail, il s'est approché plus près de l'idéal de la justice. Voilà pour quelle raison le nom de Cicéron, bien que sans puissante originalité comme moraliste, peut servir de jalon dans la suite des progrès de la morale, à peu près comme il fixe une période importante dans l'histoire du droit romain. Quand même son rôle se serait borné à faire luire sur l'Occident

Digitized by Google

de l'Europe le flambeau allumé par les Grecs, ce serait un immense bienfait et un titre de gloire dont il pourrait être fier à bon droit : « *Magnum attulimus adjumentum hominibus nostris ;* j'ai rendu un grand service à mes compatriotes, » dit-il avec un juste orgueil (*De Off.* I, 1) ; mais il a fait plus : il a contribué pour sa part à aider au développement progressif dans la philosophie ancienne des idées de justice, de liberté, d'égalité, de philanthropie. C'est lui qui a proclamé la bienfaisance comme une vertu égale à la justice (*De Off.* I, 7). Ne peut-on pas saluer dans cette belle parole l'aurore d'une ère nouvelle, la première proclamation de cette loi de grâce qui n'allait pas tarder à être donnée au monde par l'Evangile ? Loi d'amour et de charité, où la justice se réduirait à deux préceptes :

Aimez Dieu. — Aimez votre prochain.

Digitized by Google

II.

De l'identité de l'honnête et de l'utile.

D'après les affirmations multipliées de Cicéron, l'identité de l'honnête et de l'utile serait le principe fondamental sur lequel repose tout le *Traité des devoirs*.

Pourquoi, en effet, médiocrement préoccupé de rester conséquent avec lui-même, s'est-il attaché aux doctrines morales du Portique, lui qui appartient à l'Académie dans les questions de logique? La raison de cette contradiction, que ces contemporains lui ont reprochée, et dont il se justifie bien imparfaitement, c'est qu'il est séduit par le grand principe en question, c'est que les stoïciens sont restés fidèles à la belle doctrine de Socrate : « Quoique l'Académie et les péripatéticiens préfèrent l'honnête à ce qui semble utile, il y a *plus de grandeur* dans le système d'après lequel tout ce qui est honnête est utile, et rien n'est utile de ce qui n'est pas honnête, que dans celui qui admet des choses honnêtes qui ne sont pas utiles et des choses utiles qui ne sont pas honnêtes (*De Off.* III, 4). »

Quelle est l'erreur la plus funeste qui ait pu s'introduire parmi les hommes? C'est « de séparer l'honnête de l'utile, d'imaginer une sorte d'honnête qui ne serait pas utile, et une sorte d'utile qui ne se-

Digitized by Google

rait pas honnête (II, 3). » — « Jamais fléau plus dangereux, dit-il avec Panétius, ne fit invasion dans le monde (*De Off.* III, 7). »

Quel est, selon lui, le principe universel du mal moral ? « Cette pensée, voilà l'honnête, mais voici l'utile, ne va pas à moins qu'à séparer par une erreur de l'esprit ce qui est uni par la nature : et c'est là le principe de toutes les fourberies, de toutes les mauvaises actions, de tous les crimes (*De Off.* III, 18). » — « De là, les poignards, les poisons, les testaments supposés ; de là aussi les vols, le péculat, les rapines et la spoliation des alliés et des citoyens ; de là, dans des fortunes insolentes, cette puissance qui révolte ; de là, enfin, ces ambitions de régner qui s'élèvent au sein des Etats libres, et dont la pensée est ce qu'on peut concevoir de plus monstrueux et de plus détestable (III, 7).

Quelle est, au contraire, à ses yeux, la sauvegarde de la moralité privée et publique, la condition indispensable de l'honnêteté, la base de toutes les vertus ? « Il faut comprendre qu'une affaire n'est ni bonne ni avantageuse, lorsqu'elle est injuste. Quiconque ignore cette vérité ne peut être un honnête homme (*De Off.* III, 19). »

Rien ne reparaît plus fréquemment dans le *Traité des devoirs* de Cicéron que cette thèse : il l'a reçue des mains de Panétius, qui « témoigne en vingt endroits qu'il n'y a rien d'utile qui ne soit honnête en même temps, et rien d'honnête qui ne soit utile. » C'est la plus essentielle de ces vérités morales, qu'il voudrait faire résonner de toutes parts aux oreilles de son fils. Recherchons donc quelle est la

Digitized by Google

valeur réelle de ce principe par excellence. Cet examen n'est pas seulement important au point de vue historique pour apprécier le *De Officiis :* au point de vue dogmatique, c'est un des chapitres les plus essentiels de la morale générale.

Cicéron appuie cette théorie d'emprunt sur deux démonstrations conformes : l'une résulte d'une double observation psychologique, l'autre de deux syllogismes.

« Si rien n'est aussi opposé à la nature que ce qui est honteux (car la nature aime la rectitude, l'harmonie, la régularité, et repousse leurs contraires) ; si, d'un autre côté, rien n'y est aussi conforme que l'utile, assurément la même action ne peut être à la fois et utile et honteuse (*De Off.* III, 8). »

Il s'est fait une singulière illusion sur la solidité de cette argumentation prétendue. Les deux faits qu'il rapproche sont exacts :

La nature humaine recherche son intérêt ;
La nature humaine recherche le bien.

Mais faut-il en conclure que l'utile et le bien ou l'honnête sont identiques ? N'est-il pas indispensable de démontrer d'abord ce principe caché que l'on suppose admis, à savoir que la nature humaine est une, qu'elle n'est pas sollicitée par divers penchants, de valeur différente, dont les uns servent à rendre plus facile l'accomplissement de notre destinée, dont les autres agissent comme obstacle ? Et si ce point essentiel n'est pas établi, comme il ne peut l'être (Cicéron n'a-t-il pas constaté lui-même dua lalité de notre nature ? *Appetitus obtemperet*,

Digitized by Google

ratio præsit (*De Off.* I, 28), son argumentation manque de fondement. Qui ne voit, d'ailleurs, que c'est précisément le mode de raisonnement suivi par Epicure, lorsqu'il montrait l'empire du plaisir sur l'homme, et que du fait il concluait le droit ?

Pourquoi, en effet, ne pourrait-on pas invoquer en faveur du plaisir l'argument dont se sert Cicéron à propos de l'utile ? L'analyse philosophique a ramené, en définitive, l'utile au plaisir. Reid et son école les distinguaient, et assignaient à nos actions, après le mobile du plaisir, deux motifs rationnels, l'intérêt bien entendu et le principe de la justice. Un des plus nobles esprits de notre temps, au cœur ardent, à la parole éloquente, malgré son sincère respect pour les maîtres de l'observation psychologique, malgré son admiration pour la délicatesse et l'exactitude générale de leurs analyses, a définitivement, je crois, réduit à deux nos raisons d'agir, le plaisir et le devoir (J. SIMON, *le Devoir*, 3me part., ch. 1). Qu'aurait dit Cicéron de ce raisonnement calqué sur le sien ?

La nature humaine recherche le plaisir ;
La nature humaine recherche le bien :
Donc une même action ne peut être à la fois agréable et honteuse.

La seconde partie de son argumentation supporte-t-elle mieux l'examen ? Elle se compose de deux raisonnements en forme (1) :

(1) M. Janet, dans son rapport, nous reproche « de présenter cette discussion sous une forme scolastique et de la ramener à des syllogismes. Cette manière, fort vantée, d'éclaircir les questions, les embrouille fort souvent. On peut l'employer dans les matières

Digitized by Google

1° « Des philosophes d'une grande autorité distinguent sans doute, mais dans des vues pures et honnêtes, mais par la seule pensée, trois choses qui, par le fait, se confondent : selon eux,

Tout ce qui est juste est utile ;
Tout ce qui est honnête est juste :

D'où il résulte que tout ce qui est honnête ne peut manquer d'être utile (*De Off.* II, 3). »

C'est l'équivalent du sorite exposé par Socrate dans le *premier Alcibiade.*

Une action juste est belle ;
Ce qui est beau est bon ;
Ce qui est bon est utile :
Donc tout ce qui est juste est utile.

2° « Si nous sommes nés par l'honnêteté, et qu'elle soit seule désirable, comme le veut Zénon, ou qu'au moins elle l'emporte de tout son poids sur toutes les autres choses, selon le sentiment d'Aristote, il s'ensuit nécessairement ou que l'honnête est le seul bien, ou qu'il est le bien suprême :

Or ce qui est un bien est certainement utile :
Donc tout ce qui est honnête est utile (*De Off.* III, 8). »

Mais il s'agissait de prouver que l'honnête est *l'utile*, et non pas que l'honnête est *utile*, c'est-à-dire une des choses utiles. Ces deux conclusions ne paraissent avoir quelque rapport que par une illusion du langage : et l'absence de l'article en latin

subtiles de la métaphysique ou de la jurisprudence ; mais, en morale, les appréciations de la raison naturelle valent mieux que les syllogismes. » Sans doute ; mais Cicéron a mis lui-même sa théorie en forme logique, et nous devions en dire un mot.

Digitized by Google

était propre à ce genre de méprise, qui n'est pas possible en français, grâce à cette petite partie du discours. Une légère réflexion met en relief la différence des deux propositions. Quand je dis : L'honnête est l'utile, l'attribut est déterminé d'une manière très-précise, et pris dans toute son extension et sa compréhension, de telle sorte que la proposition peut se convertir simplement : L'utile est honnête. Mais quand je dis : L'honnête est utile, l'attribut n'est plus déterminé avec la même précision : il n'est plus pris dans toute son extension ; il est particulier, et la nouvelle proposition signifie uniquement : L'honnête est une des choses utiles.

Cicéron n'a donc pas prouvé sa thèse de prédilection, l'identité de l'honnête et de l'utile ; il a seulement établi, par un raisonnement inutile, même dans sa partie légitime, ce qu'il pouvait directement constater comme un axiome de morale, accepté intuitivement par la raison : La vertu mérite récompense.

Le philosophe Ménédème faisait, en sens contraire, un paralogisme très-analogue à celui de Cicéron, lorsque, voulant séparer le bien et l'utile, il posait cet argument que Diogène Laërce cite comme échantillon de sa manière brève et concise de discuter.

> Deux choses différentes ne sont pas les mêmes ;
> Or *l'utile* est autre chose que le bien :
> Donc le bien n'est pas *utile*.

Conclusion vicieuse, faute encore de la répétition de l'article : car ce raisonnement prouve uniquement que le bien n'est pas l'utile ; ou plutôt n'est-ce pas une tautologie assez puérile ?

Digitized by Google

Deux choses différentes sont différentes ;
Or l'utile est différent du bien :
Donc le bien est différent de l'utile.

Le fondement de cette doctrine de l'identité de l'honnête et de l'utile étant ruiné, il ne nous reste plus qu'à suivre Cicéron dans quelques détails, pour surprendre les propres aveux que la vérité lui arrache de temps en temps, et pour achever notre réfutation en rétablissant quelques analyses psychologiques inexactement faites par l'esprit prévenu du moraliste.

Pour rester fidèle à son principe, il a beau exercer une grande surveillance sur ses idées et sur ses paroles, déclarer ne voir dans l'utile qu'un mot (*De Off.* II, 3), une simple apparence (III, 7), un fantôme (III, 8), affirmer l'impossibilité d'une lutte entre l'utile et l'honnête : à chaque instant, la réalité des choses triomphe de son système, et en mille circonstances il se contredit plus ou moins formellement. Il reproduit sans cesse la séparation des deux idées qu'il ne cesse de déclarer absolument identiques.

La division seule du *De Officiis,* malgré toute l'habileté de Cicéron à sauver de la contradiction celle de Panétius, n'atteste-t-elle pas la distinction naturelle de l'intérêt et du devoir ? Le premier livre répond à cette question qu'on se pose au moment de se déterminer : Ce qu'il s'agit de faire est-il honnête ou honteux ? Le deuxième, à cette autre question évidemment bien différente : Ce qu'il s'agit de faire est-il utile ou non ? Le troisième, enfin, a pour but de guider l'esprit, lorsqu'il hésite dans une pénible incertitude entre l'attrait de l'utile et la loi du devoir.

Digitized by Google

Lorsqu'il reproche avec tant d'insistance à Panétius de n'avoir rien dit des degrés de l'utile, de la comparaison de l'utile avec l'utile, et qu'il essaie de suppléer cette omission (*De Off.* II, 25), en rapprochant brièvement les avantages du corps, les biens extérieurs, la santé, la richesse, la gloire, les revenus à la ville et les propriétés rurales, ne reconnaît-il pas la réalité de l'utile, l'importance d'établir une classification des divers intérêts ? Ne s'oublie-t-il pas jusqu'à parler, dans un livre de morale, de l'art d'amasser de l'argent, de le placer, s'arrêtant juste au moment où, au lieu d'un philosophe dans son école, on croyait déjà entendre un de ces banquiers qui siégeaient entre les deux Janus ?

Outre qu'il se sert à chaque instant de ces termes d'*utile* et d'*honnête*, d'*intérêt* et de *devoir*, qui ne sont dans la langue que parce que les idées correspondantes sont dans l'esprit des hommes, n'est-il pas forcé de reconnaître dans les actions de ses semblables l'empire inégal de ces deux principes de conduite ?

« Je parle ici des hommes qui, grâce à l'observation des devoirs, sont réputés honnêtes gens. Il en est d'autres qui pèsent tout au poids de l'intérêt, et qui ne veulent pas que l'honnête emporte la balance : ceux-là, dans leurs délibérations, ne manquent pas de comparer l'honnête avec ce qu'ils croient utile : les honnêtes gens ne le font jamais. Ainsi, lorsque Panétius a dit que les hommes avaient coutume d'hésiter dans cette comparaison, j'imagine que sa pensée n'a pas été au-delà de ses paroles : il a dit qu'ils avaient coutume d'hésiter ; il n'a pas dit qu'ils le devaient (*De Off.* III, 4). » Voilà le vrai résultat de l'ex-

Digitized by Google

périence : il y a deux catégories de personnes, les gens intéressés, les gens vertueux ; et deux principes d'action, l'intérêt et le devoir. Suivant que l'un des deux poids l'emporte dans la balance, on est un honnête homme ou un spéculateur.

Que signifie ailleurs ce précepte formel, où Cicéron parle si simplement, mais si contradictoirement à sa thèse favorite, le langage d'une morale vraie et sans exagération : « Il faut pratiquer la justice, d'abord *pour elle-même*, ensuite *pour son utilité* (*De Off.* II, 12) ? » Ce sont donc deux points de vue différents, il en convient lui-même.

Dans cette intéressante controverse sur la vente supposée d'une cargaison de blé à Rhodes dans un moment de disette, Cicéron, qui résout la difficulté avec un rigorisme justement critiqué par Pothier, comme rendant le commerce impossible, a parfaitement distingué le double point de vue auquel se placent les adversaires. « Vous voyez que, dans toute cette discussion, l'on ne dit pas : Quoique la chose soit honteuse, cependant, comme elle est utile, je la ferai ; on dit qu'elle est utile sans être honteuse, et dans l'autre système, c'est parce qu'on la trouve honteuse qu'on défend de la faire (*De Off.* III, 13). »

Ne dit-il pas, un peu plus haut, avec un parfait bon sens, qui tranche la question : « Chacun doit veiller à ses intérêts, pourvu qu'il le fasse sans nuire à personne ? Voici une belle pensée de Chrysippe, qui en a tant d'autres : un homme qui dispute le prix de la course doit employer pour vaincre tout ce qu'il a de vigueur et d'agilité ; mais faire manquer le pied à son rival, ou l'écarter de la main, cela ne lui

Digitized by Google

est pas permis ; de même, dans la vie, chacun a droit de chercher ce qui peut lui être utile : il n'a pas le droit de l'enlever à autrui (*De Off.* III, 10). » Subordonner l'intérêt à la justice, ne le déclarer légitime qu'à cette condition, c'est la vraie morale, mais c'est aussi la réfutation de sa thèse.

Pourquoi, enfin, admire-t-il avec tant de raison le sacrifice de l'intérêt ? « Des actes admirables sont ceux où une apparence d'utilité publique est sacrifiée à l'honneur (*De Off.* III, 11). » Où donc est le sacrifice, si l'utile n'est qu'une apparence, une illusion, un fantôme « que la seule présence de l'honnête fait évanouir ? » Où est le mérite de renoncer à un faux calcul pour s'en tenir au vrai, de quitter l'ombre pour saisir la réalité ? Faudra-t-il se résoudre à comprimer nos sentiments, à retenir nos applaudissements et nos éloges à la vue d'un noble dévouement ? Faudra-t-il nier l'héroïsme du sacrifice ? Car, s'il n'y a d'utile que ce qui est honnête, si l'honnête est l'utile, le prétendu héros, en satisfaisant au devoir, a travaillé en même temps pour son intérêt véritable ; il n'a rien sacrifié de réel. Non, le cœur ne sera jamais dupe à ce point d'un sophisme de l'esprit, et Cicéron, en dépit de sa théorie, a généreusement acquitté sa dette d'admiration envers Régulus.

Nous avons surabondamment prouvé que l'auteur du *De Officiis* n'a pas démontré l'identité de l'honnête et de l'utile, et qu'il se contredit perpétuellement, parce qu'il s'est mis en contradiction avec la nature elle-même, dont il prétendait défendre les lois fondamentales. C'est à notre tour de justifier, en nous appuyant sur les conquêtes modernes de la

Digitized by Google

science morale, la différence bien réelle de l'utile et de l'honnête. Le lecteur français se souvient des analyses minutieuses et patientes de M. Jouffroy, du livre éloquent de M. Jules Simon, sur le devoir. Il résulte de ces belles études, pour nous borner à quelques considérations essentielles, que le bien et l'utile diffèrent par trois caractères parfaitement tranchés.

Le bien est obligatoire. Nous ne le concevons pas comme une idée théorique, qui ne règle que la spéculation, mais comme une idée pratique, qui s'impose à la volonté et doit régler la conduite. L'utile a si peu ce caractère, bien que la nature nous porte à le rechercher, qu'il est beau de le sacrifier volontairement. Qui se vanterait d'avoir généreusement sacrifié son devoir? L'intérêt peut être un motif d'agir, jamais ce n'est une loi impérieuse.

Le bien brille d'une clarté immédiate, qui se manifeste d'elle-même à toute conscience saine et droite. « *Æquitas lucet ipsa per se*, » dit Cicéron, à tel point que l'hésitation trahit une pensée coupable : « *Dubitatio significat cogitationem injuriæ* (*De Off.* I, 9). » En est-il de même de l'intérêt? Ne peut-on pas dire en morale ce que Cicéron écrit à Sulpicius dans les angoisses auxquelles le condamne la lutte de César et de Pompée : « *Si quid rectissimum sit, quærimus, perspicuum est : si quid maxime expediat, obscurum?* » Vous voulez savoir si une action est bonne moralement? Consultez franchement votre conscience, elle vous répondra à l'instant même. Vous me demandez maintenant si elle sera utile, au sens ordinaire de ce mot? Il faut attendre

Digitized by Google

le succès heureux ou malheureux pour le savoir avec certitude. Le négociant sait fort bien, au moment de se lancer dans une entreprise, si elle est loyale, s'il trompe ou non sur la qualité ou la quantité. Mais lui rapportera-t-elle de l'argent? Peut-être oui, peut-être non. Quand il aura affronté les chances du commerce, alors seulement il le saura. En un mot, le bien est une intuition, l'utile est un calcul.

Enfin, quels sentiments excitent en notre âme, d'un côté la vue du bien, de l'autre la vue de l'utile? Voilà un héros du devoir, un apôtre de la charité, un martyr de la justice ou de la religion, Décius, le chevalier d'Assas, Socrate, saint Vincent de Paule. Spontanément, nous leur accordons estime, respect, amour, admiration; nous leur élevons des statues; l'histoire, l'éloquence et la poésie consacrent à l'envi leurs noms à l'immortalité. Voici un négociant qui réalise un bénéfice considérable, et d'un seul coup fait sa fortune. Nous le félicitons de son heureuse chance, en nous récriant intérieurement contre les prodigalités de l'aveugle Déesse; pas un mot d'admiration, pas un élan d'enthousiasme. Que devient, dans notre appréciation, un acte comblé d'abord d'éloges, lorsqu'il nous apparaissait comme inspiré par la pensée du bien, si tout-à-coup, à tort ou à raison, il nous arrive de le soupçonner seulement d'être dicté par l'intérêt? Sans doute, nous ne le condamnons pas, mais nous ne l'exaltons plus; et, comme le dauphin de la fable, qui rejette dans les flots le singe, faux semblant d'homme, nous ne laissons pas sur le pavois une vaine apparence de vertu. On ne porte pas en triomphe un spéculateur.

Digitized by Google

La distinction de l'honnête et de l'utile n'est donc pas une simple distinction théorique, comme le soutient Cicéron (*De Off.* II, 3). Qu'on remarque, car il est juste et avantageux de le faire, que le bien et l'utile s'accordent souvent ; qu'il est, par exemple, également bien, également utile au maintien de notre réputation, de dire la vérité sans mensonge ; que, même à un point de vue très-élevé, celui auquel se plaçait Rousseau, éloquent défenseur de l'intérêt bien entendu, ces différences semblent s'effacer et disparaître, il n'en reste pas moins solidement établi que ces deux idées, alors même qu'elles seraient toujours réunies, sont parfaitement distinctes l'une de l'autre. Une des plus admirables et des plus fécondes doctrines de Socrate et de Platon, c'est l'harmonie de la justice et du bonheur. Mais persuadera-t-on jamais à l'humanité que le calculateur prudent, qui ménage tous ses intérêts, même ceux de l'autre vie, ne diffère en rien de l'homme vertueux, qui, sans avoir sans cesse présente à l'esprit la pensée de son intérêt présent ou futur, temporel ou spirituel, dirige sa conduite d'après l'idée supérieure du devoir, de la justice, du bien en soi, d'après cette simple et grande maxime : Fais ton devoir, advienne que pourra?

Pourquoi Cicéron ne s'est-il pas mieux rappelé la théorie bien plus vraie dont il s'est fait le défenseur contre l'épicurien Torquatus : « Nous entendons par honnête ce qui est tel que, *faisant abstraction de toute utilité et sans aucune vue d'intérêt*, on puisse justement le trouver par lui-même digne d'estime. La définition que je viens de donner fait concevoir à peu près ce qu'il est, et cependant on le conçoit encore mieux par le sentiment universel des peuples et par

Digitized by Google

l'exemple de tous ces hommes excellents, qui, sans autre motif que celui du beau, du juste et de l'honnête, font tant de choses dont ils voient bien qu'ils n'ont aucun avantage à espérer (*De Finibus* II, 14).» Voilà la saine doctrine que Platon expose dans le deuxième livre de la *République;* voilà le seul langage vraiment moral. « Parler de devoir au nom de l'intérêt bien entendu, c'est la morale de ceux qui n'en ont pas, » dit M. Jules Simon ; ou, si nous voulons être moins sévères, avec M. Jouffroy, ce n'est qu'un langage agréable pour attirer à la vertu les gens sur lesquels l'intérêt exerce un grand pouvoir, mais il est dangereux. Quant à transformer Cicéron en casuiste complaisant, flattant les idées égoïstes des Romains, comme semble l'insinuer M. Benoît (1), nous croyons que le caractère bien connu de l'illustre orateur, que sa vie entière, que le *De Officiis* et ses autres traités philosophiques, réfutent avec un plein succès une pareille supposition. Ce que l'on peut dire, c'est que faire valoir la considération de l'intérêt en prêchant la morale à des gens matériels, c'est une méthode de circonstance : ce n'est pas une faiblesse, ce n'est pas une lâcheté.

Cicéron a été séduit, il le déclare (*De Off.* III, 3), et par l'autorité de Socrate, sans voir que cette théorie de l'identité de l'honnête et de l'utile n'était qu'une analyse imparfaite, une vue confuse, le premier pas de la science qui n'avait pas encore trouvé sa voie; et par la grandeur du stoïcisme, sans se tenir assez en garde contre cet appareil théâtral auquel l'école de Zénon a trop sacrifié, et dont Cicéron

(1) Historica de M. T. Ciceronis *Officiis* Commentatio, 1816.

Digitized by Google

lui-même avait su faire bon marché en plus d'une circonstance. Ce qu'il n'a pu voir, comme l'histoire de la philosophie nous le met sous les yeux, c'est le danger grave d'une théorie si bien intentionnée. Il connaissait bien, sans doute, le langage d'Epicure, identifiant, lui aussi, à sa manière, l'honnête et l'utile : « La justice n'est pas à rechercher pour elle-même; elle l'est seulement pour les nombreux avantages qu'on en retire (*De Finibus* I, 16). » Mais a-t-il entendu Hobbes, Mandeville, Bentham reprendre cette thèse avec un talent redoutable, et rappeler ainsi aux vrais moralistes combien ils doivent soigneusement distinguer l'intérêt et le devoir. Les hommes n'ont rien à gagner à les associer dans une seule et même formule ; il est trop à craindre qu'ils ne finissent par les brouiller ensemble : comme l'avare de Molière, qui, entendant cette parole d'un ancien : « Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger, » s'écrie plein d'admiration : « Voilà la plus belle sentence que j'aie entendue de ma vie : il faut vivre pour manger, et non pas manger pour vivre ! »

Est-ce à dire, en fin de compte, que le *De Officiis*, qui semble reposer sur cet unique fondement de l'identité de l'honnête et de l'utile, s'écroule avec cette base fragile ? Fort heureusement, il n'en est rien. En réalité, Cicéron a construit cet admirable monument sur le seul terrain solide, sur le principe du devoir, du bien, de la justice (1). Voltaire ne s'y est pas

(1) Ce passage, notamment, nous paraît répondre suffisamment au doute insinué par M. Janet sur la justesse de notre critique dans ce chapitre : « Je ne sais si, dans la discussion qu'il engage contre ce principe (l'identité de l'utile et de l'honnête), l'auteur s'est bien rendu compte de la doctrine qu'il combat. Il lui oppose,

Digitized by Google

trompé : « Je vous ai souvent dit, à Cotta et à vous, que ce qui me frappait le plus d'admiration dans toute l'antiquité, était la maxime de Zoroastre : Dans le doute si une action est juste ou injuste, abstiens-toi. Voilà la règle de tous les gens de bien, voilà le principe de toute la morale. *Ce principe est l'âme de votre excellent livre des Offices.* » (*Lettres de Memmius à Cicéron.*) C'est la clef de voûte de l'édifice : le reste n'est qu'un accessoire facile à supprimer, malgré l'illusion passagère de l'architecte.

en effet, les arguments qu'on dirige ordinairement contre la morale de l'intérêt bien entendu. Mais ces arguments n'atteignent pas Cicéron, qui est lui-même un grand adversaire de cette morale S'il confond, en effet, l'honnête et l'utile, ce n'est pas d'ordinaire à la manière d'Epicure, c'est plutôt à la manière de Zénon ; ce n'est pas en sacrifiant l'honnête, ce serait plutôt en sacrifiant l'utile. Cicéron se trompe, non pas en assimilant la vertu à l'intérêt, mais, au contraire, en exagérant le désintéressement de la vertu, en admettant, avec les stoïciens, que la vertu se suffit à elle-même, qu'elle est à elle seule sa récompense, ce qui détruit implicitement la nécessité d'une sanction. »

Nous n'avons jamais apprécié autrement la doctrine de Cicéron sur ce point ; nous adhérons donc de tout point à l'appréciation du savant rapporteur, qui nous a fourni l'occasion et le moyen de préciser notre pensée.

Digitized by Google

III.

De la division de l'honnête en quatre vertus.

Nous ne saurions essayer, en connaissance de cause, une critique de la théorie de Cicéron sur la division des vertus, ou, pour parler son langage, sur les diverses sources de l'honnête, sans faire nous-même appel à la réflexion, et sans chercher à concevoir une idée précise de la vertu et de sa classification la plus méthodique. Voici les définitions que nous poserons comme principes.

La vertu, c'est la pratique habituelle du devoir ou du bien moral, en vue du bien lui-même.

Il doit y avoir autant de vertus qu'il y a de devoirs à pratiquer.

Il y a autant de devoirs pour l'homme qu'il compte de circonstances où son activité doit se conformer aux vérités morales que son intelligence lui révèle.

Ces circonstances peuvent se ramener à trois grandes situations, où il est en rapport avec lui-même, avec ses semblables, avec Dieu.

On est donc logiquement amené à distinguer trois classes générales de vertus, que, faute de mots plus justes, nous appellerons provisoirement vertu *individuelle*, vertu *sociale*, vertu *religieuse*. Qu'on nous

Digitized by Google

permette de les réduire, pour plus de commodité, à la *tempérance*, qui règle les rapports de l'âme et du corps, réprime les passions, et tient sous le joug les mouvements capricieux de la sensibilité pour que l'appétit obéisse et que la raison commande ; à la *justice*, qui consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû strictement ou d'après une vue plus large, à titre de membre, soit de la famille, soit de la nation, soit de l'humanité : ce qui donne trois subdivisions, qu'on peut désigner sous les noms de philanthropie, de patriotisme, de vertus de la famille ; enfin, à *la piété*, qui exprimerait d'un seul mot l'accomplissement habituel de nos devoirs envers Dieu.

Rien ne sera plus facile, une fois ces principes posés et ces divisions établies, d'apprécier à sa juste valeur la doctrine que nous allons exposer dans les propres termes de Cicéron (*De Off.* I, 5).

« Il y a quatre sources de l'honnête (1), et tout ce qui mérite ce nom dérive de l'une d'elles. L'honnête, en effet, consiste, ou dans le discernement et la science du vrai, *in perspicientia veri solertiaque ;* c'est la sagesse, la prudence, *sapientia, prudentia.* —Elle a pour fonctions la recherche et la découverte de la vérité, *indagatio atque inventio veri ;*

» Ou dans l'attention à maintenir l'ordre social, en rendant à chacun ce qui lui est dû et en respectant la foi des engagements : *aut in hominum societate*

(1) Saint Augustin, 1er vol., col. 670, par une étrange subtilité d'interprétation, trouve un rapport entre ces quatre vertus et les quatre fleuves du Paradis. Saint Ambroise va plus loin : il y voit une preuve des emprunts faits par les païens à la Bible ! (1er vol., pag. 150.)

Digitized by Google

tuenda, tribuendoque suum cuique, et rerum contractarum fide; » c'est la justice ;

» Ou dans cette grandeur et cette force qui élève l'âme et la rend invincible : *Aut in animi excelsi atque invicti magnitudine ac robore ;* » c'est le courage, ou mieux la force d'âme ;

» Ou, enfin, dans cette convenance et cette mesure des paroles et des actions, d'où naît la modération et la tempérance : *Aut in omnium quæ fiunt quæque dicuntur, ordine et modo, in quo inest modestia et temperantia.* »

On trouve épars dans le *De Officiis* les principes sur lesquels repose cette classification des quatre vertus. L'homme a le double pouvoir de penser et d'agir : il a donc le devoir de rechercher ce qui est propre à conserver et à augmenter en lui ces deux facultés. « Les mouvements de l'âme sont doubles et comprennent la pensée et les appétits. La pensée s'applique surtout à la recherche du vrai, l'appétit nous porte à l'action. Ayons donc soin de diriger notre pensée vers tout ce qui est bien, et de soumettre nos appétits au joug de la raison (*De Off.* I, 36). » De là la nécessité des quatre vertus : la prudence ou instruction, dont « le mérite est de régler les actions en nous délivrant de l'ignorance et en nous préservant de l'erreur (*De Off.* I, 45). » Quant à l'action, comme elle rencontre trois obstacles, l'amour du plaisir (I, 30; — II, 10), le manque d'énergie (II, 10), l'égoïsme (I, 9; — III, 5), il faut combattre ces trois dispositions vicieuses par les trois vertus opposées, la tempérance, la force et la justice. Mais ne prêtons pas à notre auteur plus de méthode (1) qu'il n'en a réellement,

(1) Sénèque (lettre 120) a mis dans cette théorie la précision qui

Digitized by Google

et bornons-nous à constater sa doctrine dans le plus bref résumé qu'il en ait donné : « Toute l'honnêteté dérive de quatre principes, la connaissance, la sociabilité, la force d'âme, la modération (*De Off.* I, 43). »

Cicéron range ces quatre vertus en deux classes : la première est une vertu intellectuelle, spéculative. Dans les trois autres vertus pratiques, « l'action est nécessaire et non pas seulement l'application de l'esprit : *In eo genere adhibenda est actio quædam, non solum mentis agitatio* (*De Off.* I, 5). » Cette seconde classe est de beaucoup plus importante : car « bien agir vaut mieux que bien penser (I, 45). »

Tout d'abord, que vaut cette réduction des vertus en deux classes ? Elle occupe une place assez importante dans l'histoire des idées morales, depuis Aristote jusqu'à saint Thomas d'Aquin. Eh bien ! malgré ces autorités, elle n'est pas acceptable, parce que la vertu est essentiellement pratique. Cicéron l'a reconnu formellement : « *Virtutis enim laus omnis in actione consistit* (*De Off.* I, 6), et plus explicitement dans *la République* : « Il n'en est pas de la vertu comme d'un art : on ne l'a point, si on ne la met en pratique. Vous pouvez ne pas exercer un art et le posséder cependant : car il demeure avec la théorie : *la vertu est tout entière dans les œuvres.* Nec vero habere virtutem satis est quasi artem aliquam, nisi utare. Etsi ars quidem, quum ea non utare, scientia

manque ici : « Nous avons subdivisé la vertu parfaite en différentes parties. Il a fallu, pour arriver à cette perfection, mettre un frein aux passions, réprimer les craintes, prévoir ce qu'il y avait à faire, distribuer avec équité ce qu'il fallait donner : par là nous nous sommes formé des idées de la tempérance, de la force, de la prudence et de la justice. » (Voir notre recueil des *Lettres choisies de Sénèque*).

Digitized by Google

tamen ipsa teneri potest : virtus in usu sui tota posita est (I, 2). »

Il résulte de cette première observation que la prudence est très-improprement mise à la tête des vertus. L'erreur sur ce point remonte à Socrate et à Platon, qui, tous les deux, confondant l'intelligence et la volonté, ont identifié la vertu et la connaissance. « Quand on sait ce qu'il faut faire, pense-t-on ne pas devoir le faire? demande Socrate à Euthydème. — Non. — Connais-tu des hommes qui fassent autre chose que ce qu'ils croient devoir faire? — Non. — Donc ceux qui connaissent les lois qui règlent les rapports entre les hommes, se conduisent selon la justice. » (Xénoph., *Entret. mém.*, IV, 6.) Platon, tant en son nom propre qu'en celui de son maître, place ces paroles dans la bouche de Socrate discutant avec Gorgias : « Celui qui a appris le métier de charpentier, est-il charpentier ou non? — Il l'est. — Et quand on a appris la musique, n'est-on pas musicien? — Oui. — Et quand on a appris la médecine, n'est-on pas médecin? — Sans doute. — Par la même raison donc, celui qui a appris la justice est juste? — Sans contredit. — Mais l'homme juste fait des actions justes? — Oui. »

Cette confusion de l'intelligence et de la vérité, qui se trouve dans les Cartésiens, est sans doute favorable à l'esprit de tolérance. Si les hommes ne sont méchants que par ignorance, Socrate a eu raison de dire des coupables, comme Jésus-Christ l'a dit de ses bourreaux : « Pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font. » Ce n'en est pas moins une erreur psychologique d'une très-grande gravité. Platon le sentait bien : au livre III des *Lois*, pour rester fidèle à cette théorie

Digitized by Google

erronée, il désigne fort improprement sous le nom d'*ignorance extrême* « cette disposition de l'âme qui fait qu'elle se révolte contre la science, le jugement, la raison..., lorsque, tout en jugeant qu'une chose est belle ou bonne, au lieu de l'aimer, on l'a en aversion, et encore lorsqu'on aime et embrasse ce qu'on reconnaît mauvais ou injuste. » Comment, d'ailleurs, concilier ces deux principes qui s'excluent l'un l'autre : L'injustice n'est pas volontaire, parce que personne ne consent à loger dans son âme le plus grand des maux et à passer sa vie avec un si mauvais hôte (*Lois*, V), et cet autre, qui résume le discours de Her l'Arménien : Le coupable est responsable (*Republ.* X)?

Aristote, qui avait très-bien saisi ce côté faible de la morale platonicienne, a rendu à l'activité humaine son rôle trop gravement méconnu : au point de dire, par une prévention exagérée contre la doctrine de son ancien maître, que des trois conditions de la vertu, savoir ce que l'on fait, le vouloir, agir avec une ferme résolution, la première « est de peu de valeur et même sans valeur. » Cependant il distingue encore des vertus intellectuelles et des vertus morales : distinction qui ne me paraît pas pouvoir résister aux objections de la critique. « On ne sait pas ce que c'est que la vertu morale et la vertu intellectuelle, dit M. Paul Janet dans une courte et nerveuse argumentation. La vertu morale n'est qu'un instinct sans l'intelligence. C'est donc la vertu intellectuelle qui constitue la vertu morale. Mais, d'un autre côté, toute vertu intellectuelle, pour être vertu, doit être volontaire, le résultat de l'exercice, une victoire sur les passions : donc elle est morale en même temps qu'intellectuelle. La théorie des vertus intellectuelles compromet la

Digitized by Google

doctrine morale d'Aristote : car elle tend à confondre la vertu avec la bonne disposition des facultés. » (*Hist. de la philos. mor. et pol.*, 1er vol., p. 118.)

Nous sommes donc autorisé à retrancher la prudence du nombre des vertus. Saint Thomas d'Aquin (tom. IX, pag. 373) s'est arrêté à une critique de mots assez superficielle, lorsque, sur ce passage du *de Inventione* (II, 53) : « La prudence se compose de la mémoire, de l'intelligence et de la prévoyance, » il remarque que la prudence regarde l'avenir : donc elle n'est pas la mémoire; que la prévoyance est identique à la prudence, et, par conséquent, n'en est pas une partie. Je ne le crois pas plus heureux, quand il définit vaguement la prudence : « Toute vertu qui fait le bien par un motif de raison. » Mais enfin il a compris que la prudence, dans le sens où les philosophes anciens emploient ce mot, c'est-à-dire la science, la connaissance, non-seulement n'est pas la vertu, comme l'affirmait l'école de Socrate, mais n'est pas même une vertu. C'est tout simplement une des conditions de la vertu. Cicéron a bien fait cette distinction dans les *Tusculanes :* « La prudence, dit-il, sans laquelle nulle idée de vertu ne subsiste, *prudentiam... sine qua ne intelligi quidem ulla virtus potest* (II, 13). » Si, en effet, on ne connaît pas son devoir, il est clair qu'on se trouve dans une impossibilité absolue de le pratiquer; mais le connaître et le pratiquer sont deux choses entièrement différentes; et il est vrai de dire de la morale ce que l'on a dit de la rhétorique et de la poésie : la théorie est aisée, l'art est difficile.

Cette partie du *De Officiis* a été fort judicieusement critiquée par Lactance : « La science ne peut être la

Digitized by Google

vertu : elle n'est pas au-dedans de nous, elle nous vient du dehors. La vertu est toute personnelle. La science est un bienfait étranger : elle s'acquiert en écoutant. La vertu est toute nôtre : elle consiste dans la bonne résolution. Pour parcourir promptement une route, il ne sert de rien de la connaître, si on ne fait pas un effort, si on n'a pas assez de force pour marcher. De même la science est inutile, si la vertu fait défaut... Et cependant la science est tellement liée à la vertu, que l'une doit précéder, et l'autre suivre (*Div. Ins.* VI, 5). »

Il n'est donc plus permis de confondre la vertu et la connaissance ou la prudence. Nul doute, comme l'établit Caton (*De Finibus*, III, 21), que la dialectique ne nous empêche de nous écarter de la vérité et de tomber dans l'erreur; mais qui en fera, avec les stoïciens, *la vertu dialectique ou logique?* Nul doute (*ibidem*, 22) que la connaissance de la nature et de la Divinité ne soit utile pour règler la conduite ; mais qui parlera, avec les mêmes philosophes, de la *vertu physique?*

Examinons maintenant les trois autres vertus. En constatant que Cicéron reproduit la division de Platon, il est juste de mentionner une différence assez essentielle, un progrès notable. Dans le philosophe grec, ces trois vertus sont purement personnelles ; il n'est pas besoin de le montrer pour le courage et la tempérance. Quant à la justice, on se convaincra qu'il n'a pas parlé de la vertu sociale, telle que ce mot nous l'a fait concevoir, si on se reporte à ces textes : « Du mélange de la prudence, de la tempérance et de la force naît la justice (*Lois* I). »

« La justice ne s'arrête point aux actions exté-

Digitized by Google

rieures de l'homme ; elle règle son intérieur, puisqu'elle ne permet pas qu'aucune des parties de son âme fasse autre chose que ce qui lui est propre, leur défendant d'empiéter sur leurs fonctions réciproques. Donner la santé, c'est établir entre les divers éléments de la constitution humaine l'équilibre naturel qui les soumet les uns aux autres ;... par la même raison, produire la justice, c'est établir entre les parties de l'âme la subordination que la nature a voulu y mettre (*Républ.*, V). » La justice n'est donc, pour Platon, que l'accord parfait, l'harmonie des trois autres vertus, c'est-à-dire qu'elle n'est, comme elles, qu'une vertu individuelle. Cicéron a rendu à la justice son véritable rôle, son importance sociale. « Des trois autres principes, il n'en est pas d'une aussi vaste portée que celui sur lequel repose la société, et cette espèce de communauté où les hommes vivent entre eux (*De Off.* I, 7). »

Mais il manque à sa division des vertus la piété, la vertu religieuse (1) : nous aurons à remarquer plus loin qu'elle est absente de tout l'ouvrage. En attendant que nous recherchions la principale cause de cette lacune, nous pouvons déjà constater toute sa gravité. Sauf cette omission regrettable, sauf l'erreur psychologique qui fait de la prudence une vertu, nous trouvons donc dans la morale de Cicéron ce que l'analyse théorique nous a conduit à distinguer :

1° La vertu individuelle, que nous avons appelée d'une manière suffisamment complète la tempérance, et que Cicéron nous semble avoir inutilement dédou-

(1) Xénophon (*Entr. mém. de Socrate*, lib. IV, c. 5) dit que Socrate, dans ses entretiens, exhortait ses disciples à cette vertu de préférence à toute autre.

Digitized by Google

blée, avec Platon, en courage et en tempérance ; car ce mépris des choses extérieures qui ne sont pas honnêtes, cette victoire sur les passions, sur la fortune, sur la crainte, sur la convoitise, sur l'ambition, tous ces traits qui servent à dépeindre la force d'âme (*De Off.* I, 20), qu'est-ce autre chose, sinon la tempérance? Non pas cette modération vulgaire, qui règle seulement les plaisirs de la table, ce que Napoléon appelait si heureusement le *courage hygiénique*, mais, suivant l'étymologie plus large de ce mot, l'empire sur toute notre âme, le gouvernement de nous-mêmes.

Saint Thomas d'Aquin, par la manière dont il définit la tempérance et le courage, justifie entièrement le rapprochement naturel que nous proposons de faire : « La tempérance, dit-il, c'est toute vertu qui réprime les passions. Le courage, c'est toute vertu qui fortifie contre elles. » Ne pouvons-nous pas invoquer Cicéron, comme ayant fait lui-même cette réduction ? « La vertu, en général, dit-il, roule sur trois principes : le premier, c'est de distinguer ce qu'il y a dans les choses de vrai et de naturel, d'en connaître les rapports, les conséquences, les origines et les causes ; le second, c'est de réprimer les mouvements tumultueux de l'âme, que les Grecs nomment παθη, et de soumettre au joug de la raison les appétits, qu'ils appellent ὁρμη ; le troisième, c'est de nous conduire envers les autres membres de la société avec mesure et intelligence, etc. (*De Off.* II, 5). Il n'est plus question ici de quatre branches de l'honnête : Cicéron ramène tout à trois principes, et cette réduction vient, évidemment, de la réunion du courage et de la tempérance en une seule et même vertu.

Digitized by Google

Quant à ce qu'il appelle la tempérance proprement dite (*De Off.* I, 27), il me paraît avoir assez gravement compromis la doctrine de Platon. Au lieu de nous tenir sans cesse sous les yeux cette lutte courageuse contre nos penchants aveugles, coursiers indomptés auxquels l'âme doit serrer la bride, le moraliste latin commence, il est vrai, par nous faire souvenir de la dignité de notre nature ; mais il finit par nous parler de l'art de tenir son rang dans le monde, et de plaire à ceux avec qui ou près de qui l'on vit (*De Off.* I, 35). A force d'étendre le sens du mot, il arrive à rendre obscures les limites de la vertu qu'il désigne. Ce n'est plus la tempérance, c'est le décorum, la bienséance : termes bien plus généraux et plus vagues, qui, d'ailleurs (Cicéron lui-même le remarque), sont moins une branche spéciale de l'honnête qu'un caractère commun aux trois premières vertus. Tout en donnant d'excellents préceptes très-vrais et assez originaux (ne serait-ce que celui-ci : être soi-même, suivre ses inclinations, non les mauvaises, toutefois), il finit néanmoins par nous tenir un langage assez mondain et nous entretenir, non plus de devoir, mais de convenances, mais de détails tout-à-fait en dehors de la vertu, l'habillement par exemple, la démarche et l'habitation (*De Off.* I, 36, 39).

2° Quant à la justice, nous admettons complètement et la définition qu'il en donne : « rendre à chacun ce qui lui est dû, » et la division en justice proprement dite et en bienfaisance ou bonté (*De Off.* I, 7). N'est-ce pas une justice imparfaite que de s'en tenir au devoir strict et rigoureux de payer ses dettes, par exemple, parce que le créancier a un titre exigible,

Digitized by Google

mais de ne pas soulager le pauvre, parce qu'il n'est intervenu entre lui et nous aucun contrat en forme (1)? Cicéron a contribué, pour sa part, à l'inauguration d'une ère nouvelle dans la morale et dans le droit, en proclamant la bienfaisance la compagne de la justice (I, 7), celle de toutes les vertus qui est le plus appropriée à la nature de l'homme (I, 14). C'est le triomphe de l'esprit grec sur la dureté romaine, c'est l'aurore de la charité évangélique.

Les discordances, les inexactitudes, les contradictions des théories morales de l'antiquité sur la vertu, sa nature, ses divisions, ont leur source unique dans la difficulté où se trouvaient les anciens d'arrêter, d'une manière précise et fixe, le sens moral des mots ἀρετὴ et *virtus*. Par exemple, le mot *virtus*, où la racine *vir* est assez incontestable : « *Appellata est a viro virtus* (*Tuscul.* II, 18), » a d'abord désigné la force physique, la santé, la vigueur du corps et des membres : « ἀρετὴν ποδῶν (Pindare), » — « ἀρετὴν σώματος (Hippocrate), » puis la valeur, l'énergie de caractère, le courage, principales qualités de l'homme : « *Viri autem propria maxime est fortitudo* (*Tuscul.* II, 18). » De cette dernière considération résulte le sens le plus ordinaire du mot *virtus* en latin : « *Industria cernitur in causis in foro agendis*, VIRTUS *in re militari*. (CIC. *pro Sextio*, 65). » De là encore cette distinction faite par les prosateurs comme par les poètes entre *probitas* et *virtus*, que les mots français analogues sont bien loin de rendre.

(1) Bossuet s'accorde avec le moraliste païen : « La justice, qui nous inspire une volonté invincible de rendre à chacun selon son mérite, par où sont réglés les devoirs de la libéralité, de la civilité et de la *bonté*. (*Connaiss. de Dieu*, I, ch. 19.)

Digitized by Google

Ovide, du fond de son exil, rend témoignage à la vertu de sa compagne, *probitas*, et souhaite qu'elle ait autant de courage, *virtus*, pour ne pas craindre d'intercéder auprès d'Auguste et de Livie :

Nota tua est probitas, testataque tempus in omne :
Sit virtus etiam non probitate minor. (*Pont.* III, ep. 1.)

Le mot *virtus* a été appliqué d'une manière générale à toute espèce de qualité, de mérite, de propriété : « Arboris, equi virtus : *in quo abutimur nomine* (Cic. *de Leg.* I. 16); à la puissance persuasive de l'orateur comme à l'effet salutaire d'une herbe, à la solidité d'un navire, à la bonne trempe du fer, à la fertilité du sol, à la bonté d'une marchandise, etc. Il n'était pas du tout réservé exclusivement à désigner ce que le philosophe entend par vertu. Ce mot, dit Diogène Laërce (*Vie de Zénon*), signifie en général la perfection d'une chose, comme celle d'une statue. Aristote enseigne de même que la vertu, c'est en général la meilleure disposition possible d'une fonction, ce qui assure la parfaite exécution de l'œuvre qui lui est propre; que la vertu de l'œil est de bien voir, la vertu du cheval de bien courir, la vertu de l'intelligence de bien penser.

Faut-il donc s'étonner beaucoup de ne pas trouver dans Cicéron cette idée nette et restreinte que nous concevons maintenant de la vertu ? Faut-il s'étonner de le voir, respectant le dictionnaire de sa langue, distinguer les vertus du corps et celles de l'âme : « *Ita fiet ut animi virtus corporis virtuti anteponatur* (*De Fin.* V, 13); » et dans les vertus de l'âme, les vertus involontaires, comme l'esprit, la mémoire, puis les vertus volontaires : « *Animique virtutes non voluntarias vincant virtutes voluntarias* » ? Il est vrai qu'il ajoute que ces dernières sont les véritables :

Digitized by Google

« *Quæ quidem proprie virtutes appellantur.* » Mais, quand il définit la vertu : « *Animi habitus naturæ modo et rationi consentaneus* (*De Inv.* II, 53), » ou encore : « *Affectio animi constans conveniensque* (*Tuscul.* IV, 15), comment peut-il oublier ce caractère essentiel, si bien dévoilé par Aristote, l'intention ? Il ne l'ignorait pas assurément : « Une des conditions de la justice, c'est que le bien qu'on fait soit volontaire. (*De Off.* I, 9). »

En résumé, la théorie de la vertu, telle qu'elle se trouve dans le *De Officiis*, ne repose pas sur une base solide, à savoir sur une définition exacte de la vertu et une classification méthodique de nos devoirs. Elle pèche par excès et par omission. Elle met la prudence au rang des vertus, confondant ainsi la vertu avec une de ses conditions. Elle omet la piété. Empruntée à Platon (elle appartient aux stoïciens, d'après Diogène Laërce, *Vie de Zénon*), elle a cependant fait quelques progrès dans Cicéron, puisqu'il a rendu à la justice son rôle social. En un mot, c'est en vain que cette division des quatre vertus cardinales s'abrite sous l'autorité de Platon, de Zénon, de Cicéron, de Sénèque, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Thomas d'Aquin, de Bossuet; elle ne doit pas être conservée dans la science.

Digitized by Google

IV.

Des mérites & des défauts du DE OFFICIIS.

Si nous commençons par signaler les défauts du *Traité des Devoirs* de Cicéron, ce n'est pas que nous cédions à cette basse malignité des critiques vulgaires, qui, suivant une pittoresque et judicieuse comparaison, se jettent sur les parties faibles d'un auteur, comme les mouches sur les plaies vives. Tout au contraire, nous avons hâte de nous débarrasser de cette partie pénible de notre tâche, pour nous complaire dans l'admiration des grandes idées, des nobles sentiments, de la saine morale du philosophe latin. Nous restreindrons notre examen à l'esprit général, au plan, et à quelques détails principaux de l'ouvrage.

1° Le défaut capital du *De Officiis*, celui qui explique à lui seul presque tous les autres, c'est son *caractère politique*, c'est l'*esprit aristocratique* qui a présidé à sa composition. Cicéron a beau dire : « Les devoirs qui font l'objet de cet ouvrage, forment, selon les stoïciens, comme une honnêteté de second ordre qui n'appartient pas exclusivement aux sages, mais qui leur est commune avec tout le genre

Digitized by Google

humain (*De Off.* III, 4); » cette phrase d'un de ses plaidoyers (*pro Plancio*, 12) : « Je ne parle pas de ces vertus qui ne brillent que sur le théâtre du monde, mais qui ne peuvent être produites au grand jour sans être louées, » serait-elle déplacée comme épigraphe en tête de son ouvrage? A son insu peut-être, par une préoccupation facilement explicable dans un Romain et dans un homme d'Etat, il a traité avec détail ce que Massillon s'est proposé d'esquisser dans le *Petit Carême*, la morale des grands. Ce point a été parfaitement mis en lumière par un des meilleurs commentateurs de Cicéron.

« Les individus que sa morale a en vue sont presque toujours les *hommes de la haute classe*, destinés à prendre part à l'administration de l'Etat. Sa morale descend-elle à une autre classe, c'est tout au plus celle des hommes qui s'occupent de l'instruction et des sciences. Les autres classes de la société, qui fournissent à ses besoins physiques; cette portion de l'humanité, si nombreuse, si nécessaire et si estimable, y trouvent, il est vrai, les préceptes généraux de la vertu qui sont communs à tous les hommes, parce qu'ils ont tous la même nature; mais elles y chercheront en vain l'application de ces règles aux circonstances où elles sont placées; en revanche, elles y liront beaucoup de préceptes dont elles n'auront jamais occasion de faire usage.

» Les préceptes moraux de Cicéron dégénèrent souvent en *maximes de politique;* ainsi, lorsqu'il prescrit des bornes à la curiosité, c'est afin qu'elle n'empêche pas de se livrer aux affaires publiques; ainsi, il recommande avant tout cette espèce de justice qu'exercent les administrateurs par leur impar-

Digitized by Google

tialité et leur désintéressement; et il blâme surtout les injustices commises par ceux qui se trouvent à la tête des armées ou des gouvernements. C'est pour la même raison qu'il s'étend longuement sur les moyens de se rendre agréable au peuple; sur l'éloquence, comme frayant le chemin des honneurs; sur les droits de la guerre;... c'est pour cela que ses exemples sont tous tirés de l'histoire politique.

» Cette manière de voir est enfin la cause de la grande inégalité qui se trouve dans le développement que Cicéron donne aux différentes espèces de devoirs. Ceux par lesquels l'homme perfectionne sa nature morale ne sont que brièvement indiqués. La vie domestique n'est prise en considération qu'autant qu'elle forme le passage à la vie civile et qu'elle sert de base à l'état social. Les devoirs religieux sont entièrement passés sous silence. Les rapports seuls que présente la société civile sont regardés comme importants ; quelques-uns sont traités avec un détail qui appartient plutôt à la science politique. » (M. Garve, cité par Schœll, *Hist. de la litt. latine.*)

Cette préoccupation s'explique sans peine. Cicéron n'est pas un philosophe dans le sens propre du mot. Attaché à la philosophie par une noble curiosité dès sa jeunesse, par cette pensée de génie, l'âme de son éloquence et de sa rhétorique, que l'art de parler est inséparable de l'art de penser, que l'on sort éloquent, non pas des écoles des rhéteurs, mais de celles des philosophes, il a surtout recherché la gloire au barreau, au forum; et il a fallu les malheurs de la République, la perte de la liberté, pour le ramener au culte de la pensée, où il devait trouver de dignes consolations et de nouveaux titres à notre admiration.

Digitized by Google

« *Cette République, objet de tous mes soins, de toutes mes pensées, de tous mes travaux,* a cessé d'être, et sa chute a réduit au silence cette noble littérature du forum et du sénat. Or, mon esprit ne pouvant rester oisif, je me suis rappelé les études de mes premières années, et j'ai pensé que le moyen le plus honorable de faire diversion à mes peines était de revenir à la philosophie. Jeune, j'y avais donné, pour m'instruire, un temps considérable ; une fois engagé dans la carrière des honneurs et voué tout entier à la chose publique, je n'avais plus pour la philosophie que le peu de moments que me laissaient les affaires de mes amis et celles de l'Etat (*De Offic.* III, 1). » C'est donc un homme d'Etat qui s'occupe de morale, un peu forcément même, et qui, par une habitude fort naturelle de son esprit, pense avant tout aux devoirs civils et politiques. C'est lui qui a célébré l'excellence de la vie publique dans ces termes d'un enthousiasme tout romain : « L'homme ne se rapproche jamais plus de la Divinité, que lorsqu'il fonde des sociétés nouvelles, ou conserve celles qui sont déjà fondées (*Rep.* I, 7). »

Enfin, c'est un père qui, à la fin de sa carrière, songe à rendre son fils digne de continuer sa gloire : de sorte que le moraliste, tout en parlant des devoirs en général, ne perd jamais de vue ce but particulier : « Ces préceptes sont nécessaires à qui veut fournir une carrière honorable, et à vous, mon fils, peut-être plus qu'à personne. L'attente publique voit en vous le continuateur de mes travaux, ce qui n'est pas un petit engagement ; de mes honneurs, ce qui en est un grand ; de mon nom, ce qui est sans doute aussi quelque chose (*De Off.* III, 2). »

Digitized by Google

Il résulte de cette disposition générale de son esprit, de sa vie entière, de son intention en écrivant le *De Officiis*, que l'ouvrage ne pouvait manquer d'être *incomplet*, et de présenter de graves lacunes. Bornons-nous, pour le moment, à constater que la famille et la religion y sont à peu près entièrement oubliées. Ajoutons seulement qu'il laisse de côté la sanction divine : c'est une règle de conduite toute terrestre, d'où la pensée de la vie future, de l'immortalité de l'âme est absente. Les biens et les honneurs de la société, les joies de la conscience, l'estime des hommes, voilà les seules récompenses que la vertu se voit proposer dans le *De Officiis*. Les échecs dans les candidatures, le tourment du remords, l'aversion des hommes, voilà également les seules peines qui menacent le vice. Ne fallait-il pas s'attendre à cette conclusion d'une morale toute humaine, attachée à la considération de cette vie, et même presque exclusivement de la carrière politique? Est-ce que Massillon, bien plus impardonnable que le moraliste païen, ne s'est pas restreint, lui aussi, devant un auditoire de grands, à leur parler d'une sanction toute terrestre? Pour les détourner du malheur d'abandonner Dieu, ne s'est-il pas contenté de les menacer de passions plus violentes, d'ennuis plus à charge, de caprices plus bizarres, au lieu de les faire comparaître, comme Bossuet, Bourdaloue ou le P. Bridaine, devant le tribunal de la justice divine, au grand jour du jugement? D'ailleurs, Cicéron s'est attaché, en morale, à suivre les stoïciens, et l'on sait que cette école néglige volontiers la question de l'immortalité de l'âme : c'était particulièrement l'opinion de Panétius,

Digitized by Google

que l'âme est mortelle (*Tuscul.* I, 32). Mais qu'on serait heureux d'entendre dans le *De Officiis* un faible écho des belles pages du *Traité de la vieillesse* ou du *Songe de Scipion !*

Si l'ouvrage manque ainsi de conclusion, il est évident aussi qu'il ne repose pas sur une base assez largement établie. Cette morale manque de métaphysique. Cela tient en partie aux progrès tardifs de la science, en partie à cette préoccupation politique où nous voyons la source de presque toutes les imperfections du *De Officiis*. Cicéron est un génie essentiellement romain, c'est-à-dire pratique, pensant plus à l'application qu'à la théorie, et disant avec raison, du reste : « Bien agir vaut mieux que bien penser. » Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'il ne s'est rien proposé autre chose, dans le *Traité des devoirs*, « que les préceptes particuliers qui doivent régler toutes les actions de la vie (*De Off.* I, 3). » La théorie, il l'a expliquée ailleurs, dans *la République*, dans *les Lois:* il renvoie souvent à ses autres ouvrages philosophiques, d'où nous extrairons, en effet, la plupart des matériaux qui nous serviront, dans un instant, à reconstruire son œuvre sur un plan moderne. Cette raison est bonne, assurément, en se plaçant au point de vue particulier de l'auteur, auquel le critique ne doit pas demander plus qu'il n'a voulu faire. Mais, au point de vue plus élevé de la science, il est à regretter que le *De Officiis*, ainsi réduit à la pratique, perde une partie de son importance, de sa force, de sa beauté, et ne réponde qu'imparfaitement à l'idée que nous nous faisons d'un traité complet de morale. Un résumé substantiel des principes fondamentaux, présenté avec un ordre

Digitized by Google

méthodique, animé par cette éloquence qui gagne le cœur et passionne pour la vertu, qu'elle fait aimer autant que comprendre, eût été assurément l'introduction naturelle de l'ouvrage, le vestibule du temple, et peut-être sa principale décoration.

2° En ce qui concerne le plan, nous avons à faire plus d'un reproche.

Cicéron n'a pas défini le devoir, après s'être étonné de cette omission de Panétius. Il a subordonné la question des devoirs à celle du souverain bien. Il s'est appuyé sur un principe faux, l'identité de l'honnête et de l'utile: nous renvoyons pour ce point au chapitre spécial que nous lui avons consacré. Il a divisé le *De Officiis* en trois livres: l'honnête, l'utile, la lutte de l'honnête et de l'utile; classification artificielle, où nos devoirs sont rangés d'après les motifs des actions, et non d'après leur objet propre. La subdivision de l'honnête en quatre vertus repose sur une définition mal arrêtée de la vertu, et n'en donne pas une théorie complète: nous ne reviendrons pas non plus sur la justification de cette critique. Enfin, nous avons montré que le plan n'embrassait pas tout le sujet, qu'il y avait des lacunes considérables: nous en avons trouvé la cause principale dans l'esprit politique de l'ouvrage; nous aurons à les combler en finissant cet essai. Il nous reste donc à examiner, pour le moment, la définition du devoir, le rapport de la question des devoirs à celle du souverain bien, et enfin la division générale du *De Officiis*.

Cicéron pose d'abord très-nettement la question: « Puisque toute discussion doit rouler sur le devoir, il faut commencer par en donner la définition. Je

Digitized by Google

suis étonné que Panétius y ait manqué : car tout corps de doctrine doit débuter par là (*De Off.* I, 2). » Mais comme il la résout mal, quoi qu'en disent Muret, Facciolati, Manutius, etc. ! Il n'a remarqué la faute de son modèle que pour y tomber à son tour. Il promet une définition, et se croit quitte pour une ou même deux divisions : « Toute la matière des devoirs peut se réduire à deux chefs, dont l'un se rapporte à la connaissance des vrais biens, et l'autre comprend les préceptes particuliers qui doivent régler toutes les actions de la vie. Au premier chef appartiennent des questions comme celle-ci : Tous les devoirs sont-ils parfaits ? Y a-t-il des devoirs plus grands les uns que les autres ? et toutes les questions de ce genre. Quant aux devoirs qui sont l'objet particulier des préceptes, ils dépendent aussi de l'idée qu'on se fait du vrai bien : mais ce rapport est moins apparent, parce qu'ils paraissent toucher de plus près à la condition ordinaire de la vie. C'est de ceux-là que je traiterai dans cet ouvrage (*De Off.* I, 3). »

Cicéron ne répond donc pas à la question qu'il a posée, et il subordonne sa réponse à l'examen d'une autre question, celle du souverain bien. Que faut-il penser de cette méthode ? « La détermination des devoirs dépend de l'idée qu'on se fait des vrais biens (*De Off.* I, 3). » C'est une doctrine bien arrêtée dans son esprit. « Toute doctrine des mœurs, dit-il dans un autre ouvrage, est renfermée dans la définition du souverain bien (I *Acad.*, liv. II, 43). » Pour les développements, il renvoie à son traité *De Finibus bonorum et malorum*.

Il est bien certain qu'Epicure, qui réduit tout au

Digitized by Google

plaisir, n'a pas le droit de parler de morale, et que, s'il en a pratiqué les maximes, « c'est que la bonté de sa nature l'a emporté sur la fausseté de sa théorie (*De Off.* I, 2). » Il est bien certain que les stoïciens, les académiciens, les péripatéticiens, qui proclament l'honnête le seul ou le principal bien, peuvent établir sur cette base solide, stable, une morale véritablement digne de ce nom. Qui a donné à la morale stoïcienne et à ce qu'on est convenu d'appeler la morale épicurienne un caractère si différent, une direction si opposée? La solution de Zénon et celle d'Épicure au problème du souverain bien.

Traiter cette question pour arriver à déterminer les devoirs, c'est donc une méthode savante : elle a plu à tous les bons esprits de l'antiquité ; elle a reçu l'approbation de M. Jouffroy, dont on connaît la sevère logique : « Chercher comment doit se conduire un être dont la fin est inconnue, est une entreprise aussi absurde que celle de chercher quelle est la fin d'un être dont on ignore la nature (*Droit naturel*, 1re leçon); » et néanmoins l'histoire nous atteste que cette méthode a égaré les moralistes anciens, et retardé plutôt qu'avancé les progrès de la morale. Quel est donc le vice de cette méthode ? L'analyse finit, avec un peu de réflexion, par le découvrir. Pour résoudre la question des devoirs, elle s'occupe d'une question plus difficile, celle de la fin de l'homme, du souverain bien. En violant ainsi cette règle du bon sens, de la pratique de Socrate, de la logique de Descartes, commencer par les choses les plus aisées à connaître, pour s'élever de là aux plus difficiles, il n'est pas étonnant qu'elle ait fait fausse route.

Je comparerai cette erreur de méthode à celle de

Digitized by Google

Kant prouvant la liberté de l'homme par la pensée du devoir. Sans doute, cette voie est logique : car si l'homme a des devoirs à remplir, il implique contradiction qu'il n'ait pas la liberté, c'est-à-dire le pouvoir de satisfaire à ses obligations. Mais pourquoi recourir au raisonnement, lorsque le sentiment intérieur de la conscience nous atteste notre liberté avec autant de clarté et plus immédiatement ? De même, en morale, pour déterminer nos devoirs, c'est faire un détour considérable, avec tous les risques possibles de s'égarer, que de se jeter dans cette question : Quel est le souverain bien de l'homme ? lorsqu'on peut plus aisément, plus directement et avec bien plus de chances de succès, rentrer en soi-même, interroger sa conscience morale, sa raison, et, dans le silence des intérêts et des passions, entendre le maître intérieur nous révéler la vérité. Logiquement, la question du souverain bien est antérieure à celle des devoirs, comme le principe est avant la conséquence, la cause avant l'effet. Mais, chronologiquement, dans l'ordre de nos connaissances, elle doit venir après, de même que nous commençons par observer les faits physiques pour en rechercher ensuite les causes et les lois; ou que nous étudions la nature et l'homme pour nous élever ensuite à son auteur, bien qu'il soit de toute éternité avant tous les êtres.

La division du *De Officiis* est tirée d'une considération qui n'est pas sans valeur, mais qui ne saurait fournir la classification de nos devoirs. L'honnête, l'utile, la lutte de l'honnête avec l'utile, c'est là, assurément, un sujet d'étude qui a sa place dans une théorie morale : c'est une partie importante de la science générale du devoir, un des fondements psy-

Digitized by Google

chologiques de la morale ; mais ce n'en est qu'un chapitre, celui que Reid, par exemple, intitule : Des motifs de nos actions ; et personne ne songe plus à y chercher la division de nos devoirs.

Ciceron a subi le plan de Panétius : il s'est contenté d'y introduire une subdivision, qu'il fait valoir avec une satisfaction très-évidente, sans nous persuader beaucoup de l'importance de sa découverte. « Le plus grand défaut d'une division, dit-il, c'est qu'on y ait omis quelque chose : or, dans celle-ci, deux choses sont omises. D'ordinaire, on n'examine pas seulement si une action est honnête ou honteuse, mais, entre deux actions honnêtes, on veut savoir laquelle l'est davantage, entre deux choses utiles, laquelle est la plus utile. Ainsi, ce que Panétius a cru n'embrasser que trois parties en contient réellement cinq (*De Off.* I, 3). » On ne se rend pas bien compte de la valeur qu'il attribue à cette rectification, quand on le voit y consacrer à peine quelques lignes.

Il y avait mieux à faire : c'était de montrer que nos devoirs ne dépendent pas des motifs de nos actions, mais sont déterminés par les diverses circonstances où l'homme se trouve placé par les relations différentes qu'il a avec les autres êtres. Au lieu de suivre l'autorité de Panétius et de modifier sur un point secondaire sa classification imparfaite, il aurait dû s'attacher davantage à l'une des premières et des plus remarquables phrases du *De Officiis* : « Aucune partie de la vie, affaires publiques ou particulières, civiles ou domestiques, engagements que l'on prend avec soi-même ou que l'on contracte avec un autre, aucune partie de la vie, disons-nous, n'est exempte du devoir (*De Off.* I, 2). » A la division bizarre des

Digitized by Google

stoïciens, devoirs qui se rattachent à l'honnête, devoirs qui se rattachent à l'utile, enfin devoirs lorsque l'honnête et l'utile semblent en lutte, il eût substitué la division rationnelle que reconnaît la science moderne : devoirs envers la Divinité, devoirs envers nos semblables, c'est-à-dire l'humanité, la patrie, la famille, devoirs envers nous-mêmes. Au lieu de l'exposer, à plusieurs reprises, mais dans un coin de son ouvrage, et notamment à la fin du premier livre : « Ainsi nos premières obligations sont envers les Dieux immortels, les secondes envers la patrie, les troisièmes envers nos parents, et après, à des degrés différents, envers les autres hommes, » il lui aurait donné la place principale, il en aurait tiré le plan de son traité. Combien le *De Officiis* n'y eût-il pas gagné !

Nous serons très-sobre de critiques de détail et nous nous bornerons à relever, en théodicée, en politique et en économie sociale trois ou quatre points.

Cicéron accueille avec beaucoup de complaisance une doctrine bien étrange au sujet de la *justice divine*. « Est-ce que nous craignons la colère de Jupiter? dit-il à propos du respect de Régulus pour son serment. Mais il est un principe commun à toutes les écoles de philosophie, soit qu'elles enseignent que Dieu ne se met en peine de rien et ne cause de peine à personne, soit qu'elles le représentent comme toujours agissant et toujours occupé : c'est que Dieu ne s'irrite jamais, que jamais il ne nuit (*De Off.* III, 28). » Equivoque bien futile, qu'une légère attention, une analyse superficielle, ce me semble, suffit à dissiper. Sans doute, loin de Dieu tout emportement sensible, toute cette exaltation, ces transports de la colère,

Digitized by Google

dont Sénèque s'est plu à faire un tableau si saisissant; mais la perfection divine ne comprend-elle pas nécessairement la justice aussi bien que la bonté, et ne faut-il pas en conclure que nous avons à craindre les punitions de Dieu par la même raison que nous pouvons espérer ses récompenses? Cicéron, en recommandant « par-dessus tout d'éviter la colère quand on punit (*De Off.* I, 25) » a réfuté lui-même cette subtilité. Puisqu'il ne regarde pas la colère et la punition comme inséparables, il renverse de ses propres mains le misérable abri qu'il semblait nous offrir contre la vengeance divine (1).

Le *tyrannicide* n'est pas seulement excusé par Cicéron : il le célèbre avec effusion ; il est l'écho des doctrines de l'antiquité, le fils de Rome, « qui de toutes les belles actions regarde celle-là comme la plus admirable (*De Off.* III, 4), » et le disciple de la Grèce, où la chanson d'Harmodius et d'Aristogiton a été redite si longtemps. « Aucun pacte ne nous lie avec les tyrans, ou plutôt tout nous en sépare, et il n'est pas contre la nature de dépouiller ceux qu'il est honorable de tuer. C'est une race pernicieuse et impie qu'il faudrait exterminer du milieu des hommes. On ne craint pas de retrancher un membre que le sang et les esprits vitaux ont cessé de nourrir et qui nuit aux parties du corps; pourquoi ces monstres, qui, sous une forme humaine, cachent toute la cruauté de la bête féroce, ne seraient-ils pas retranchés du grand corps de la société humaine (*De Off.* III, 6)? » Ici, le philosophe, l'avocat, l'homme poli-

(1) Lactance a composé tout exprès son *Traité de la colère de Dieu*, pour combattre l'erreur commune aux stoïciens et aux épicuriens.

Digitized by Google

tique sont bien d'accord : et le *De Officiis* reproduit l'accent passionné de la deuxième Philippique, où il disait, à propos du meurtre de César : « Cette action admirable, divine, est faite pour exciter une ardente émulation, surtout après que ces héros ont acquis une gloire qui paraît presque à l'étroit dans les limites du ciel (§ 44) ; » et ailleurs : « J'en atteste le maître des Dieux, a-t-on jamais vu, non-seulement dans Rome, mais dans le monde entier, une action plus grande, plus glorieuse, plus digne de vivre dans la mémoire des siècles (§ 13) ? »

Les progrès de la morale politique ont proscrit l'assassinat : c'est une importante amélioration à constater dans les mœurs et dans les lois du monde moderne. On a compris tout ce qu'il y avait de monstrueux et de redoutable à permettre au premier venu de se constituer à la fois législateur, juge et bourreau, à livrer la société aux caprices et aux passions d'un individu mécontent ou ambitieux. Mais il ne faut pas oublier, en blâmant Cicéron, que la doctrine du tyrannicide qui a séduit l'antiquité sous les apparences de la liberté, a longtemps trouvé grâce devant la conscience chrétienne, sauf dans les premiers siècles de l'Eglise, qui prêchait alors l'obéissance même aux princes injustes. Elle renaît, « au XI^e^ siècle, dans les écrits de Jean de Salisbury. Saint Thomas ne la repousse pas très-explicitement. Au XV^e^ siècle, elle est professée publiquement par le cordelier Jean Petit, condamnée par la Sorbonne, mais acquittée, malgré tous les efforts de Gerson, par le concile de Constance. Au XVI^e^ siècle, la doctrine du tyrannicide est partout : elle dans le *Vindiciæ contra tyrannos* (de Boucher) ; elle est dans le *De jure regni* de

Digitized by Google

Buchanan; on la retrouve jusque dans les écrits du royaliste Bodin. Le jésuite Mariana (*De Rege*, 1603) a le triste honneur d'y attacher son nom et celui de son ordre. » (Paul JANET, *Hist. de la phil. mor. et polit.*, 2e vol., p. 117.)

L'origine de ce long égarement de l'opinion publique et de la science est dans l'influence profonde et durable de l'antiquité. Montesquieu a dit admirablement : « Il y avait un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grèce et d'Italie, qui faisait regarder comme un homme vertueux l'assassin de celui qui avait usurpé la souveraine puissance. A Rome surtout, depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus : la République armait le bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment et l'avouait pour sa défense. C'était un amour dominant pour la patrie, qui, sortant des règles ordinaires des crimes et des vertus, n'écoutait que lui seul, et ne voyait ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni père; la vertu semblait s'oublier pour se surpasser elle-même : et l'action qu'on ne pouvait d'abord approuver, parce qu'elle était atroce, elle la faisait admirer comme divine. » (*Grand. et Décad. des Romains*, ch. 11.)

La question de *la propriété*, traitée incidemment par Cicéron à propos de la deuxième loi de la justice ; « user comme d'un bien commun de ce qui est à tous, et comme d'un bien propre de ce qui est à soi, » laisse à désirer pour l'exactitude et la profondeur, qualités qui pouvaient très-bien s'accorder avec la brièveté de développements. « On n'a rien à soi par la nature, dit-il : *sunt autem privata nulla natura* (*De Off.* I, 7) » ; affirmation inexacte et dangereuse,

Digitized by Google

si on prend les choses à un point de vue absolu. On a à soi, par le seul fait de sa naissance, son existence, ses facultés, liberté et intelligence, le besoin, le devoir et le droit de les exercer et d'en jouir : et ce sont là autant de propriétés sacrées, inviolables, inaliénables. Affirmation inexacte et dangereuse, même en se restreignant au sens ordinaire du mot *propriété*. C'est peut-être un fait historique qu'à l'origine des sociétés, dans l'enfance de la civilisation, on trouve la communauté des biens ; mais ce n'est certainement pas le droit, la justice, le progrès. L'histoire nous montre partout, et ce n'est pas une simple coïncidence, la communauté réunie à l'esclavage, la propriété à la liberté.

Sans doute, Cicéron ne dit pas qu'il faut retourner au point de départ, lorsque tout était à tous. Rien, dans son langage, ne fait songer à cet éloquent sophisme de Rousseau : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne. » (*Disc. sur l'orig. et le fond. de l'inégalité parmi les hommes*, 2e part.) Sans doute encore, il ne conclut pas de ses paroles, comme on l'a fait depuis, que la propriété est un vol ; mais il n'en a pas démontré ou seulement indiqué la légitimité, en lui assignant sa véritable origine, comme on pou-

Digitized by Google

vait l'espérer de la justesse de son esprit, de ses études philosophiques et de ses profondes méditations du droit. « Toute propriété, dit-il, vient ou d'une ancienne occupation, comme lorsqu'on s'est établi le premier sur une terre sans maître, ou de la victoire, comme les conquêtes faites à la guerre, ou d'une loi, d'un contrat, d'une condition acceptée, ou du sort (*De Off.* I, 7). »

Tout y est, dans cette énumération assez longue, sauf la principale origine, celle que le bon sens entrevoyait au sein même de la communauté despotique de la théocratie indienne : « Les sages qui connaissent les temps anciens, ont décidé que le champ cultivé est la propriété de celui qui le premier en a coupé le bois pour le défricher, et la gazelle, celle du chasseur qui l'a tuée mortellement (*Lois de Manou*, liv. IX, stance 44). Voilà ce que l'économie politique a définitivement mis hors de doute, ce qu'elle a appelé de son vrai nom, le *travail*, c'est-à-dire l'application des facultés intellectuelles, morales ou physiques de l'homme (1). Il faut bien le dire, notre code civil, dont nous sommes fiers à juste titre, mais dont les auteurs ont trop négligé l'esprit philosophique et le style magistral des jurisconsultes romains, notre code civil n'a pas fait place au travail parmi les sept modes d'acquérir la propriété dont il fait mention : l'occupation (pour les choses mobilières), l'accession ou incorporation, les successions, les donations entre vifs, les donations testamentaires, les obligations, la prescription !

(1) On trouve déjà cette théorie dans Locke (*Gouv. civil*).

Digitized by Google

Fort heureusement, Cicéron a mis plus d'énergie à la défendre que de pénétration à en démêler la raison philosophique. L'autorité de Platon, attaquant la propriété au même titre que la famille, dans l'intérêt prétendu de l'Etat, n'a pas exercé sur son esprit son influence ordinaire : et il n'a pas mieux aimé ici se tromper avec son maître de prédilection qu'avoir raison avec les autres philosophes et avec le sens commun. « Le premier devoir de l'homme chargé du gouvernement est d'assurer le maintien des propriétés particulières, auxquelles l'autorité publique ne doit jamais porter atteinte (*De Off.* II, 21). » Ailleurs, il a dit avec une grandeur toute stoïcienne : « Il est plus contraire à la nature de prendre pour soi ce qui est à autrui, que de subir toutes les disgrâces de la fortune, toutes les infirmités du corps et même celles de l'âme, qui ne seraient pas incompatibles avec la justice, cette vertu par excellence, la maîtresse et la reine de toutes les vertus. Quelqu'un dira peut-être : Mais le sage, sur le point de mourir de faim, ne pourra-t-il donc ravir un peu de nourriture à un autre homme, incapable d'aucune œuvre utile ? Non, certainement : car ma vie ne m'est pas plus utile à moi que la disposition morale qui m'empêche de nuire à autrui pour mon avantage personnel... Un homme, ne fût-il bon à rien, si vous lui ôtez quelque chose en vue de votre seul intérêt, vous violez la loi de l'humanité et de la nature (*De Off.* III, 6). »

Reste enfin la plus grande erreur qu'on puisse reprocher, non pas précisément à Cicéron, mais au monde grec et romain, à l'antiquité tout entière,

Digitized by Google

disons plus, au Moyen-Age et à une grande partie des temps modernes : je veux dire le *mépris du commerce et du travail manuel.* Nous avons discuté en détail les pensées de Cicéron sur ce point (1er chap.), pour constater qu'il ne s'était pas élevé au-dessus des préjugés de ses contemporains et de l'organisation défectueuse de la société antique. Il a manqué de philosophie, il a manqué de logique même : car il a dit en propres termes que l'utile ne peut être vil ; il a été purement romain. Denys d'Halicarnasse (*Ant. Rom.* IX, 25) remarque que jamais le commerce et les arts n'ont été honorés à Rome. Bien après Cicéron, alors que les idées chrétiennes ont déjà pénétré dans l'administration et les lois romaines, Constantin assimilait encore aux professions infâmes l'état des marchands en boutique (*Cod. de repud. et judicio de moribus sublato*, V, tit. 27). Le plus grand docteur catholique du Moyen-Age, l'Ange de l'Ecole, saint Thomas d'Aquin, ne semble pas plus avancé : « Le commerce, dit-il, est en lui-même quelque chose de honteux, parce qu'il n'implique pas essentiellement une fin honnête. » Enfin, pour parcourir à grands pas cette histoire des préjugés, nous rappellerons qu'en 1771, presque à la veille de la Révolution française, il fallut, pour l'admission de Carnot à l'école de Mézières, la preuve que son père ne s'était pas occupé de commerce ou d'industrie ! (Arago, *Eloge de Carnot.*) Ces rapprochements ne sont-ils pas propres à préserver la critique de toute amertume, quand elle trouve dans un ancien, dans un Romain, dans un païen une erreur professée si longtemps par des modernes, des Français et des chrétiens ?

Digitized by Google

Un passage du *De Officiis* a excité de vives réclamations chez plusieurs Pères de l'Eglise : je ne les crois pas fondées, et je regarde comme mon devoir de critique de disculper Cicéron d'un reproche dont je n'ai pas voulu grossir ma liste. « Le premier devoir de la justice, dit-il, est de ne jamais nuire à personne : *justitiæ primum munus est, ut ne cui quis noceat.* » Mais il y met une restriction « *nisi lacessitus injuria*, à moins d'une injuste provocation (*De Off.* I, 7) ; » et c'est contre cette restriction que s'emportent saint Ambroise (*De Off. cler.* I, 28), Lactance (*Div. Inst.* VI, 18), Tertullien (*de Patientia*), au nom de l'Evangile, au nom de Jésus-Christ pardonnant à ses bourreaux.

Remarquons d'abord que c'est là une tendance naturelle, mise par Dieu lui-même dans notre cœur pour notre conservation. Un ressentiment subit, instinctif, impulsion aveugle de la sensibilité, s'élève en nous, quand on nous fait une offense ou qu'on nous cause quelque dommage. Il semble avoir été donné à la brute aussi bien qu'à l'homme pour assurer leur défense, indépendamment de toute délibération. Il tend à donner plus de courage à celui qui se défend, et à effrayer celui qui attaque. Reid l'a dit très-finement : « C'est une sorte de loi pénale, promulguée par la nature, et dont l'exécution est confiée au plaignant. (*Essai* III, part. 2, ch. 5). »

Ainsi, c'est un fait. Cicéron a-t-il eu tort de l'ériger en droit, et d'oublier ce principe qui, avant d'être chrétien, a été socratique : « Il ne faut pas, comme le pense le vulgaire, être injuste, même envers celui qui l'a été à notre égard, puisqu'on ne doit l'être en

Digitized by Google

aucune manière.... Il ne faut pas rendre injustice pour injustice, ni faire de mal à personne, quel que soit le tort qu'on nous ait fait (*Criton*). » — « Tu sais, ajoute Socrate dans cet admirable dialogue, qu'il y a peu personnes qui admettent et qui admettront ce principe. » L'Evangile a été plus loin : « Si quelqu'un vous frappe à la joue, tendez l'autre. » Mais qui ne voit une sublime exagération, une vive manière de nous prêcher la douceur et la clémence, dans ce précepte dont l'application littérale conduirait droit au ridicule et encouragerait les méchants ? Les lois, conformes en cela à l'équité, ne permettent-elles pas, en tout lieu, de se défendre, quand on est attaqué ? Ne donnent-elles pas, en quelque sorte, pouvoir de vie et de mort sur la personne de l'agresseur dans un extrême danger ? C'est ce qu'on appelle le droit de légitime défense; on pourrait tout aussi bien l'appeler un devoir. Cicéron n'a pas voulu dire autre chose. Ce qui le prouve à mes yeux, ce sont ces passages que Lactance a eu la loyauté d'indiquer (*De Off.* I, 11 et 25), surtout le dernier : « N'écoutons pas ceux qui nous disent qu'il faut poursuivre ses ennemis d'une haine vigoureuse, que c'est là le propre d'une âme forte et virile. Rien n'est plus louable, au contraire, rien n'est plus digne d'un grand et noble cœur que le pardon et la clémence. »

Nous laisserions complètement de côté le mérite littéraire du *De Officiis*, malgré l'importance que Cicéron déclare y attacher, si cette perfection de la forme ne donnait pas lieu à un enseignement tou-

Digitized by Google

jours opportun, l'alliance du goût et de la morale, du beau et du bon. Saint Ambroise nous paraît avoir cédé à un mauvais sentiment, et, en tout cas, être complètement dans le faux, quand il cherche à tourner en ridicule le soin que l'orateur romain a pris de bien dire les excellentes règles de conduite qu'il nous propose, et ne veut y voir qu'une vaine affectation d'éloquence. L'ouvrage qu'il a écrit à son tour, en suivant Cicéron avec une préoccupation jalouse et souvent mesquine de ne rien laisser à la raison et à la conscience d'un païen, perdrait-il à posséder davantage cet art et cette méthode qu'il traite avec tant de dédain ? Ce qu'on appelle la beauté du style est trop intimement lié à la vérité, à la précision, à l'enchaînement des idées, à la vivacité et à l'élévation des sentiments, à l'art même de penser, pour qu'on puisse séparer, autrement que par abstraction, le fonds et la forme d'une composition. Le style n'est pas simplement un manteau dont on revêt la pensée : c'est le corps ; l'idée, c'est l'âme. On dit : mauvais écrivain ; on devrait dire : esprit confus ou terre à terre, cœur froid ou déréglé.

Abandonnons, toutefois, aux littérateurs l'appréciation de la propriété, de la clarté, de l'élégance des expressions, de l'heureuse variété des préceptes et des exemples, de cet habile mélange de l'histoire et de la fable, qui recrée l'esprit, soutient l'attention du lecteur ; et, tout en restant sensible à ces beautés, ne regardons dans l'auteur du *Traité des devoirs* que le moraliste qui paraissait à Erasme « inspiré de Dieu même. »

Ce qui assure à ce petit volume du *De Officiis* l'immortalité jusque dans l'avenir le plus reculé,

Digitized by Google

c'est qu'il n'est pas un recueil d'opinions passagères, de maximes bonnes pour les Romains seulement. Non, c'est un corps de vérités éternelles, immuables, nécessaires, absolues. Ce n'est pas uniquement une peinture historique, un tableau de la façon de vivre à un certain âge de Rome : c'est un type, un modèle pour tous les peuples, pour toutes les générations ; et, même après l'Evangile, il y aura toujours profit à méditer avec ce païen honnête homme sur les devoirs de la vie et les obligations de la conscience. Que l'on jette seulement les yeux sur les préceptes suivants, recueillis au hasard de la lecture :

« Aucune partie de la vie.... n'est exempte du devoir (*De Off.* I, 2). » Silvio Pellico a dit avec plus de bonheur : « Il n'y a pas un seul moment où l'homme puisse se reposer de la noble fatigue du devoir. »

« Un excellent précepte, c'est de ne faire aucun acte dont on doute s'il est juste ou injuste. L'équité, en effet, brille par elle-même : le doute seul est le signe de l'injustice (I, 9).

« L'homme ne doit rien admirer, rien préférer, rien souhaiter que ce qui est beau et honnête, ne se laisser vaincre ni par son semblable, ni par la passion ni par la fortune (I, 20). »

« Le citoyen qui aspire à diriger les affaires de l'Etat, sera si inébranlable dans ses principes de justice et d'honneur que, pour y demeurer fidèle, il bravera les inimitiés les plus puissantes, qu'il ira même au-devant de la mort plutôt que de s'en départir (I, 25). »

« N'écoutons pas ceux qui nous disent qu'il faut

Digitized by Google

poursuivre ses ennemis d'une haine vigoureuse, que c'est là le propre d'une âme forte et virile. Rien n'est plus louable, au contraire, rien n'est plus digne d'un grand et noble cœur que le pardon et la clémence (I, 25). »

« Nous ne devons rien faire dont nous ne puissions donner une raison plausible : c'est là comme le sommaire des devoirs (I, 29) » (1).

« Dans toute question de devoir, il est à propos de se rappeler toujours combien la nature de l'homme l'emporte sur celle des bêtes (I, 30). »

« Chacun étudiera ce qu'il y a en lui de personnel, en règlera l'usage, et n'essaiera pas si le personnage d'un autre lui siérait : ce qui sied le mieux, c'est ce qu'on a de véritablement sien (I, 31). »

« N'écoutons pas les objections que les cyniques et quelques stoïciens, presque cyniques aussi, élèvent contre la pudeur. Suivons la nature, et fuyons tout ce qui peut choquer les yeux et les oreilles (I, 35). »

« Ayons soin de diriger notre pensée vers tout ce qui est bien, et de soumettre nos appétits au joug de la raison (I, 36). »

« Craignons que nos discours ne révèlent en nous quelque vice de caractère. C'est ce qui a coutume d'arriver, lorsque, par esprit de dénigrement, on s'étudie, soit sérieusement, soit pour faire rire, à déchirer la réputation des absents (I, 37). »

« L'ordre que nous mettrons dans nos actions doit être tel que, dans notre vie, comme dans un

(1) « C'est un précepte indispensable ; on ne doit agir que par raison. » (MALEBRANCHE, *Traité de morale*, ch. XXIII, § 9.)

Digitized by Google

discours bien composé, tout se tienne et soit en harmonie (I, 40). »

« La nature veut que l'homme s'intéresse au bonheur de son semblable, quel qu'il soit, par la seule raison qu'il est homme (III, 6). »

« Souvenons-nous d'écarter de toute délibération l'espérance du secret, et l'idée que notre action sera ignorée. Nous devons être assez convaincus (pour peu que nous ayons fait de progrès dans la philosophie) que rien, pas même la certitude de tromper les regards des Dieux et des hommes, ne peut autoriser un acte de cupidité, d'injustice, de débauche ou d'incontinence (III, 8). »

« Ces manœuvres (il s'agit des ruses des vendeurs), grâce à la dépravation des mœurs, ne sont ni flétries par l'opinion, ni réprimées par la loi ou par le droit civil : mais elles sont interdites par la loi naturelle (III, 17). »

Je le demande, louer et recommander une morale si élevée et si simple à la fois, si ferme et si délicate, si bienveillante, si jalouse de règler vraiment la conduite, et non pas seulement les apparences, est-ce faire de la déclamation, ou exprimer une conviction raisonnable et sincère? Est-ce céder aux transports convenus d'une admiration banale, ou rendre des hommages mérités à l'image pure de la vertu?

Voilà ce qui fait la force et la beauté du *Traité des devoirs;* il est solidement établi sur le grand principe de la justice, sur le culte de la raison, le respect de la dignité humaine, la soumission à la conscience, l'amour de l'humanité, la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général, la franchise et la loyauté avec soi-même comme avec les autres.

Digitized by Google

Si chacune de ces vérités a été proclamée séparément par quelque philosophe grec, il reste toujours à Cicéron le mérite incontestable d'avoir réuni en corps de doctrine ces leçons éparses et d'avoir été l'initiateur de l'Occident de l'Europe à la science morale. Ces dernières paroles à son fils : « Voilà, mon cher Marcus, le présent que vous offre un père : la valeur en est grande selon moi (*De Off.* III, 33), » il me semble que c'est aussi l'interprète éloquent de la Grèce qui les adresse, non-seulement à Rome, mais au monde entier : nous le verrons bientôt, son présent a été partout reçu comme il le méritait.

En honnête homme qui trouve dans la pratique de sa vie les principes dont se compose sa théorie, il parle simplement, franchement, sans exagération ; il n'éprouve pas l'embarras de Salluste s'exerçant à parler le langage de la vertu, et réduit à chercher dans ses souvenirs ou dans son imagination. Ce qu'il dit de faire, il l'a fait dans la mesure des forces humaines. Ce n'est pas une morale de tête, une conception abstraite. Il parle de matières qu'il connaît, non pour les avoir lues dans un livre, mais pour ne les avoir jamais perdues de vue dans la pratique de la vie. Pourquoi, par exemple, a-t-il si bien traité les devoirs de l'homme d'Etat ? C'est qu'il les a pratiqués d'une façon admirable, soit en Sicile, soit à Rome, soit en Cilicie. De là cette richesse d'aperçus vrais et pratiques, de préceptes applicables, de maximes d'un usage journalier, qui font du *De Officiis*, selon le bel éloge de Camille Desmoulins, « le chef-d'œuvre du sens commun. »

Cicéron ne se borne pas à disserter sur l'honnête : il en inspire l'amour ; il voudrait que sa beauté se

Digitized by Google

manifestât aux yeux pour ravir les hommes dans d'ineffables transports ; il cherche, du moins, à en retracer une image fidèle. Il ne se complaît pas dans ces définitions sèches et ces divisions arides qu'il reproche avec tant de raison et de force à ses chers stoïciens ; il appelle le sentiment et la passion au secours de l'intelligence et de l'activité ; il puise dans son âme ces accents vrais, chaleureux, qui pénètrent et qui persuadent, et non dans son esprit les raisonnements exacts, mais froids, qui ne produisent qu'une conviction stérile ; il a fait, en un mot, pour la morale, ce qu'il avait déjà si heureusement réalisé pour l'éloquence, lorsque, dans l'*Orator* et le *De Oratore*, il dédaignait les notes de ses premiers cahiers d'école pour ne s'inspirer que des larges vues du génie.

Sans doute, l'accent chrétien n'anime pas encore les pages du *De Officiis*, la charité évangélique n'en échauffe pas encore les sentiments. Cicéron n'a pas entendu le sermon sur la montagne ; il ne répète pas, avec l'éloquente monotonie de saint Jean : « Mes enfants, aimez-vous les uns les autres ; » il ne connaît pas cette effusion du cœur qui a inspiré à saint Basile, à saint Chrysostôme tant d'inimitables exhortations à l'aumône, à l'amour des pauvres. Saint Ambroise, Lactance n'ont pas eu de peine à le convaincre d'infériorité sur ce point : et cependant, je l'ai dit plus haut, l'aurore de la charité chrétienne commence à luire dans son *Traité des devoirs*. J'accorde qu'il parle trop froidement de la bienfaisance (*De Off.* I, 14), en ne s'occupant que des précautions qu'elle réclame, comme s'il cherchait, suivant le mot de Lactance, à en détourner les hommes.

Digitized by Google

J'accorde qu'il se borne trop à ce que l'Evangile appelle la charité pharisaïque, « aimer ceux qui nous aiment (*De Off.* I, 15) ; » mais ne réclame-t-il pas les droits du pauvre à nos libéralités (II, 18 et 20) ? ne prêche-t-il pas le pardon et la clémence (I, 25) ? Au lieu de ces prodigalités ruineuses pour des vanités qui ne doivent laisser qu'un souvenir éphémère ou un oubli profond, ne conseille-t-il pas, par exemple, de racheter les captifs des mains des pirates (II, 16 et 18) ? Ne recommande-t-il pas de ne pas exiger avec dureté ce qui nous est dû, d'être équitable et facile dans les conventions de toute espèce, de se relâcher beaucoup et souvent de son droit (II, 18) ? Tout cela a besoin d'être vivifié par un sentiment plus ardent, plus dégagé de toute pénsée d'intérêt politique ; mais, si on pense que ce langage a été tenu dans la patrie de Caton, on reconnaîtra que la civilisation a marché, que les mœurs ont gagné en douceur, et que l'esprit grec a profondément modifié l'esprit romain, mieux préparé dès lors à recevoir la doctrine de l'Evangile.

Cicéron mérite un dernier éloge pour l'heureux emploi qu'il fait souvent de la méthode psychologique dans ses recherches morales. Par exemple, après avoir adopté la division malheureuse de Panétius, lorsqu'il commence à traiter de l'honnête, c'est dans la nature humaine, fidèlement observée, qu'il cherche les fondements solides de sa doctrine. C'est une bonne page de psychologie que le § 4 du liv. I^er^, qui montre l'homme s'élevant par la raison au-dessus de l'instinct de l'animal, apercevant l'enchaînement des choses, leurs causes, leurs ressemblances, rattachant le passé et l'avenir au présent, embrassant

Digitized by Google

d'une vue facile tout le cours de la vie, et se munissant des provisions nécessaires pour en accomplir le voyage. « La même nature, continue-t-il, à l'aide de la raison, convie les hommes au commerce du langage et de la vie ; elle leur inspire cette tendresse toute particulière qu'ils ont pour leurs enfants ; elle leur fait aimer et rechercher les assemblées et les réunions de leurs semblables..... Une des plus nobles prérogatives de l'homme, c'est cette curiosité qui le porte à la recherche du vrai... Au désir de connaître la vérité se joint un certain amour de la prééminence... Ce n'est pas non plus un médiocre privilége de la nature de l'homme et de sa raison que, seul de tous les êtres animés, il sente ce que c'est que l'ordre, la bienséance, la mesure dans les actions et dans les paroles. Aussi, dans les choses mêmes qui tombent sous le sens de la vue, nul autre animal ne remarque la beauté, la grâce, la justesse des proportions, ce modèle visible que la nature et la raison transportent des yeux du corps à ceux de l'âme, et qui fait que l'homme tient encore plus à conserver la beauté, la constance et l'ordre dans ses desseins et sa conduite ; qu'il se garde de toute action honteuse ou efféminée ; enfin qu'il évite tout désordre dans ses opinions, dans ses actes, dans ses pensées. Tels sont les éléments qui composent cette honnêteté que nous cherchons, qui ne perd rien de son prix pour rester sans gloire, et dont on peut dire avec vérité qu'elle est louable de sa nature, quand même elle ne serait louée de personne. »

Voilà la vraie méthode en morale : prendre pour point de départ l'analyse de la raison et de la conscience, chercher les principes fondamentaux du

Digitized by Google

devoir dans l'examen fidèle et complet de la nature humaine. Cette belle page, dont il avait déjà exposé les idées dans le *De Finibus* (II, 14), et qu'il a voulu remettre à sa véritable place, en tête du *De Officiis*, me fait d'autant plus regretter qu'il n'ait pas ainsi résumé toutes les théories qui constituent la morale générale et forment la base inébranlable de la morale particulière. Mais, avant que la science des devoirs trouvât sa métaphysique et son ordonnance régulière, il fallait attendre des siècles et les efforts accumulés de bien des intelligences d'élite. Le génie méthodique de saint Thomas d'Aquin n'y a pas suffi. Sans les attaques redoutables du scepticisme de Hobbes, de David Hume et de Bentham, Cudworth, Price, Kant ne se seraient pas livrés à leurs recherches profondes. Pourquoi donc demanderait-on à Cicéron ce que le XVIII^e^ siècle a été seul en mesure de trouver? Cette imperfection et toutes celles que nous avons constatées n'empêchent pas le *De Officiis* d'être, sans aucun doute, l'enseignement moral le plus complet et le plus pur que le monde païen ait jamais connu (1).

(1) M. Janet nous reproche avec raison d'avoir, dans ce chapitre, fait une part trop inégale au blâme et à l'éloge du *De Officiis*. Plusieurs pages des chapitres précédents, surtout du premier, auraient dû grossir l'actif de Cicéron, un peu trop diminué par cette dispersion. « Eh quoi ! ajoute l'auteur du Rapport, n'y avait-il pas à insister sur cette distinction si neuve de la justice et de la bienfaisance, qu'on ne trouve au même degré de précision dans aucun ouvrage antérieur ; ces beaux principes sur le droit de la guerre, que Grotius n'a eu, plus tard, qu'à développer pour fonder le droit des gens modernes ; cette casuistique si ingénieuse et si fine du III^e^ livre, qui prouve à quel degré de délicatesse s'était

Digitized by Google

V.

Influence du DE OFFICIIS.

Le *Traité des Devoirs*, commencé sous le cinquième consulat de Jules César et sous celui de M. Antoine, fut achevé après la mort de César, quarante-quatre ans avant Jésus-Christ. L'époque était trop agitée par les troubles civils pour accorder toute son attention à cet ouvrage, composé en apparence par un père pour son fils, et qui devait être, en réalité, le résumé de la sagesse antique pour l'éducation morale des derniers siècles païens et du monde moderne. D'ailleurs, une réaction assez vive se manifesta contre Cicéron, de son vivant même, pour lui faire expier son penchant excessif à la raillerie, et les louanges qu'il prodigua à son consulat, « non sans cause, mais sans fin, » comme dit Sénèque. Elle dut contribuer à mettre fort en défaveur les préceptes du philosophe: elle décriait bien l'éloquence de l'orateur.

Toutefois, l'œuvre était trop remarquable par la

élevée la conscience morale, même chez les Romains, qui connaissaient mieux les vertus mâles que les vertus délicates? Voilà quelques-uns des mérites que l'auteur aurait pu relever, et qui eussent compensé les nombreuses critiques qu'il adresse justement à Cicéron. »

Digitized by Google

solidité et l'élévation des pensées, aussi bien que par la richesse du style, pour passer complètement inaperçue, en dépit des crises politiques et des intrigues de quelques jaloux. On sait le bel éloge que Pline lui décerne dans la préface de son *Histoire naturelle* : « *Volumina ejus* (il parle de la *République*, des *Devoirs*, de la *Consolation*) *ediscenda, non modo in manibus quotidie habenda.* Il faut les apprendre par cœur; ce n'est pas assez de les avoir dans les mains tous les jours. »

A Cicéron appartient l'honneur d'avoir donné le droit de cité au stoïcisme, à ce stoïcisme tempéré, tel que pouvait le comprendre le génie pratique des Romains, et auquel était réservée la gloire de produire les derniers grands hommes de l'Italie ancienne sous le despotisme avilissant des empereurs. Aussi ne puis-je m'expliquer d'une manière satisfaisante que le plus illustre stoïcien qui ait écrit en latin après le siècle d'Auguste, fasse peu ou point mention du *De Officiis*. Il dit bien que Cicéron a la taille d'un géant à côté du philosophe Fabianus (*à Lucilius*, lettre C), mais il ne trouve aucune occasion de le citer, de s'appuyer de son autorité; et cependant Sénèque se rattache évidemment à la doctrine professée par Cicéron : il le continue, il le complète. Les révolutions du gouvernement ont fermé la carrière politique, et le moraliste espagnol se renferme dans la vie privée, dans la direction spirituelle d'un ami et l'amélioration de sa propre conscience. Mais ces Lettres, écrites suivant les besoins de chaque jour ou les inspirations des circonstances, n'en prêchent pas moins les mêmes devoirs que le *Traité* plus méthodique de Cicéron.

Digitized by Google

C'est la même préoccupation de ramener toute la philosophie à la morale, de sacrifier l'utile à l'honnête, de soumettre les passions à l'empire de la raison, d'obéir à la conscience, de faire triompher la justice. Il a beaucoup gagné à s'occuper de l'homme plus que du citoyen, et de la vie intérieure plus que de la vie publique. Nous l'avons entendu parler avec une tout autre estime que son prédécesseur du travail de la pensée, avec une tout autre indignation de l'esclavage et des jeux de gladiateurs. Il est souvent plus chrétien, plus religieux; mais que de fois aussi il compromet, par des exagérations de doctrine ou des subtilités de mauvais goût, ce sage stoïcisme, auquel l'auteur du *Traité des devoirs* avait initié les Romains!

L'influence de Cicéron, autant peut-être par le *De Officiis* que par les autres ouvrages philosophiques dont il est le complément, éclate de la manière la plus visible dans les progrès du droit romain (1). Nul mieux que lui n'a mérité l'admiration et la reconnaissance de la postérité, en continuant, par ses efforts soutenus, à faire sortir la vieille législation romaine de ses étroites et jalouses prescriptions, de ses formules rigoureuses et toutes dans l'intérêt de l'aristocratie, à substituer à ses injustices légales, fondées sur une interprétation pharisaïque de la lettre (*verborum aucupia, litterarum tendiculas*, — Cic. *pro Cecina*), les simples préceptes de l'équité, les lumières de la loi naturelle. Préteur, il se vantait de

(1) Nous avons lu et relu avec le plus vif intérêt le savant travail de M. de Caqueray, *Explication des passages de droit privé contenus dans les œuvres de Cicéron.*

Digitized by Google

la placer en tête de ses édits (*Ad Att.*, ed. Panck., ep. 252) ; philosophe et homme d'Etat, il déclare que ce n'est pas dans les XII tables, ni dans l'édit du préteur, mais dans les profondeurs de la raison, qu'il faut aller chercher la source et la règle du droit : « *Non ergo a prætoris edicto, ut plerique nunc, neque a duodecim tabulis, ut superiores, sed penitus ex intima philosophia hauriendam juris disciplinam putas* (*De Leg.* I, 5) ; » que la loi est l'équité, la raison suprême gravée dans notre nature, inscrite dans tous les cœurs, immuable, éternelle, dont la voix nous trace nos devoirs, dont le sénat ne peut nous affranchir, dont l'empire s'étend à tous les peuples ; loi que Dieu seul a conçue, discutée, publiée (*De Rep.* III, 17).

Même, à ne consulter que le *De Officiis*, n'a-t-il pas dit avant les jurisconsultes cités au *Digeste* : « Le fondement de la justice est la bonne foi (*De Off.* I, 7). Le droit strict est une extrême injustice (I, 10). Il faut mettre l'esprit de la loi bien au-dessus de la lettre (I, 10). La tutelle doit être gérée dans l'intérêt des pupilles, et non dans celui des tuteurs (I, 25). » Par ces principes équitables, ne mérite-t-il pas d'être compté avec honneur parmi les précurseurs des Papinien, des Paul, des Ulpien, des Gaïus, etc. ?

La morale chrétienne est assurément originale. Jésus n'est disciple ni de Platon, ni de Cicéron. Origène a eu peu de peine à réfuter les ridicules allégations de Celse sur ce point. Mais, après la première époque de la prédication évangélique, quand la discussion et la lutte s'engagèrent régulièrement entre la philosophie et la religion, les Pères et les Docteurs

Digitized by Google

de l'Eglise, qui, d'ailleurs, avaient passé, la plupart, par les écoles des philosophes, avant d'embrasser le christianisme, furent obligés de tenir compte des doctrines de la sagesse profane, soit pour se justifier eux-mêmes du reproche d'absurdité, de folie ou de plagiat, soit pour faire servir le paganisme de preuve et de glorification à la religion nouvelle, Or, après Platon, qui a tenu une si grande place dans l'intelligence de saint Justin, d'Eusèbe et de saint Augustin, la principale influence sur la pensée chrétienne revient à Cicéron. Je ne parle pas seulement du *De Natura Deorum*, ce roman théologique, qui est devenu, entre les mains des adversaires du polythéisme, une arme si terrible, que Dioclétien entreprit de l'anéantir. Le *De Officiis*, qui, cependant, n'avait pas les mêmes raisons d'être conservé, a laissé des traces bien visibles dans les écrits des Pères, notamment de Lactance et de saint Ambroise.

Je crois volontiers Lactance, quand il déclare laisser de côté les philosophes comme des guides peu sûrs; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il se préoccupe perpétuellement de l'avis de Cicéron sur chaque question qu'il examine. Il lui adresse à tout instant la parole, et, avec un esprit de justice digne de toute notre approbation, il fait la part de l'éloge et du blâme. S'il lui reproche d'avoir trop exalté la philosophie, d'avoir trop confiance en la raison humaine, il l'approuve d'avoir dit qu'il n'y a rien de mieux en philosophie que la morale, et il s'autorise de cette parole pour exciter le zèle des chrétiens : « *Quod si hoc illi faciant, quibus non est veritas cognita, quanto magis nos facere debemus, qui a Deo eruditi et illuminati, possumus vera*

Digitized by Google

præcipere (*Inst. div.*, VI, 2). » Il regrette de l'entendre corrompre ce beau précepte : *Ne cui quis noceat*, par cette fatale restriction, *nisi lacessitus injuria*, mais, plus juste que saint Ambroise, il a la loyauté d'observer que Cicéron lui-même a loué dignement le pardon et la clémence (*Id.*, VI, 18). S'il le réprimande d'avoir parlé trop mesquinement de la générosité, *videlicet professor sapientiæ refrenat homines ab humanitate* (*Id.*, VI, 11), ou d'en avoir fait, comme de l'hospitalité, un calcul politique, un instrument d'ambition, il le félicite d'avoir chaleureusement défendu les droits de la société humaine contre le patriotisme exclusif de ceux qui ne voudraient respecter que leurs concitoyens (*Id.*, VI, 6), ou encore d'avoir conseillé aux riches Romains un noble emploi de leur fortune en rachetant les prisonniers (VI, 12).

Sur deux points principalement, sa critique m'a paru devoir être prise en considération. L'un est relatif à la définition de la vertu. Nous l'avons traduit et analysé dans notre chapitre III. Le second, beaucoup plus important, était facile à saisir pour un disciple de l'Evangile : il s'agit de la charité, dont il déplore l'absence dans la morale du philosophe. Avec cette éloquence qui lui a mérité le surnom de Cicéron chrétien, il poursuit vivement une parole qui ne méritait pas cependant tant d'indignation : « *Sæpe idoneis hominibus egentibus de re familiari impertiendum* (*De Off.* II, 15). » Phrase, du reste, difficile à traduire, à cause du mot *idoneis*. Burnouf la rend ainsi : « Il se trouve souvent des hommes dont le caractère et les besoins méritent que nous les aidions de notre bourse. » — « *Quid est idoneis ?*

Digitized by Google

s'écrie Lactance, traduisant à sa façon *ceux qui peuvent rendre et se montrer reconnaissants*. Si maintenant Cicéron était encore vivant, assurément je lui crierais : Ici, ici, M. Tullius, tu as abandonné la véritable justice : d'un seul mot, tu l'as fait disparaître en mesurant sur l'intérêt les devoirs de la piété et de l'humanité. » Sur ce mot, arbitrairement restreint au sens « capables de rendre », Lactance trouve du moins l'occasion de faire valoir le contraste de la bienfaisance humaine et de la charité chrétienne. « Pourquoi choisis-tu les personnes ?... Tu dois regarder comme un homme quiconque te demande, parce qu'il croit trouver en toi un homme. Rejette ces ombres, cette fausse image de la justice, et attache-toi à la seule vraie. Donne aux aveugles, aux faibles, aux boiteux, aux malheureux abandonnés, qui, sans ta générosité, sont réduits à mourir. Ils sont inutiles aux hommes, mais ils sont utiles à Dieu, qui leur a donné la respiration et la vie, et qui les a jugés dignes de la lumière du jour. » On trouvera sans doute qu'il aurait pu mieux choisir son temps, puisque l'expression du moraliste latin n'est coupable que dans une traduction peu fidèle. Du moins on ne niera pas que cet accent ne soit inconnu aux païens, sauf à Sénèque, et que le reproche ne porte assez juste, en général, contre la morale tant soit peu aristocratique du *De Officiis*.

Mais enfin, aux yeux de Lactance, Cicéron est le premier moraliste de l'antiquité. Il relève une erreur de Sénèque, et l'excuse, en quelque sorte, aussitôt par cette réflexion significative : « *Quis enim veram viam teneret, errante Cicerone ?* Qui pourrait rester dans le vrai chemin, quand Cicéron s'égare (*Inst.*

Digitized by Google

div. III, 15)? Aussi ne cherche-t-il pas, bien qu'il ait la morale de l'Evangile, à se priver des lumières de la raison humaine, si vives et si brillantes au milieu même des ténèbres du paganisme. Il veut que l'enseignement chrétien s'ajoute aux leçons de la sagesse profane, et ses *Institutions divines*, il les donne comme un complément du *Traité des devoirs :* « Nous ne remonterons pas aux premiers éléments de la vertu : nous nous chargerons d'enseigner un homme qui paraîtrait aux païens déjà parvenu à la perfection. Conservant les préceptes vrais sur l'honnêteté, nous en ajouterons d'inconnus pour achever cette justice qu'ils ne possèdent pas. Je passerai tout ce qu'il peut y avoir de commun entre eux et nous, pour ne pas paraître emprunter à ceux dont j'ai résolu de réfuter les erreurs (VI, 2). »

Saint Ambroise, moins impartial, moins maître de lui-même, a beau traiter avec un injuste dédain la morale antique, il en a subi l'influence, et tout spécialement celle du *De Officiis*, bien qu'il l'attaque sans cesse, et jamais ne lui donne une louange. Peu sensible à la perfection de la forme qui a fait de l'ouvrage de Cicéron un ouvrage classique, il prétend tourner en ridicule ce qu'il appelle une vaine affectation d'éloquence. Il semble ne s'assujettir à suivre page par page le livre de son modèle que pour montrer, par l'exemple du plus célèbre des moralistes païens, la fausseté et le danger de leurs maximes. Il pousse la prévention jusqu'à expliquer par un plagiat ce qu'il y trouve de bien. « Tout est fait pour l'homme, et l'homme lui-même est fait pour son semblable, » dit Cicéron après Platon et les stoïciens. « *Unde hoc*, s'écrie saint Ambroise (*De Off. min.* I,

Digitized by Google

28), *nisi de nostris scripturis dicendum assumpserunt ?* » — « Il ne faut pas laisser commettre l'injustice, quand on peut l'empêcher, » dit ailleurs Cicéron. Saint Ambroise veut voir là, converti en précepte, un trait de la vie de Moïse !

Une pareille polémique est passionnée jusqu'à la puérilité ; mais il faut l'excuser en partie par l'ardeur de la lutte qui se livrait alors entre la philosophie ancienne et la religion nouvelle. Il eût été plus digne de saint Ambroise de ne pas sacrifier à cet étroit préjugé qui voit le triomphe de la foi dans la ruine de la raison. Aussi, qu'il est inférieur à Lactance ! Comme il dispose mal, ce me semble, un esprit juste et droit à recevoir cet enseignement élevé qu'il promet ! Est-ce en méprisant Cicéron qu'il fait aprécier l'Evangile ? Ne valait-il pas mieux admirer l'élévation réelle des préceptes du *De Officiis*, et montrer dans la doctrine du Christ le perfectionnement, et non le renversement de la morale ? Nous ne serons pas injuste, à notre tour, envers saint Ambroise, et nous reconnaissons, sans marchander nos éloges, qu'il a donné au *Traité des devoirs* une portée toute nouvelle, en le complétant par l'enseignement chrétien, sauf en un point où il corrige singulièrement Cicéron en traitant la propriété d'usurpation (*De Off. min.* I, 28).

Outre l'accent tout nouveau de la charité qui l'anime, il y a deux améliorations importantes à signaler. Cicéron, nous l'avons dit, avait trop perdu de vue le caractère religieux de la morale platonicienne. Le philosophe avait trop fait place à l'homme d'Etat et restreint ses préceptes à la vie politique. L'évêque, au contraire, s'attache à élever nos pen-

Digitized by Google

sées au-dessus des intérêts de ce monde, au-delà des limites de la cité terrestre : la fin de toutes nos paroles et de toutes nos actions, il nous la montre en Dieu. Puis il insiste sur un point dont l'oubli est, en vérité, assez étrange dans un livre de morale, l'immortalité de l'âme, dont la vie présente est la préparation. Tout préoccupé de Rome, le moraliste païen ne perd jamais de vue la carrière des honneurs : le moraliste chrétien résume l'honnête et l'utile dans la piété, qui, suivant la parole de saint Paul, est avantageuse en ce monde et a les promesses de la vie future.

Il n'en reste pas moins évident qu'un Père de l'Eglise, un grand évêque, formant le dessein de rappeler à ses prêtres les règles de leur état et les lois de la morale, a demandé à un païen son plan et sa méthode. Le premier, suivant la remarque de saint Augustin, en intitulant son traité *De Officiis ministrorum*, il a fait entrer dans la langue chrétienne un terme philosophique, non, toutefois, sans se préoccuper un peu puérilement de trouver dans la Bible un texte qui l'autorisât à en faire emploi. Il a divisé son sujet en trois livres, à l'imitation de Panétius et de Cicéron, comme il le déclare au début; il a repris à son compte la subdivision de l'honnête et de l'utile en divers degrés, bien qu'elle appartînt en propre à Cicéron; il le suit pas à pas, entre dans les mêmes détails, expose les mêmes préceptes, se sert des mêmes expressions, et, le plus souvent, sans prévenir le lecteur. Les exemples seuls sont habilement empruntés aux Livres saints ou à l'histoire de l'Eglise. La supériorité de la raison sur l'appétit, la distinction des quatre vertus, la division de la

Digitized by Google

justice en justice proprement dite et en bienfaisance, du courage en civil et militaire, de la bienséance en générale et particulière, l'indication des deux caractères de la force d'âme, à savoir le mépris des biens extérieurs et les grandes entreprises, des diverses sources de l'utile, à savoir l'amour, la crainte, où saint Ambroise a-t-il pris tout cela ? Et le principe de l'identité de l'honnête et de l'utile ? Et le prétendu syllogisme qui lui sert de démonstration ? C'est assez prouver, je pense, l'influence profonde et durable du *Traité des devoirs* à l'époque chrétienne.

Le Moyen-Age s'est rangé tout entier, ou peu s'en faut, sous l'autorité d'Aristote ; mais, à la Renaissance et dans les siècles qui suivent, Cicéron est le plus admiré des auteurs de l'antiquité. On sait jusqu'à quelle adoration fanatique les littérateurs ont poussé leur enthousiasme pour l'orateur et l'écrivain. Le philosophe, l'interprète des doctrines grecques, l'auteur du *De Officiis* a été, en général, plus sagement, plus vraiment applaudi. Si Montaigne goûte peu « la philosophie ostentatrice et parlière de Pline le Jeune et de Cicéron (*Essais*, I, 38) ; » Si Charron, tout occupé de Platon et de Sénèque, déclare que « les plus scavants qui ont tout Aristote et Cicéron en la teste sont plus sots et plus ineptes en affaires (*De la Sagesse*, I, 15) ; » si Descartes compare sans distinction tous « les écrits des anciens païens qui traitent des mœurs, à des palais fort superbes et fort magnifiques, mais bâtis seulement sur du sable ou de la boue (*Disc. de la méthode*, 1re part.) ; » si, enfin, Rousseau ne voit dans les *Offices* qu'une copie de Platon faite par un

Digitized by Google

rhéteur (*Lettres écrites de la montagne*); en revanche, quel concert d'éloges !

Un de ces esprits courageux qui ont préparé le mouvement intellectuel auquel Descartes et Bacon ont la gloire d'avoir donné leur nom, Louis Vivès (1492-1540) exprime ainsi son admiration : « Celui qui voit ces livres des *Devoirs* et pense autrement, me paraît très-criminel et très-pernicieux aux autres et à lui-même. Je ne nie pas qu'il n'y ait plus dans le *Traité des devoirs* que dans celui des *Lois*,... mais des deux côtés ce sont les plus saints préceptes, des deux côtés la doctrine la plus salutaire à toute la vie. J'avouerai ce qui m'est arrivé souvent. En lisant avec la plus grande ardeur tous les écrits de Cicéron, et en voyant dans ces trois livres des *Lois* et dans les trois livres des *Devoirs* ce que les Saints Pères nous ont transmis dans les monuments intimes de notre religion, ce que le Paraclet a dit par les prophètes, enfin, ce que Notre Seigneur a fait et enseigné, j'ai douté si ces monuments étaient bien de la main de Cicéron ou s'ils n'avaient pas été mis sous son nom par un auteur chrétien : *Quum summo studio volumina Ciceronis omnia lectitarem, inspiceremque in his tribus* de Legibus *et in illis tribus* Officiorum *ea quæ in intimis monumentis nostræ religionis Sancti illi Patres nobis suis posteris tradiderunt, ea quæ locutus est Paracletus per prophetas, ea denique quæ noster Jesus et fecit et docuit, addubitavi essent-ne monumenta e Ciceroniana officina, an e viro quopiam christiano scripta et Ciceronis nomini supposita*,... et j'ai été amené à croire que nulle sagesse humaine, par ses propres forces, sans un bienfait particulier de Dieu, n'aurait pu atteindre à ce qui est écrit dans

Digitized by Google

ces livres des *Lois* et des *Devoirs*. *Atque in hanc opinionem adductus sum, ut credam nullam humanam sapientiam viribus suis, absque peculiari Dei beneficio et munere, ea quæ in his* Legum *atque* Officiorum *libris scribuntur, consequi potuisse.* » (*In Leges Ciceronis*, prælectio.)

Erasme, dans son *Banquet religieux*, n'est pas moins pénétré de respect et saisi d'enthousiasme : « L'autorité est due d'abord aux Saintes Ecritures. Cependant je trouve quelquefois que les anciens, les gentils, les poètes ont parlé ou écrit si vertueusement, si saintement, si divinement, qu'un Dieu bon, j'en suis persuadé, inspirait leur cœur, quand ils composaient. Peut-être l'esprit du Christ se répand plus loin que nous le pensons : et beaucoup sont dans la société des Saints, qui cependant ne figurent pas sur notre liste. J'avouerai devant des amis ce qui se passe en moi : je ne puis lire les livres de Cicéron sur *la Vieillesse, l'Amitié, les Devoirs, les Discussions de Tusculum, sans baiser plusieurs fois le texte, sans vénérer cette sainte intelligence, touchée par le souffle céleste.* Fateor affectum meum apud amicos : non possum legere librum Ciceronis *de Senectute, de Amicitia, de Officiis, de Tusculanis Quæstionibus,* quin aliquoties *exosculer codicem, ac venerer sanctum illud pectus, afflatum cœlesti numine.* Au contraire, quand je lis quelques-uns de ces écrits modernes qui traitent de la république, de l'économie ou de la morale, Dieu immortel, comme ils sont froids auprès de ceux-là, ou plutôt comme ils paraissent ne pas sentir ce qu'ils écrivent ! Pour moi, je me déciderais bien plus vite à laisser périr tout Scot et quelques-uns de ses pareils, que les livres du

Digitized by Google

seul Cicéron ou de Plutarque. Non que je les condamne entièrement; mais les uns, je le sens, me rendent meilleurs, tandis que, je ne sais comment, je sors de la lecture des autres plus froid pour la vraie vertu, plus animé à la dispute (*Famil. colloq.*). » Il dit ailleurs dans une lettre : « Je ne sais ce qui arrive aux autres : pour moi, la lecture de Cicéron, surtout quand il parle de vertu, me produit ordinairement un tel effet que, sans aucun doute, le cœur d'où ces paroles sont sorties a été inspiré par une divinité. *Quid aliis accidat, nescio ; me legentem sic afficere solet M. Tullius, præsertim ubi de bene vivendo disserit, ut dubitare non possim, quin illud pectus, unde ista prodierunt, aliqua divinitas occuparit* (*Ad Joan. Vlatten*). »

Aux yeux de Luther, « Cicéron est bien supérieur à Aristote dans sa morale (*Mémoires de Luther*, MICHELET, 2e vol., p. 88). » L'abbé de Saint-Cyran fait traduire le *De Officiis*, et le réunit à deux autres traductions, mais d'auteurs ecclésiastiques, « afin que, par la comparaison des uns avec les autres, on pût voir la grandeur de Dieu qui a *jeté les fondements*, pour ne pas dire seulement qu'elle a tracé les figures des vérités chrétiennes dans les livres païens (*Mémoires de Fontaine*). » A une époque où Plutarque et Rousseau troublent toutes les têtes, Camille Desmoulins voit dans l'œuvre de Cicéron « le chef-d'œuvre du sens commun (1er num. du *Vieux Cordelier*); » et de nos jours, un éminent jurisconsulte, dans une étude justement célèbre, n'a pas cru pouvoir trop louer « son admirable *Traité des devoirs*, livre si sage et si beau, qu'il ne pouvait être dépassé que par l'Evangile (TROPLONG, *De l'influence du christ. sur le droit civil des Romains*, p. 50). »

Digitized by Google

En fin de compte, de tant ouvrages composés sur la morale depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Platon, Aristote, Sénèque, saint Ambroise, l'auteur mystérieux de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Silvio Pellico et Kant, le meilleur à mettre entre les mains de la jeunesse est encore le traité de Cicéron. « Sur cette matière tant épuisée, plutôt variée que rajeunie par les progrès de la morale et de la politique, dit M. Egger avec l'autorité de sa critique fine et savante, le livre éminemment classique est toujours celui de Cicéron. Depuis la découverte de l'imprimerie, il a été réimprimé plus de deux cents fois. Depuis la renaissance des lettres, il a eu chez nous jusqu'à dix traductions. C'est le fonds de l'excellent recueil du *Selectæ* qu'on explique; pour la morale, c'est le manuel des classes de philosophie. »

Il serait facile de justifier ce choix par une appréciation rapide et sommaire des moralistes tant anciens que modernes. Silvio Pellico a tiré de son âme épurée par le malheur de nobles exhortations à la vertu, avec l'élan du sentiment plutôt qu'avec la méthode de la science. « *Non è un trattato scientifico*, dit-il dans la dédicace à la jeunesse italienne, *non sono indagini recondite sui doveri.* » La lecture de Kant est trop difficile, et par le fait de la langue, et par la terminologie bizarre de la philosophie allemande : ces formules hérissées n'ont rien pour le cœur, malgré l'élévation des principes. L'*Imitation de Jésus-Christ*, cette suave inspiration du Moyen-Age, penche trop vers le mysticisme : elle est plus propre à faire des moines que des hommes. Saint Ambroise suit pas à pas Cicéron, en le corrigeant en plusieurs endroits. D'ailleurs, il a spécialement en vue de régler la con-

Digitized by Google

duite des ministres de l'autel. L'admirable morale de Platon est disséminée dans ses ouvrages : et ce défaut d'exposition méthodique est un grand obstacle pour l'enseignement. Celle d'Aristote renferme de précieuses analyses des faits d'expérience, mais elle manque de principes et de garantie : elle n'a pas d'élévation, et il a fallu à ce philosophe une extrême habileté pour constituer un système de morale sans loi ni sanction, sans l'immortalité de l'âme, sans la providence de Dieu. Sénèque, enfin, est un judicieux directeur de conscience : il a parfois l'accent chrétien, mais ses préceptes sont détachés, sans lien, et, s'il est vrai, comme il le prétend, que la morale a plus d'énergie ainsi présentée (*Ep.* 38), ou, comme s'exprime Diderot, que « ces pensées détachées sont autant de clous d'airain qui s'enfoncent dans l'âme, et qu'on n'en arrache point, » il faut bien avouer que l'ordre et la méthode sont indispensables pour une science. Sénèque lui-même n'a pu s'empêcher de le reconnaître : « Une morale donnée par lambeaux n'a pas de vigueur ; elle manque, pour ainsi dire, de racines (*Ep.* 95). » De plus, il n'est pas exempt d'exagération : la déclamation est son tour d'esprit ; son enseignement a souvent quelque chose d'orgueilleux et de hautain (1).

(1) « A cette énumération, d'un jugement si éclairé et si ferme, nous reprochons cependant un oubli, mais capital ; c'est celui du plus beau, peut-être, des ouvrages de morale de l'antiquité, et l'un des plus beaux de tous les temps, les *Pensées* de Marc-Aurèle, œuvre bien supérieure au *De Officiis* par l'originalité et la profondeur; mais ses qualités mêmes lui interdisent d'être, comme le demande ici l'auteur, un manuel pour la jeunesse (M. JANET, *Rapport*, etc.)

Digitized by Google

Cicéron, au contraire, à voir les choses en général, me semble réunir les diverses qualités de tous ces moralistes, à l'exclusion de leurs défauts. Il a rangé ses idées d'après une certaine méthode, sans l'exactitude un peu sèche d'Aristote. Il parle au nom du bon sens et de la pratique; il ne déclame pas comme Sénèque et ne poursuit pas la chimère d'une perfection idéale et inaccessible. Enfin, tout inspiré de Platon, il en a l'élévation et l'enthousiasme. Faut-il autre chose pour expliquer la fortune du *Traité des devoirs*, malgré les imperfections que notre admiration ne nous a pas empêché de voir et de signaler, malgré les lacunes qu'il nous reste à combler ?

Digitized by Google

VI.

Quels changements faudrait-il introduire dans la doctrine de Cicéron, pour en faire un traité méthodique et complet de morale ?

Nous l'avons dit, on ne devait s'attendre à trouver dans le *De Officiis* ni cette métaphysique précise, ni cette marche savamment ordonnée, ni cette exactitude en tout point, que l'on peut espérer au terme, et non à la première période des recherches morales. Il est temps d'ajouter, et ce n'est pas le moindre éloge à faire à Cicéron, que le *Traité des devoirs* peut être remanié, corrigé, complété enfin, avec les autres ouvrages de son auteur ; car, dans ses compositions philosophiques, la morale occupe la place d'honneur (*De Off.* I, 2, et III, 2). Pour les *principes constitutifs* de la science, il n'avait pas à en parler à son fils, puisque, d'après sa propre déclaration (*De Off.* I, 3), il se proposait de lui exposer les devoirs pratiques. Mais nous les retrouverons ailleurs, dans les *Lois*, par exemple, et surtout dans la *République*, dont il appelle les six livres « des gages qu'il a donnés à sa patrie, et sur lesquels il n'oserait jeter les yeux, s'il était capable d'oublier

Digitized by Google

ses propres leçons (*Ep. ad. Att.*). » Le *plan* véritable, Cicéron, s'il se fût un peu plus affranchi de l'autorité de Panétius, aurait pu le réaliser comme il l'a entrevu, indiqué même en propres termes (*De Off.* I, 45). Enfin, les *erreurs et les lacunes*, une application plus fidèle et plus logique des principes qu'il a proclamés, suffit, en général, pour les réparer. C'est donc, les œuvres philosophiques de Cicéron à la main, qu'il faut, sous la direction des moralistes modernes, entreprendre de faire du *De Officiis* un traité méthodique et complet.

En tête du nouvel ouvrage serait naturellement placée la définition de la morale, soigneusement distinguée de la loi, comme Cicéron le mentionne en passant (*De Off.* III, 17), car elle s'adresse au plus intime de notre âme; elle a en vue l'amélioration de l'homme; elle n'impose que des obligations de conscience, tandis que la loi s'arrête forcément à l'acte extérieur, se préoccupe par-dessus tout de l'intérêt social, et nous oblige par une contrainte externe et matérielle.

Il comprendrait deux parties, l'une consacrée à la morale générale, à ce qu'on appelle la métaphysique de la morale, c'est-à-dire l'exposition des principes sans lesquels il n'y aurait pas lieu de parler des Devoirs; l'autre à la morale particulière, c'est-à-dire au détail de nos différentes obligations dans les diverses situations de la vie.

La première partie se subdiviserait en trois sections : de la conscience morale, de la liberté morale, de la sanction de la loi morale. Car il faut de toute nécessité que l'homme puisse connaître la loi du Devoir, qu'il puisse y conformer ses actions,

Digitized by Google

et enfin que cette loi soit entourée de garanties qui lui assurent notre respect. Laissons Cicéron répondre sommairement à ces diverses questions.

1° DE LA CONSCIENCE MORALE.

« Consultez votre intelligence, ouvrez-en les replis, afin d'y chercher le type idéal et la notion de l'honnête homme (*De Off.* III, 20). » La meilleure méthode, en effet, pour constater l'existence de la loi morale, c'est de s'en rapporter à une observation impartiale de la nature humaine, d'étudier les divers mobiles de nos actions, de constater que, tout d'abord, nous nous laissons entraîner aveuglément par la passion; puis, apprenant à nos dépens à mieux comprendre notre intérêt, nous finissons par nous élever à l'idée du Bien. Les belles analyses de Reid et de Jouffroy sont en germe dans le *De Officiis* (I, 4 et 28).

Le consentement universel (*De Fin.* II, 14) confirme les révélations de la conscience individuelle et proclame hautement la distinction du bien et du mal. Enfin, les conséquences désastreuses qui résultent de la négation de l'honnête peuvent servir de démonstration indirecte en faveur de la loi morale. « Celui qui sépare le souverain bien de la vertu, qui le mesure sur ses intérêts, et non sur l'honnêteté, celui-là, s'il est d'accord avec lui-même, si la bonté de sa nature ne l'emporte sur la fausseté de sa théorie, ne peut jamais pratiquer ni l'amitié, ni la justice, ni la générosité (*De Off.* I, 2). »

Une fois l'idée du Bien constatée comme fait philosophique, il importe d'en déterminer les caractères. Elle est irréductible à toute autre conception.

Digitized by Google

Le Bien, ce n'est pas le plaisir. « Les sectateurs d'Aristippe, c'est-à-dire les Cyrénaïques et ceux qu'on appelle les Annicériens, n'ont reconnu de bien que dans la volupté, et s'ils trouvent la vertu louable, c'est à cause du plaisir dont elle est la source. Leur vogue est passée, et à leur place fleurit Epicure, soutien et coryphée d'une doctrine à peu près semblable. Voilà des hommes qu'il nous faut combattre, comme on dit, à pied et à cheval, si nous voulons défendre et maintenir les droits de l'honnêteté (*De Off.* III, 33). » Le Bien, ce n'est pas non plus l'utile. « Nous entendons par honnête ce qui est tel que, faisant abstraction de toute utilité et sans aucune vue d'intérêt, on puisse le trouver par lui-même digne d'éloge (*De Fin.* II, 14). » — « La justice est absolument nulle, si elle n'est pas dans la nature : fondée sur un intérêt, un autre intérêt la renverse (*De Leg.* I, 15). »

Elle est claire, et d'une clarté immédiate. « Ceux-là donnent un excellent précepte, qui défendent de faire aucun acte dont on doute s'il est juste ou injuste. L'équité, en effet, brille par elle-même : le doute seul est le signe de l'injustice (*De Off.* I, 9). »

Elle est nécessaire, invariable, éternelle. Qui ne se rappelle cette admirable profession de foi du *de Republica* ? « La loi véritable, c'est la droite raison, conforme à la nature, commune à tous les hommes, immuable, éternelle... On ne peut ni l'infirmer par d'autres lois, ni déroger à quelqu'un de ses préceptes, ni l'abroger tout entière ; ni le sénat ni le peuple ne peuvent nous soustraire à son empire... Elle n'est point autre à Rome que dans Athènes, ni différente dans un autre temps de ce qu'elle est aujourd'hui ;

Digitized by Google

mais une seule et même loi éternelle et inaltérable régit à la fois tous les peuples, dans tous les temps (liv. III, 22). »

Et voilà pourquoi elle peut s'imposer à nous comme obligatoire, toujours et partout. « Aucune partie de la vie, affaires publiques et particulières, civiles et domestiques, engagements qu'on prend avec soi-même, ou que l'on contracte avec un autre, aucune partie de la vie, disons-nous, n'est exempte du devoir (*De Off.* I, 2). »

Enfin, cette idée du Bien brille aux yeux de la raison, d'une splendeur toute divine. « La beauté de l'honnête, si elle se manifestait à nos regards, elle inspirerait, comme le dit Platon, d'ineffables amours (*De Off.* I, 5). »

Pour rendre complète cette démonstration de la loi morale, il faudrait encore accorder quelque attention aux objections des sceptiques, et après leur avoir montré que la base solide et inébranlable du Devoir est dans la nature et la raison, réfuter leurs vains systèmes, qui en placent l'origine dans l'éducation ou dans les législations humaines. On n'a pas montré, on ne montrera pas avec plus d'éloquence que Cicéron (*De Leg.* I, 15 et 16), qu'au-dessus des décisions des législateurs plane la grande idée de la loi naturelle, contrôle de toutes les institutions, idéal qu'il ne faut jamais perdre de vue. « Une autre absurdité, et la plus forte, c'est de tenir pour juste tout ce qui est réglé par les institutions et les lois des peuples. Quoi ! même les lois des tyrans ? Si les trente tyrans d'Athènes eussent voulu lui imposer des lois, si même tous les Athéniens aimaient ces

Digitized by Google

lois tyrannicides, seraient-elles des lois justes ? Non, il n'existe qu'un seul droit... »

2° DE LA LIBERTÉ MORALE.

Il ne suffit pas, pour fonder la science des Devoirs, que le bien soit distinct du mal, que nous ayons dans la conscience morale la faculté de le connaître. Une seconde condition, non moins indispensable, c'est que nous possédions la liberté morale, c'est-à-dire le pouvoir de vouloir. Or, c'est un fait d'observation psychologique, qu'avant d'agir, on délibère. Le *De Officiis* tout entier est établi sur ce fait, et divisé d'après le triple objet auquel peut se rapporter la délibération (*De Off.* I, 3). Il suffirait d'ajouter avec Bossuet : « Qui délibère, sent que c'est à lui de choisir. » Puis, après avoir agi, on se loue, si l'on est resté fidèle au devoir ; on se blâme, si l'on a cédé à la passion. Cette joie intérieure d'une conscience honnête, où Cicéron salue la présence de la Divinité (*De Off.* III, 10), « ce châtiment qui s'attache à une conscience souillée, et qui est le plus cruel de tous (*De Off.* III, 8), » prouvent de nouveau, avec une évidence irrésistible, que l'homme est libre moralement. Quant aux objections, on y répondrait avec le *De Fato* et le *De Divinatione*, sauf, cependant, à ne pas sacrifier, comme le fait Cicéron, la prescience divine à la liberté humaine.

3° DE LA SANCTION DE LA LOI MORALE.

Reste enfin, pour conclure ces importantes généralités de la science du Devoir, la question de la sanction de la loi morale, c'est-à-dire des peines et des récompenses qui en assurent l'exécution.

Digitized by Google

La conservation ou la perte de la santé et de la vie, le plaisir et la douleur physiques, voilà un premier degré de la sanction individuelle. Cicéron en veut trop à Epicure pour y attacher grande importance : « Pour ne pas refuser tout à la volupté, peut-être sera-t-elle un assaisonnement aux choses de la vie : mais de l'utilité, elle n'en aura jamais (*De Off.* III, 33). » Pour nous, tout en reconnaissant que ne pas s'adonner à son ventre, seulement pour ne pas s'indigérer, ou résister à la volupté, par la crainte de ces affreuses maladies dont le nom seul est un objet de dégoût, c'est une règle de conduite bien matérielle ; nous ne serions pas loin de penser, avec un célèbre naturaliste, qu'on fait peut-être aux jeunes gens trop de morale qui ennuie et pas assez de physiologie qui instruit.

La satisfaction de la conscience, le remords forment le second degré de la sanction individuelle. Cicéron avait l'âme trop honnête, il était trop attaché aux belles doctrines de Platon et du stoïcisme pour ne pas célébrer avec éloquence la force d'un pareil frein (*De Off.* III, 8), la noblesse d'un pareil encouragement.

La sanction sociale comprend l'estime et le blâme de nos semblables, les récompenses et les peines légales. Cicéron ne lui a pas ménagé les développements dans le second livre de son *Traité des devoirs*, mais il a bien senti ce qu'elle a de secondaire et d'accessoire en morale, quand il a dit : « Souvenons-nous d'écarter de toute délibération l'espérance du secret, et la pensée que notre action sera ignorée (*De Off.* III, 8). »

Ce n'est pas le lieu de traiter les questions dont

Digitized by Google

nous retraçons seulement l'enchaînement, et de montrer en détail que l'insuffisance de la sanction humaine, sous ses diverses formes, à ses divers degrés, nécessite la sanction divine, qui seule rendra parfaite dans une autre vie l'harmonie que la raison conçoit comme nécessaire entre la vertu et le bonheur, entre le vice et le malheur. C'est dans quelques pages des *Tusculanes*, du *De Senectute*, dans le *Songe de Scipion* qu'il faudrait chercher un des compléments les plus indispensables du *De Officiis*, la pensée et la méditation de l'immortalité de l'âme. Seulement, on ne se ferait plus illusion, en ne voyant au-delà du tombeau que la possibilité d'une vie heureuse, comme Cicéron le conclut d'un dilemme incomplet (*De Sen.* 19), comme le pense aussi Sénèque (*Ep.* 24), tous deux s'appuyant sur ce principe dont nous avons montré l'inexactitude : Dieu ne peut faire de mal. N'est-il pas très-évident que la justice divine tient également en réserve la récompense et la punition ?

Tous ces principes établis et coordonnés, il serait temps, mais alors seulement, si on veut satisfaire à toutes les exigences d'une saine méthode, d'aborder le détail des préceptes ; c'est la seconde partie d'un *Traité des devoirs*. Puisqu'on peut considérer l'homme soit comme individu, soit comme membre d'une société, soit enfin comme créature de Dieu, il s'ensuit que la morale particulière se divise en trois sections : Devoirs envers nous-mêmes, devoirs envers nos semblables, devoirs envers Dieu. Cicéron a bien aperçu cette classification, aujourd'hui généralement reçue par sa netteté et sa simplicité (*Tuscul.* I, 26 ; —*De Fin.* II, 14 ; — *De Off.* I, 45), mais il n'a pas vu le parti qu'il en pouvait tirer.

Digitized by Google

1° DEVOIRS INDIVIDUELS.

On a pu, depuis Cicéron, mettre plus de méthode dans la détermination de nos devoirs envers nous-mêmes, séparer ceux qui regardent le corps de ceux qui regardent l'âme, rattacher aux uns la défense de mutiler ses organes, d'attenter à sa vie, de s'abandonner brutalement au plaisir ; aux autres, l'obligation de développer toutes nos facultés dans le but d'atteindre notre destinée, c'est-à-dire la vertu et le bonheur ; mais jamais on ne parlera à l'homme de ses devoirs individuels avec plus d'élévation et de bon sens. Respecter en soi la nature humaine, c'est-à-dire la raison (*De Off.* I, 27 et 30), subordonner l'appétit à ce principe intelligent qui nous élève au-dessus de l'animal (I, 28), ne rien faire dont on ne puisse donner un motif plausible, tenir sans cesse notre attention éveillée, afin de ne rien faire témérairement et au hasard, avec irréflexion et négligence, garder dans ses divertissements une certaine mesure, de peur de les pousser jusqu'à l'abus, et de se laisser entraîner par l'enivrement du plaisir à quelque chose de honteux (I, 29) ; se proposer, dans la nourriture et les soins que nous donnons au corps, la santé et les forces, et non la volupté (I, 30) ; suivre notre nature à nous, et, sans chercher un mieux idéal, règler sur elle l'emploi de nos facultés (I, 31) ; conserver la beauté, la constance et l'ordre dans nos desseins et dans notre conduite ; éviter tout désordre dans nos opinions, nos actes et nos pensées (I, 4), etc., voilà la haute et véritable morale, qui éclaire l'intelligence, élève le cœur, et, loin d'entrer dans ces détails où s'égare la casuistique, s'en remet à la conscience

Digitized by Google

pour les applications particulières, et donne seulement à la vie une direction générale, large et sûre.

2° DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES.

Nos semblables sont, ou les membres de notre famille, ou nos concitoyens, ou tous les hommes.

La société la plus vaste et la plus étendue dont l'homme fasse partie, et qui, par sa grandeur même, donne lieu aux devoirs les moins nombreux et les moins particuliers, c'est l'association du genre humain (*De Off.* I, 16). Ce dogme de Socrate (*Tusc.* V, 37) et des stoïciens (*De Fin.* III, 19, et IV, 3), Cicéron a le mérite de l'avoir défendu avec persévérance contre des préjugés qu'il trouvait encore solidement établis autour de lui : « Cette communauté humaine que je rappelle sans cesse (*De Off.* III, 6), » et plus loin : « Je l'ai dit plusieurs fois, et je ne saurais trop le redire, il existe une première et vaste société qui embrasse tous les hommes (III, 17). »

Quels devoirs nous impose-t-elle? Maintenir la communauté de toutes les choses que la nature a créées pour l'usage commum; accorder même à un inconnu ce dont on peut lui donner la jouissance sans dommage pour soi; par exemple, montrer obligeamment sa route au voyageur égaré, ce qu'Ennius appelle : allumer son flambeau au nôtre, qui ne nous éclaire pas moins pour avoir communiqué sa lumière; n'interdire à personne une eau courante; laisser qui voudra prendre du feu à notre feu; donner à celui qui délibère un conseil fidèle, toutes choses utiles à ceux qui reçoivent, et qui ne coûtent rien à celui qui donne, tels sont les pré-

Digitized by Google

ceptes trop superficiels et trop froids que développe Cicéron, lorsqu'il traite ce point (*De Off.* I, 16).

La morale dit avec plus de méthode, de sentiment et d'autorité : Respecte le droit dans autrui. Ne traite pas tes semblables comme tu ne voudrais pas être traité par eux. Ne fais pas de mal, c'est-à-dire, n'attente à la vie, à la moralité, à la liberté, à l'honneur ou à la fortune de personne. Travaille au bonheur d'autrui. Traite tes semblables comme tu voudrais être traité par eux. Fais le bien, c'est-à-dire éclaire les hommes pour prévenir ou réparer une faute, pour dissiper une calomnie; aime-les, secours-les dans leurs besoins ; consacre ce que tu as et ce que tu possèdes à les défendre et à les améliorer.

Ces prescriptions se retrouvent, mais éparses et indiquées seulement en termes généraux, dans le *De Officiis*. « Un homme, ne fût-il bon à rien, si vous lui ôtez quelque chose en vue de votre seul intérêt, vous violez la loi de l'humanité et de la nature... La maladie, l'indigence, tous les maux semblables répugnent moins à la nature que l'action de ravir ou de convoiter ce qui n'est pas à nous (*De Off.* III, 6). » Et ailleurs : « Qui voudrait dégager des replis de son âme la notion qu'ils recèlent, apprendrait de sa propre conscience que l'homme de bien est celui qui sert tous ceux qu'il peut servir, et qui ne nuit à personne, s'il n'y est contraint par une attaque injuste (III, 19).» Cicéron a encore mieux vu l'ensemble de la question, quand il divise la vertu sociale en justice et en bienfaisance (I, 7). L'esprit chrétien et la science moderne avaient à féconder ces germes. — « Il est une association plus étroite : c'est celle de l'origine, de la nation, du langage, les trois

Digitized by Google

liens les plus forts qui existent entre les hommes (*De Off.* I, 17). » Cette pensée est l'âme même du *De Officiis*. Morale du citoyen, ou plutôt de l'homme d'Etat, voilà bien souvent son véritable titre. Bossuet l'a dit avec une vérité de sentiment qui explique son admiration pour Rome et son éloquent tableau des empires : « Le fond d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie. Une de ces choses lui faisait aimer l'autre ; car, parce qu'il aimait sa liberté, il aimait aussi sa patrie comme une mère qui le nourrissait dans des sentiments également généreux et libres. » De là viennent les riches développements consacrés, dans le *Traité des devoirs*, à cette partie de la morale, qui paraissait alors la science entière, pour ainsi dire. « L'intérêt de la patrie passe avant tous les devoirs (*De Off.* III, 23). » — « Nos père et mère, nos enfants, nos parents, nos amis nous sont chers : mais tous ces amours viennent se confondre et se réunir dans l'amour de la patrie (I, 17). » L'ardent patriotisme du citoyen n'a pas empêché le moraliste judicieux de reconnaître au-dessus de l'intérêt social la souveraineté de la justice. « Il y a des choses si hideuses, il en est de si flétrissantes, que, même pour sauver sa patrie, un sage ne les ferait jamais (*De Off.* I, 45). »

Cicéron a traité avec bonheur la partie la plus relevée de son sujet, les devoirs des grands, des personnages politiques. Comme il leur recommande avec autorité, dans son premier livre, ces règles de conduite toujours vraies, toujours applicables : ne pas désirer les commandements, et savoir, selon les conjectures, ou les refuser, ou s'en démettre (20) ;

Digitized by Google

ne pas considérer seulement combien les charges publiques sont honorables, mais se demander si on aura le talent de les bien remplir (21); se dévouer à l'intérêt de ses concitoyens, sans jamais songer à soi-même; embrasser dans sa sollicitude tout le corps de l'Etat, afin de ne pas consacrer ses soins à une seule partie, au préjudice des autres, et introduire ainsi au sein de la cité le plus redoutable des fléaux, la sédition et la discorde; éviter cette misérable ambition qui fait ressembler les hommes d'Etat, suivant un mot heureux de Platon, à des matelots qui se battraient pour tenir le gouvernail (25), etc.

Mais il faudrait retrancher à peu près en entier le second livre du *De Officiis*, où, sortant des conditions d'une œuvre de morale, il recherche, dans l'intérêt de son fils, non plus les devoirs du citoyen appelé à gouverner son pays, mais les moyens d'arriver aux honneurs, de conquérir les suffrages populaires. Il s'excuse, il est vrai, de s'étendre un peu longuement sur ce point, tout en prétendant que, si l'on veut bien considérer l'importance de la matière, peut-être alors il paraîtra trop court (*De Off.* II, 6). A mon avis, il n'a pas eu conscience de l'égarement de sa pensée: il ne s'est pas aperçu qu'il sortait du domaine de la morale, pour entrer dans celui de la politique; il n'a pas bien senti que présenter la justice et la piété filiale comme des instruments de succès (*De Off.* II, 12 et 13), conseiller non plus seulement d'être juste, mais de le paraître, ce n'était plus composer un traité des devoirs, mais écrire le manuel du candidat, ou commenter son opuscule *De Petitione consulatus*.

Il resterait à compléter le *De Officiis* en ce qui

Digitized by Google

concerne l'homme privé, le simple citoyen, dont Cicéron s'occupe trop peu. Les gouvernés ont-ils moins que les gouvernants, le devoir d'obéir aux lois de la patrie, de la servir avec fidélité, d'acquitter loyalement les charges qu'elle leur impose pour la sécurité et le bien-être de tous, de défendre son territoire contre les invasions de l'ennemi et de travailler à sa prospérité et à sa gloire ?

Un lien plus resserré encore que celui de la patrie et de la cité, « c'est celui qui unit les parents entre eux. C'est la société ramenée de son immensité à un point (*De Off.* I, 17). » C'est la famille. Cicéron aperçoit bien d'un côté l'union du mari et de la femme, de l'autre, les rapports des parents et des enfants, mais il n'entre dans aucun détail des devoirs qui résultent de ces diverses situations. Un mot sur la piété filiale (III, 23), sur le devoir de protéger sa femme et ses enfants (I, 4), et c'est tout. Ces légères indications sont d'ailleurs dispersées, et faites en passant. Les touchantes pages de Silvio Pellico sur les obligations sacrées du foyer domestique seraient bien ici à leur place, pour combler cette lacune dont nous avons plus haut expliqué la véritable raison. Le précepte le plus important en cette matière est assurément celui de la fidélité conjugale, fondement même de la famille, garantie de sa moralité et de son bonheur. J'aurais bien désiré lire dans Cicéron cette phrase de Sénèque : « Vous savez qu'il est injuste d'exiger que votre femme soit chaste, quand vous corrompez celles des autres : vous savez que, si elle doit être pure d'adultère, vous devez l'être de concubinage. (*Lettres à Lucilius*, 94). »

Digitized by Google

3° DEVOIRS ENVERS DIEU.

Sauf deux passages accessoires : « Pour les Dieux, leur faveur est le prix de l'innocence et de la piété (*De Off.* II, 3), » — « Anéantir la bienfaisance, la libéralité, la bonté, la justice, c'est être impie envers les Dieux eux-mêmes (III, 6), » la morale religieuse est complètement omise dans le *De Officiis*. Cicéron a laissé de côté cette partie importante de nos devoirs, la première, sans contredit, parce qu'elle ne rentrait pas dans son plan, qui ne comprend guère que les règles de la vie publique. Il pouvait, d'ailleurs, renvoyer au deuxième livre des *Lois*, où il donne un recueil d'articles choisis parmi les règlements des Romains sur le culte. A-t-il réussi dans cet ouvrage, comme il s'en vante, à supprimer toute superstition et toute puérilité ? Il est permis d'en douter. Le peu de foi de l'auteur du *De Natura Deorum*, du *De Divinatione*, se trahit, quoi qu'il fasse : il ne croit pas à cette religion, même épurée ; il ne la respecte que comme une institution politique, utile pour maintenir la foule. Il remet la décision du dogme à la puissance du sénat et du peuple : c'est le pouvoir politique qui décrète la Divinité !

Il est peu de matières où la morale moderne et chrétienne ait moins à demander de lumières à la philosophie antique et païenne ; et cependant, en traitant ce chapitre capital des devoirs religieux, on s'appuierait sur ce principe expliqué par Cicéron lui-même : « La religion repose sur le lien qui unit l'homme à Dieu (*De Leg.* I, 16). » Comme lui, on définirait la piété « une justice qui acquitte les hommes envers la Divinité (*De Nat. Deor.* I, 41) ; »

Digitized by Google

surtout on ne perdrait pas de vue ce grand précepte, que l'Evangile a consacré : « Le principal culte que Dieu demande de nous, c'est la pureté de l'âme (*De Leg.* II, 10). » Puis on déterminerait chacun de nos devoirs envers lui d'après ses attributs, adoration de sa grandeur suprême, obéissance à son autorité souveraine, reconnaissance pour sa bonté, crainte de sa justice, confiance en sa providence (*Tusc.* I, 49), imitation de ses perfections ; et la morale religieuse, autant qu'elle peut être réglée par la raison, serait complète (1).

Ainsi remanié, appuyé sur les principes fondamentaux de la morale, dégagé de toute préoccupa-

(1) Après avoir relu ce chapitre, que me semblait demander le programme de l'Académie par ces termes trop formels : « Quels changements faudrait-il introduire dans la doctrine de Cicéron pour en faire un *traité méthodique et complet* ? » je ne puis qu'accepter la judicieuse critique de M. Janet : « Tout en adhérant complétement à la doctrine de l'auteur, et en approuvant sans réserves le plan qu'il propose, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il substitue au *De Officiis* un tout autre ouvrage que celui que Cicéron a voulu faire, ce qui est un procédé de critique entièrement inadmissible. Prendre comme type absolu l'enseignement actuel de la morale, imposer à Cicéron nos cadres, nos divisions, nos distinctions, est une méthode à laquelle ne résisterait aucun grand ouvrage original, pas plus le *Gorgias* ou l'Evangile que le *De Officiis*. Il faut prendre chaque livre dans ce qu'il est, et ne pas le transformer arbitrairement en un traité didactique, qui serait plus commode, si l'on veut, pour les élèves et pour les maîtres, mais dans lequel disparaîtrait le grand souffle de l'originalité. Par exemple, on n'oubliera pas que le *De Officiis* est un ouvrage de morale pratique : on ne lui demandera donc pas une analyse de la conscience morale, une observation des faits moraux de la nature humaine, les caractères de l'idée du bien, la démonstration de la liberté : toutes ces questions sont

Digitized by Google

tion politique, corrigé de quelques erreurs, ramené à un plan plus méthodique et plus exact, complété en ce qui touche les devoirs de la famille et de la religion, vivifié surtout par l'inspiration de la charité chrétienne, établi plus solidement sur la pensée de Dieu, où Cicéron lui-même voyait le fondement principal de la bonne foi, de la société civile et de la vertu par excellence, la justice (*De Nat. Deor.* I, 2), couronné enfin par la proclamation de la vie future, de l'immortalité de l'âme, seule sanction parfaite de la loi morale, le *De Officiis* serait vraiment le code philosophique de l'humanité, l'expression la plus vraie des éternelles prescriptions de la conscience.

supposées résolues. Le prenant comme un traité pratique, on ne substituera pas à la division antique des vertus la division moderne des devoirs envers nous-mêmes, envers nos semblables, envers Dieu, car, au lieu du *De Officiis*, vous auriez un traité de Pulfendorf. Tout ce qu'il nous est permis de supposer dans cette vue si délicate d'une correction après coup des ouvrages consacrés par les siècles, ce seraient des retranchements trop contraires aux progrès que la morale a faits depuis Cicéron, et certaines additions telles que les vertus domestiques et les vertus religieuses. Hors de là, vous n'avez plus guère qu'une sorte de remaniement scolastique, dans lequel s'évanouit entièrement l'ouvrage de Cicéron. » (*Rapport*, etc.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE I.

Cicéron & ses devanciers.

Comparaison du *De Officiis* avec les parties correspondantes de la morale des écoles grecques. — Profonde influence de Platon et des stoïciens sur l'esprit de Cicéron. — Son attachement particulier pour Panétius.— Le *Traité des Devoirs* n'est une œuvre originale, ni pour les principes généraux, ni pour le plan. C'est un éloquent commentaire des meilleurs enseignements de la Grèce, qu'il a répandus dans le monde romain. — Sur quelques points particuliers, notamment l'amour, l'esclavage, les étrangers et la guerre, il présente un progrès réel. . . 105

CHAPITRE II.

De l'identité de l'honnête & de l'utile.

C'est le principe le plus fréquemment invoqué par Cicéron, au nom de Socrate et des stoïciens. — Vaine démonstration qu'il en cherche dans l'observation psychologique et dans le raisonnement. — Ses fréquentes contradictions. — Réfutation directe de cette théorie. — Caractères différents de l'honnête et de l'utile. — Aveu décisif de Cicéron. — Danger de ce prétendu principe.— Heureusement le *De Officiis* repose sur le principe du devoir 138

Digitized by Google

CHAPITRE III.

De la division de l'honnête en quatre vertus.

Théorie générale de la vertu. — Sa définition. — Sa division déterminée par celle des devoirs.—Trois classes générales de vertus. — Application de ces principes à la doctrine que Cicéron emprunte aux Grecs. — Définition des quatre branches de l'honnête. — Leur classification vicieuse en vertu intellectuelle et en vertus actives. — La prudence n'est pas une vertu, mais une des conditions de la vertu.—Confusion de l'intelligence et de la volonté. — Définition de la justice plus exacte que celle de Platon. — Son heureuse association avec la bienfaisance.—Séparation inexacte de la tempérance et de la force d'âme. — Trop grande extension donnée à la quatrième vertu, où se trouvent confondues la tempérance proprement dite, la bienséance et même les convenances sociales. — Omission capitale de la vertu religieuse ou piété. — La raison principale de l'inexactitude des théories anciennes sur la vertu est dans le sens mal fixé du mot lui-même . 154

CHAPITRE IV.

Des mérites & des défauts du DE OFFICIIS.

1° Des défauts. — Au point de vue de l'esprit général, caractère politique et aristocratique; de là l'étendue des développements consacrés à la vie publique, et le peu d'attention accordé à la vie privée. Omission des devoirs de la famille et de la religion. — Négation de la sanction divine, de la loi morale. — Pas un mot de l'immortalité de l'âme.— Au point de vue du plan, absence regrettable de la métaphysique de la morale. Pas de définition du devoir. Méthode imparfaite de subordonner la question du devoir à la question plus difficile du souverain bien. Faux principe de l'identité de l'honnête et de l'utile.— Division

Digitized by Google

artificielle de l'ouvrage en trois livres. — Définition mal arrêtée de la vertu. — Classification irrégulière et incomplète de l'honnête en quatre vertus. — Lacunes considérables.

Critiques de détail. — Idée fausse de la justice divine. — Approbation du tyrannicide. — Analyse superficielle des origines de la propriété. — Mépris du commerce et du travail manuel. — Défense de Cicéron contre les Pères de l'Eglise, à propos de la définition de la justice et de la restriction qu'il apporte à la défense de nuire.

2° Des mérites.— Simple mention du mérite littéraire : style et composition. — Vérités éternelles qu'il proclame. — Réunion en corps de doctrine des leçons éparses de la morale grecque. — Sauf de très-rares exceptions, notamment en ce qui concerne les ventes, on y trouve partout le sens pratique. — Il inspire l'amour du bien et ne se borne pas à le faire connaître.—A défaut de l'accent de la charité chrétienne, il est du moins empreint de bienveillance et de philanthropie. — Heureux emploi de la méthode psychologique 168

CHAPITRE V.

Influence du DE OFFICIIS.

Circonstances défavorables dans lesquelles l'ouvrage a été composé : troubles politiques, réaction littéraire contre Cicéron. — Pline l'Ancien n'en a pas moins fait un bel éloge.—Cicéron a naturalisé à Rome le stoïcisme modéré. — Part qui revient au *De Officiis* dans les progrès du droit romain, où pénètre de plus en plus l'équité. — Son influence visible sur Lactance et même sur saint Ambroise. — Enthousiasme qu'il excite à la Renaissance : Louis Vivès, Erasme, Luther. — Appréciation des modernes : peu d'estime de Montaigne et de Charron. Eloges de l'abbé de Saint-Cyran, de Camille Desmoulins, etc., etc. —Le *De Officiis* est l'ouvrage de morale le plus classique. Comparaison rapide avec les moralistes, soit anciens, soit modernes 198

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Quels changements faudrait-il introduire dans la doctrine de Cicéron pour en faire un traité méthodique & complet de morale ?

Le *De Officiis* peut être remanié, complété, corrigé avec les autres ouvrages philosophiques de Cicéron. On mettrait en tête du traité, après la définition de la morale et sa différence avec la loi, une exposition méthodique des principes fondamentaux : 1° Conscience morale. — Observation des faits moraux de la nature humaine. Caractères de l'idée du bien. — Réponses aux objections des sceptiques. — 2° Liberté morale. — 3° Sanction de la loi morale. — Il faudrait ensuite refaire le plan général de l'ouvrage et le diviser en trois sections : devoirs envers nous-mêmes, envers nos semblables, envers Dieu. Le détail de chacun de ces devoirs demanderait à être classé avec plus de méthode et de précision. On accorderait une attention moins exclusive à la vie politique, et on rendrait aux devoirs de la famille et de la religion la place importante qu'ils doivent occuper 215

Digitized by Google

POÉSIE.

—

LES DEUX ROSIERS

FABLE

Par M. L.-F. CLICQUOT, membre titulaire.

Deux arbrisseaux, fruits du même semis
Lancé par le hasard, au même enclos vivaient,
Et, bien que par le sol et par l'essence unis,
Pour un sort bien divers pourtant ils subsistaient.
L'un des deux,
Dans un angle, dans l'ombre et loin de la lumière,
Etait maigre, chétif, rabougri, souffreteux;
L'autre, au contraire,
Sous les feux du soleil, trônant dans la lumière,
Vers le ciel élevait ses rameaux abondants,
Verts et chargés de fleurs, et les soins incessants
D'un vigilant propriétaire
Faisaient de lui l'honneur, l'orgueil de son parterre;
Et l'autre, dans son coin, pelé, moussu, moisi,
Couvert de pucerons, rampait dans la poussière.
Jamais aucune main, aucun œil débonnaire
N'avaient daigné descendre jusqu'à lui.
Pour végéter et se flétrir ainsi,
Qu'avait-il fait plus que son frère ?

Digitized by Google

Il avait fait, hélas ! une chose ordinaire
Et que, sans notre gré, nous faisons tous, ceci :
Il était né là, quand son frère
Naissait ici.

Remercions Dieu, de qui la main tutélaire
Auprès de nous a, dans notre carrière,
Daigné placer un guide bienveillant,
Un père, un tuteur, un parent,
Ou mieux encore, une prudente mère,
De qui l'œil attentif de nos défauts naissants
Sans cesse a surveillé les germes innocents,
Et qui, surtout, nous a posés sous la lumière
De sa haute vertu. Soyons donc indulgents
Pour ceux-là d'entre nous qu'ont flétris la misère,
L'ignorance, l'abandon,
L'exemple, la séduction ;
Ne leur dénions pas un regard débonnaire,
Car, pour nous, chacun d'eux est une sœur, un frère !

Digitized by Google

POURQUOI ?

CONTE

Par le même.

Un villageois battait sa femme :
Son voisin lui dit : — Compère, pourquoi
Battre ainsi cette bonne dame ?
— Pourquoi ? dit le manant, mais c'est que je veux, moi,
Que ma femme
Soit, au logis, la maîtresse, la dame,
Et qu'elle ne veut pas !... — C'est singulier. Pourquoi ?
Repartit le voisin ; ma femme, à moi,
Veut toujours l'être.
— Bon chez vous, reprit le manant ; ma femme, à moi,
Ne le veut pas ; et voici le pourquoi :
C'est qu'elle veut être le maître !

Digitized by Google

RÊVERIE

Par M. CHEYSSON, membre titulaire.

A quoi bon nous créer, nature impénétrable,
Et pourquoi nous livrer sans défense au malheur ?
Etres chétifs d'un jour, qu'un léger souffle accable,
Avons-nous mérité cet excès de rigueur ?

Sur des nains impuissants pourquoi cette colère ?
Servons-nous de jouet à des dieux irrités ?
Tel un enfant façonne une coque légère,
L'arme de ses agrès par ses mains ajustés ;

Au milieu d'un bassin doucement il la lance,
Puis il souffle avec force, et s'amuse de voir,
Sous les vents déchaînés, signe de sa puissance,
Se tordre et s'engloutir ce vil jouet d'un soir.

Non, cela ne se peut !... Ce serait un blasphème !
Nous avons ici-bas quelque objet à remplir.
Ce Dieu qui nous créa, c'est un père : il nous aime,
Et n'a pu sans raison nous vouer à souffrir.

Mais j'interroge en vain philosophes, prophètes,
Ces grands révélateurs des mystères divins :
Ils ne m'ont rien appris !... Je m'adresse aux poètes,
Que la sagesse antique a proclamés devins.

Je me suis enivré des accents de leur lyre,

Digitized by Google

J'ai cru sentir passer le souffle de l'esprit
Sur mon être envahi par un divin délire ;
Mais du secret cherché l'esprit ne m'a rien dit.

J'ai voulu le surprendre au sein de la nature :
J'ai consulté des mers l'horizon infini ;
J'ai gravi les sommets neigeux, pour que, plus pure,
Mon âme pût monter au Dieu trois fois béni !

J'ai contemplé le ciel et ses milliers d'étoiles,
Regards fixés sur nous, scintillant doucement
A qui sait les aimer, et soulevant les voiles
Pour les esprits troublés, songeurs du firmament !

Elles m'ont révélé, nos douces causeries,
Bien des secrets cachés au reste des humains ;
Mais pourquoi résister aux molles rêveries
Qui du Très-Haut sur nous veulent sonder les fins ?

Oh ! dites-moi pourquoi la vie, ainsi qu'un songe,
S'écoule sans remplir aucun de nos souhaits ;
Pourquoi la passion, ce décevant mensonge,
Ne laisse que le vide en nos cœurs inquiets !...

Pourquoi l'homme d'un jour s'use en poursuites vaines,
A vouloir de ses bras étreindre un feu-follet,
Et pourquoi d'incessants désirs brûlent ses veines,
Quand de tant de désirs il s'est vu le jouet !...

C'est là le vrai secret, le secret de la vie !...
Charmants globes de feu, ne me le cachez pas ;
Montrez le jour divin à mon âme ravie,
Et vers les saints autels dirigez tous mes pas !...

Digitized by Google

LA NEIGE

SONNET

Par le même.

Il neigeait à flocons : la route était couverte
Par un épais tapis où s'enfonçait mon pas ;
Le silence régnait sur la plaine déserte,
Mais, bien que solennel, il ne m'écrasait pas.

Le pin, d'un blanc linceul cachant sa cime verte,
Comme un fantôme ami, vers moi tendait ses bras,
Et, vierge qu'un regard profane déconcerte,
Pour me voir, la Nature entrouvrait ses frimas.

Ce voile éblouissant lui servait de parure :
Je ne t'ai jamais vu tant de charme, ô Nature,
Tant de beauté sereine et d'austère grandeur.

Ainsi, lorsque du sort nous subissons l'injure,
Hélas ! qu'il a neigé sur nous, l'âme, plus pure,
Brille sous les frimas glacés de la douleur !

Digitized by Google

LE VER-LUISANT

SONNET

Par le même.

Tapi sous le gazon par une nuit sereine,
Un ver-luisant jetait ses feux diamantés !
C'est son hymne d'amour... Sur les rameaux du chêne,
Le sylphe se mirait, songeur, à ses clartés.

Le rayon produit l'ombre, et le bonheur, la haine...
Un vil crapaud, rebut des marais empestés,
Tressaille à cet aspect et, gluant, il se traîne
Vers ce joyeux fanal de pures voluptés !

Hélas ! tout s'est éteint ! Que la nuit est profonde !
Ah ! de ces sucs mortels, au Valpurgis immonde,
La sorcière sait bien la terrible vertu !

Le sylphe a fui, pleurant !... Le ver-luisant expire...
— Pourquoi, murmure-t-il, contre moi ce délire ?
Pourquoi ? reprend le monstre... Eh ! pourquoi brillais-tu ?

Digitized by Google

NOTRE PRISON

SONNET

Par le même.

Ami, dans un accès d'amère défaillance,
Quand ta gorge se serre et s'humectent tes yeux ;
Quand tu souffres au cœur, sans motif de souffrance,
Que tu te sens en proie au néant odieux ;

Quand, prisonnier rêvant d'air et d'espace immense,
D'essor libre et hardi sous la voûte des cieux,
Tu viens heurter ton front brûlant d'impatience
Aux parois d'un cachot sombre et silencieux ;

Tu n'as qu'un seul moyen pour panser tes blessures,
Pour échapper au doute et guérir ses morsures,
Pour entrevoir un coin de l'horizon béni :

C'est de croire et d'aimer ; car la foi qui transporte,
Et l'amour, dont la flamme épure et réconforte,
Sont nos deux soupiraux ouverts sur l'infini !...

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SÉANCE PUBLIQUE, NÉCROLOGIE, ETC.

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par M. Piéton, président annuel, 1

Compte-Rendu des travaux de l'année 1863-1864, par M. Ch. Loriquet, secrétaire général, 10

Rapport sur les concours, par M. Leseur, membre titulaire, 31

Concours de l'année 1864. — *Prix et Médailles*, 50

Programme des concours ouverts pour les années 1865 *et* 1866, 52

Tableau des membres composant l'Académie, 56

Discours prononcé aux obsèques de M. Landouzy, président, par M. Ch. Loriquet, secrétaire général, 61

Discours prononcé aux obsèques de M. Max. Sutaine, membre titulaire, par le même, 64

SCIENCES.

Rapport fait par M. Th. Jullien, membre titulaire, sur un ouvrage intitulé : *Le Fraisier, sa botanique, son histoire, sa culture*, par M. le comte Léonce de Lambertye, membre correspondant, 67

Rapport fait par M. le docteur Luton, membre titulaire, sur un mémoire de M. le docteur Crimotel, membre correspondant, intitulé : *De l'Epreuve galvano-magnétique*, 77

De la Médecine légale, à l'occasion d'un mémoire de M. le docteur Petit, de Château-Thierry, par M. Eug. Gonel, membre titulaire, 80

Digitized by Google

Pages

Examen du Traité des devoirs *de Cicéron*, par M. Félix Cadet, professeur de philosophie au lycée de Reims, membre correspondant, 101

POÉSIE.

Les deux Rosiers, fable, par M. L.-F. Clicquot, membre titulaire, 237
Pourquoi ? conte, par le même, 239
Rêverie, par M. Cheysson, membre titulaire, 240
La Neige, sonnet, par le même, 242
Le Ver-luisant, sonnet, par le même, 243
Notre Prison, sonnet, par le même, 244

Reims, Imprimerie de P. DUBOIS, rue de l'Arbalète, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

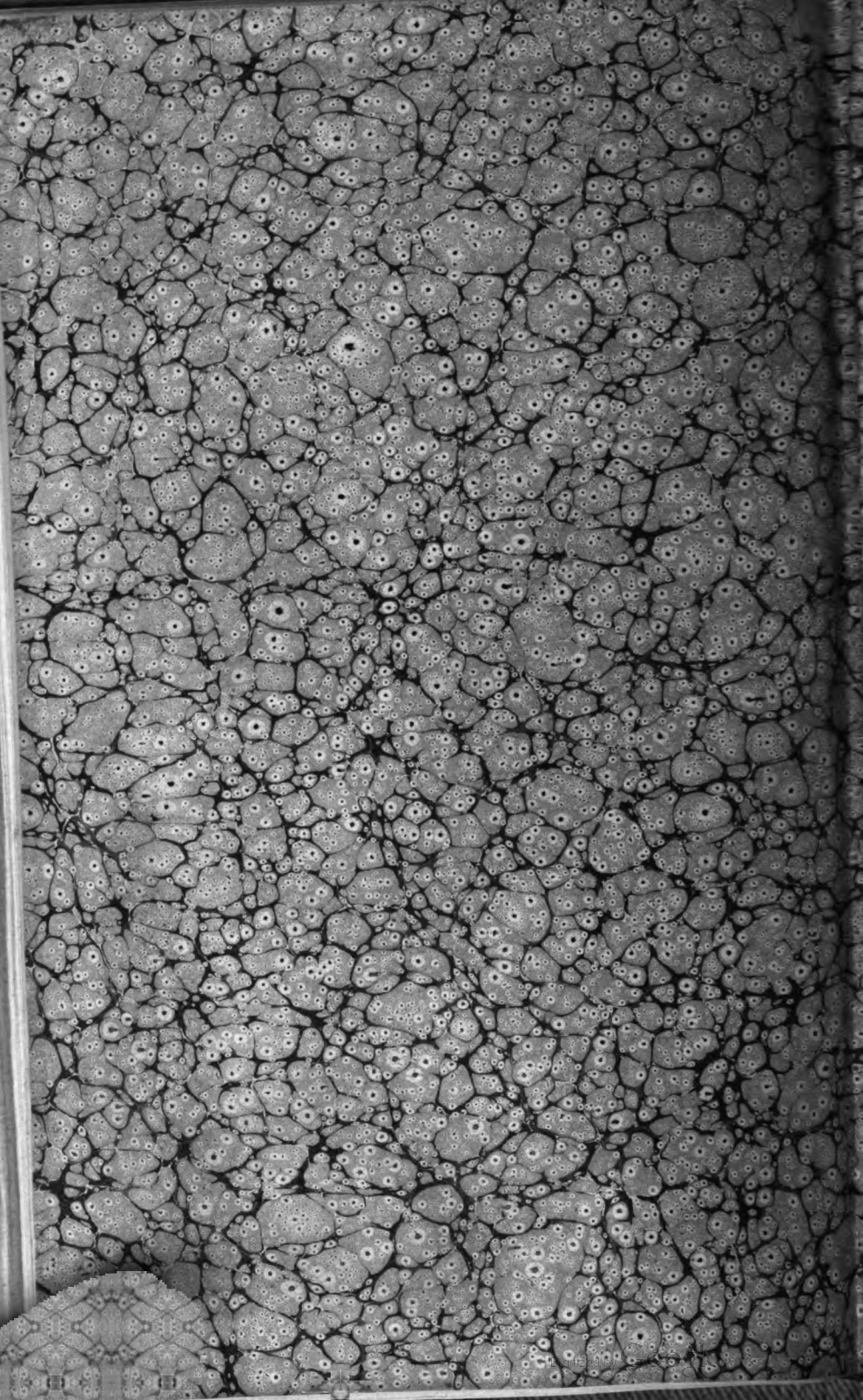

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1533

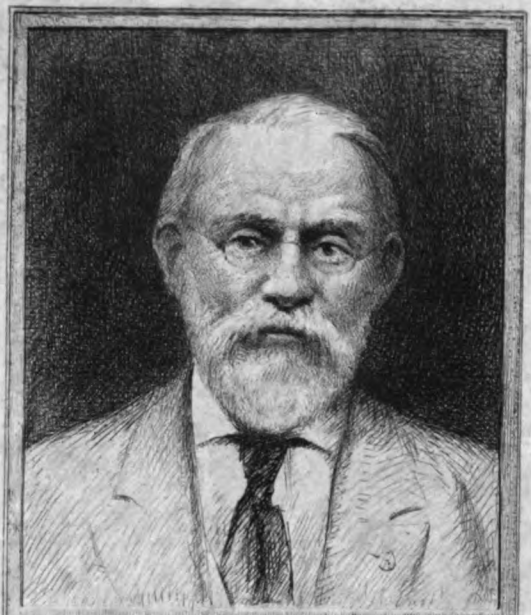

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google